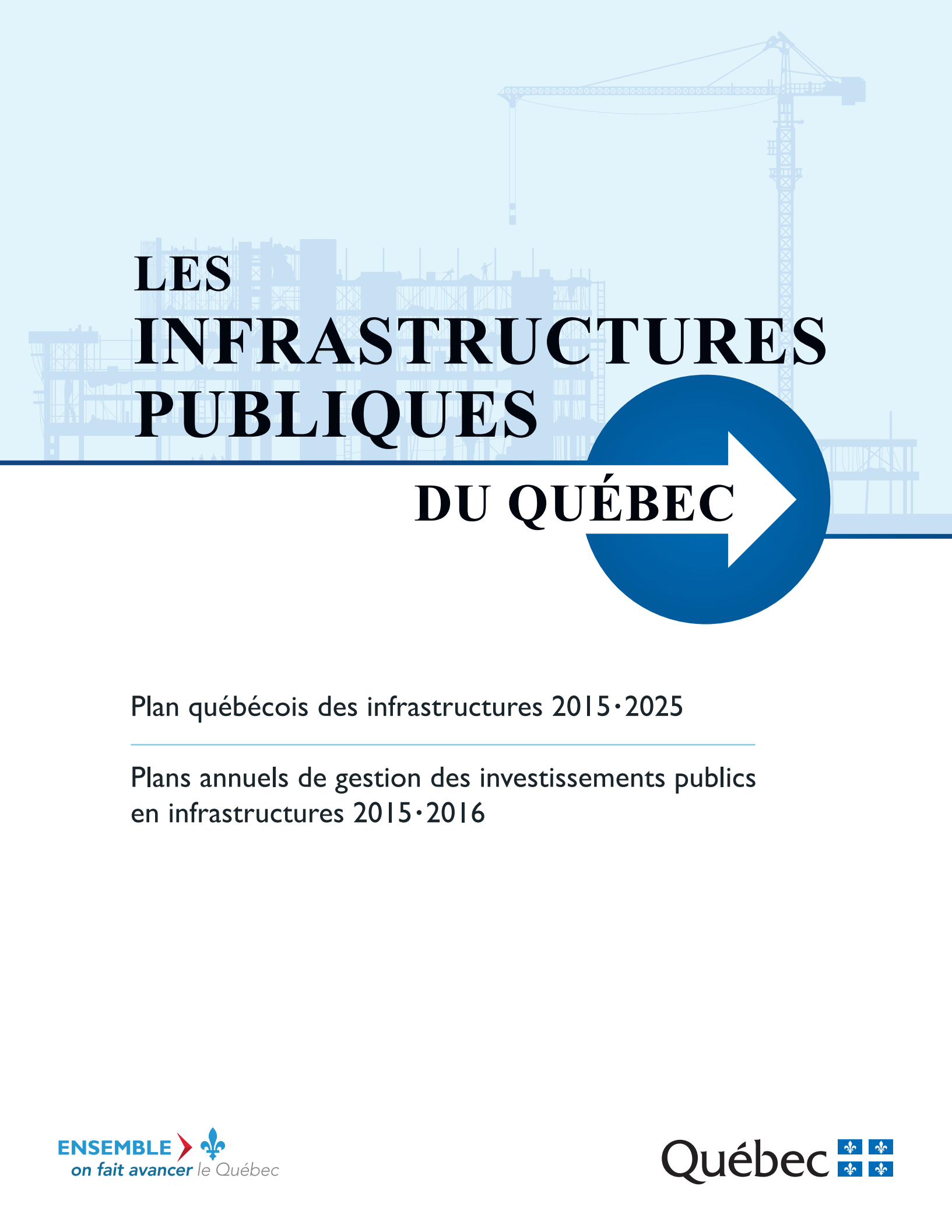
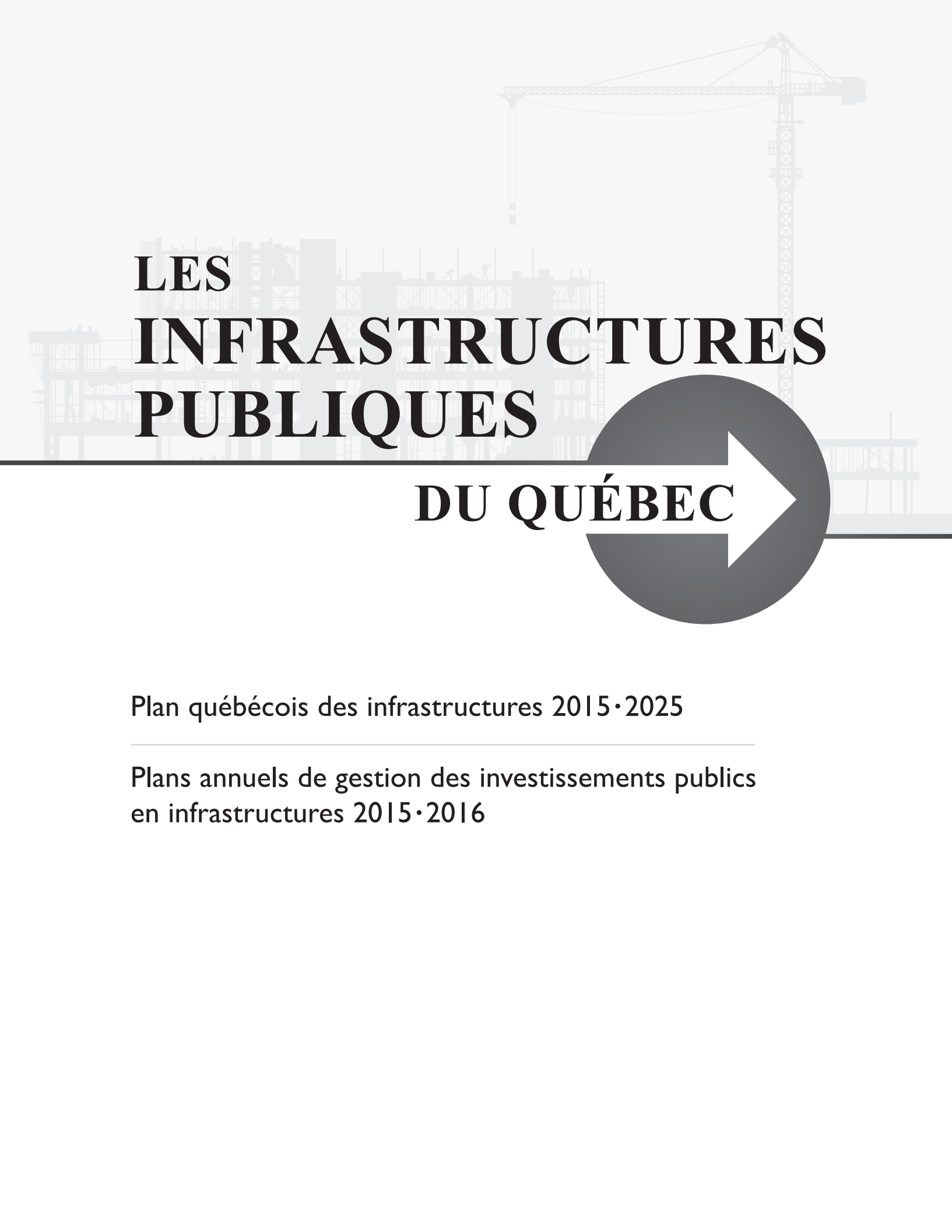




LES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES DU QUÉBEC

Plan québécois des infrastructures 2015•2025

Plans annuels de gestion des investissements publics
en infrastructures 2015•2016



LES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES DU QUÉBEC

Plan québécois des infrastructures 2015•2025

Plans annuels de gestion des investissements publics
en infrastructures 2015•2016

Les infrastructures publiques du Québec
Plan québécois des infrastructures 2015-2025 /
Plans annuels de gestion des investissements
publics en infrastructures 2015-2016

Dépôt légal - Mars 2015
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-551-25659-4 (imprimé)
ISBN 978-2-551-25660-0 (en ligne)



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Depuis son élection, le gouvernement travaille avec rigueur et détermination à redresser les finances du Québec et à reprendre le contrôle des dépenses, ce qui nous permet cette année d'atteindre l'équilibre budgétaire.

Cette gestion responsable des dépenses publiques doit assurément trouver son prolongement dans les investissements consacrés aux infrastructures. Le Québec a d'importants choix à faire. Alors que nos immeubles, nos écoles et nos routes prennent de l'âge, il est plus que jamais nécessaire d'investir des sommes importantes afin de maintenir la sécurité et la qualité des infrastructures existantes sans pour autant négliger les besoins en matière de développement. Il faut cependant le faire de manière responsable en tenant compte de la capacité de payer des citoyens.

Le Québec a récemment vécu deux phases distinctes en matière d'investissements en infrastructures. En effet, à une période de sous-investissement chronique dans les années 1990 et au début des années 2000 a succédé une phase inévitable de rattrapage, surtout à partir de 2006-2007. Il convient maintenant de définir la trajectoire stable qui permettra de répondre aux priorités incontournables en matière de maintien sécuritaire des actifs tout en développant de manière responsable le parc d'infrastructures publiques. C'est dans cet esprit que le gouvernement se dote d'un cadre encore plus rigoureux de sélection des projets tout en faisant preuve d'innovation en matière de financement des grands projets.

Des investissements de 88,4 milliards de dollars au cours des dix prochaines années

Les investissements en infrastructures constituent un puissant levier de développement économique. Non seulement ils soutiennent la création de dizaines de milliers d'emplois chaque année, mais ils contribuent à créer un environnement favorable à l'investissement privé et à la production de nouveaux biens et services. Avec des investissements de 88,4 milliards de dollars, le Plan québécois des infrastructures 2015-2025 vient ainsi en appui à notre plan de relance de l'économie, et ce, dans toutes les régions du Québec.

Une gestion plus transparente

Nous voulons que les citoyens aient l'heure juste sur l'état des actifs publics. Après tout, ce sont eux les propriétaires des infrastructures que le gouvernement finance avec l'argent provenant de leurs taxes et de leurs impôts.

Pour la première fois cette année, les Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2015-2016 sont présentés. Ces plans dressent un premier portrait de l'inventaire des infrastructures publiques, incluant une évaluation de leur état et de leur déficit de maintien d'actifs. Ce portrait sera annexé chaque année au budget de dépenses.

Profitons du retour prochain à l'équilibre budgétaire pour instaurer une vision à long terme en matière d'infrastructures, où le niveau d'investissement sera responsable, régulier et équilibré. Il faut éviter de répéter l'histoire et s'assurer d'un niveau d'investissement stable et adéquat qui nous permette d'avoir des infrastructures de qualité et en bon état tout en stimulant l'économie. Il faut faire les meilleurs choix. Nous nous engageons à être responsables, à faire preuve de rigueur et à faire ces choix en toute transparence.

Le ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et de la Révision permanente des programmes
et président du Conseil du trésor;

Martin Coiteux

Table des matières

Message du président du Conseil du trésor	3
Introduction	7
PARTIE I	
Une gestion rigoureuse et responsable des infrastructures publiques.....	9
1. Un plan d'investissement suffisant pour assurer les services publics.....	11
1.1. Un rattrapage à maintenir pour les prochaines années	11
1.2. Les disponibilités affectées aux besoins prioritaires et stratégiques	12
1.3. Une enveloppe centrale utilisée judicieusement et avec une vision pluriannuelle	12
2. Des orientations gouvernementales claires.....	13
2.1 Les principes directeurs guidant la priorisation des investissements en infrastructures	14
2.2 Une planification équilibrée des investissements sur dix ans	15
2.3 Un nouveau mode de réalisation de projets d'infrastructures structurants : implication de la Caisse de dépôt et placement du Québec	15
3. Des règles de gouvernance en évolution	16
3.1. Des règles de gouvernance révisées pour les projets de moins de 50 millions de dollars	16
4. Une nouvelle évaluation de l'état des infrastructures et du déficit de maintien d'actifs	17
5. Une amélioration continue en matière de transparence et de gestion	18
PARTIE II	
Le Plan québécois des infrastructures 2015-2025	19
1. Des infrastructures de qualité dans tous les secteurs d'activité.....	21
1.1. L'évolution des investissements publics en infrastructures	21
2. Le Plan québécois des infrastructures 2015-2025 : des investissements diversifiés..	22
2.1 Les éléments présentés au Plan québécois des infrastructures	22
2.2 Les secteurs d'activité du Plan québécois des infrastructures.....	24
2.3 Les contributions des partenaires.....	28
3. Les projets de 50 millions de dollars et plus.....	29
3.1. Les nouvelles mises à l'étude de projets de 50 millions de dollars et plus.....	29
4. L'influence positive des investissements en infrastructures sur l'économie	30

5. Tableaux sommaires des investissements au Plan québécois des infrastructures 2015-2025 et liste des projets de 50 millions de dollars et plus.....	32
5.1 Tableau des investissements par secteur d'intervention et par année.....	32
5.2 Tableau des investissements par type et par année	33
5.3 Tableau des investissements par secteur d'intervention et par type d'investissement	34
5.4 Liste des projets de 50 millions de dollars et plus	35
5.5 Mise à jour des investissements probables pour l'année 2014-2015.....	49
5.6 État de situation final des investissements réalisés pour l'année 2013-2014.....	51

PARTIE III

Les Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2015-2016..... 57

1. Contexte.....	59
2. Indice d'état gouvernemental d'une infrastructure publique.....	61
3. Les Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2015-2016.....	62
Affaires municipales et Occupation du territoire	63
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	67
Culture et Communications	73
Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques	79
Éducation, Enseignement supérieur et Recherche	83
Santé et Services sociaux.....	97
Tourisme.....	107
Transports	111

ANNEXE 123

Annexe 1 Loi, Directive et autres.....125

1. La Loi sur les infrastructures publiques	125
2. La Société québécoise des infrastructures.....	126
3. La Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique.....	126
4. Les cadres de gestion des infrastructures publiques	127

Introduction

Le budget déposé le 26 mars 2015 par le ministre des Finances présente le retour à l'équilibre budgétaire prévu pour 2015-2016. Le contrôle rigoureux des dépenses gouvernementales a permis de réaliser l'objectif auquel s'était engagé le gouvernement du Québec.

Avec le Plan québécois des infrastructures 2015-2025, le gouvernement réitère les engagements pris au budget de juin dernier au regard d'une gestion rigoureuse et transparente des infrastructures publiques et confirme qu'il entend poursuivre les actions prioritaires mises en œuvre pour contrer la vétusté des infrastructures et favoriser le développement économique. Considérant que les investissements en infrastructures publiques ont un impact positif sur le développement économique du Québec et qu'ils contribuent à l'héritage laissé aux prochaines générations, le gouvernement prévoit investir 88,4 milliards de dollars dans son programme d'investissements en infrastructures publiques.

Tout en permettant prioritairement de maintenir l'état des infrastructures publiques et de contrer leur vétusté pour assurer un accès sécuritaire des citoyens aux infrastructures gouvernementales, ce programme permet également de construire de nouvelles infrastructures pour bonifier l'offre de services gouvernementaux avec des projets d'ajout retenus au mérite et principalement dans les cas favorisant le développement économique du Québec.

Enfin, comme annoncé l'an dernier, le gouvernement présente pour une première fois les Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2015-2016. Ces plans représentent un exercice de transparence sans précédent. Ils dressent un premier portrait de l'inventaire des infrastructures publiques incluant une évaluation de leur état et de leur déficit de maintien d'actifs. À terme, ils constitueront un outil additionnel qui contribuera à la priorisation des investissements en maintien d'actifs et en remplacement d'infrastructures.

Le présent document regroupe en un seul volume le Plan québécois des infrastructures 2015-2025 et les Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2015-2016. Il est divisé en trois parties :

- La première partie présente, entre autres, les orientations gouvernementales et les règles de gouvernance guidant la priorisation des investissements en infrastructures et une planification rigoureuse assurant que les fonds publics seront dépensés de façon optimale;
- La deuxième partie porte sur le Plan québécois des infrastructures 2015-2025;
- La troisième partie présente les Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2015-2016 élaborés par les ministres responsables des portefeuilles suivants :
 - Affaires municipales et Occupation du territoire;
 - Conseil du trésor et Administration gouvernementale;
 - Culture et Communications;
 - Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques;
 - Éducation, Enseignement supérieur et Recherche;
 - Santé et Services sociaux;
 - Tourisme;
 - Transports.

PARTIE I

Une gestion rigoureuse et responsable
des infrastructures publiques

1. Un plan d'investissement suffisant pour assurer les services publics

Afin de réduire les pressions à moyen et à long termes sur la dette et les dépenses publiques, les orientations budgétaires présentées au budget 2015-2016 indiquent que le niveau du Plan québécois des infrastructures 2015-2025 est fixé à 88,4 milliards de dollars, alors qu'il s'établissait à 90,3 milliards de dollars en 2014-2024.

Malgré cette diminution établie en tenant compte de la capacité de payer des contribuables, le niveau des investissements en infrastructures demeure suffisamment élevé pour faire face aux besoins qui ne cessent de croître. Le gouvernement doit donc faire plus avec des moyens réduits, ce qui implique une amélioration continue de la gouvernance et de la planification de ses infrastructures afin de gérer de façon rigoureuse les ressources disponibles. Plus que jamais, le gouvernement se doit de faire des choix, prioriser les projets en fonction d'orientations claires et trouver de nouvelles façons d'investir dans les infrastructures publiques québécoises.

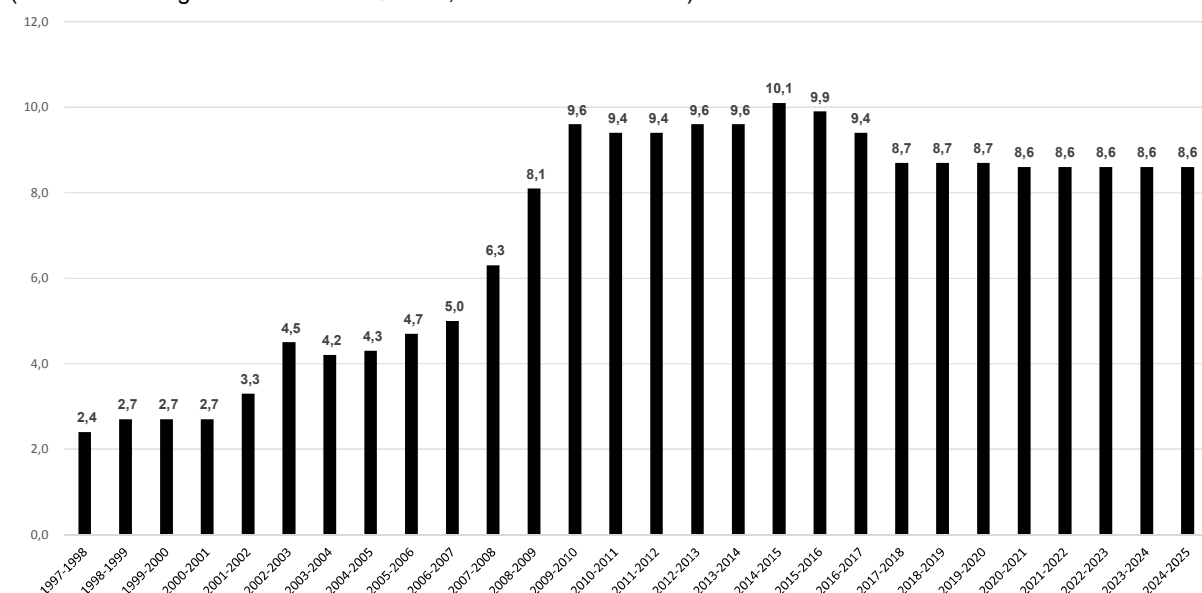
1.1. Un rattrapage à maintenir pour les prochaines années

Au Québec comme dans plusieurs autres juridictions ailleurs en Amérique du Nord et dans le monde, une partie importante des infrastructures publiques ont été construites entre les années 1960 et 1980. Ces nombreux investissements en infrastructures publiques, notamment au regard du réseau routier, ont par ailleurs contribué fortement au développement économique du Québec et de ses régions.

Au cours des années qui ont suivi, plus particulièrement à compter des années 1990, le gouvernement du Québec a modifié ses orientations budgétaires et a décidé de privilégier les investissements massifs dans le développement de ses programmes sociaux. Ceux-ci ont permis d'améliorer la qualité de vie des Québécois, mais en contrepartie, ils ont mobilisé une part importante des ressources financières et budgétaires disponibles durant ces années. Par conséquent, les investissements en infrastructures publiques ont été considérablement réduits jusqu'en 2006-2007. Ce sous-investissement s'est non seulement reflété par la diminution dans la construction de nouvelles infrastructures publiques, mais également par la baisse importante des budgets alloués au maintien des actifs existants, ce qui a progressivement créé un déficit important relativement au maintien d'actifs.

Évolution annuelle des investissements publics en infrastructures depuis 1997-1998

(contribution du gouvernement du Québec, en milliards de dollars)



Depuis l'effondrement du viaduc de la Concorde à Laval en 2006 et à la suite de l'adoption, en 2007, de la Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques, le gouvernement a recommencé à investir massivement dans les infrastructures de transport, de santé et dans les autres secteurs d'activité. Ainsi, des hausses successives ont été constatées dans les budgets alloués aux investissements en infrastructures publiques année après année pour atteindre un niveau record de 10,1 milliards de dollars (données probables) en 2014-2015.

Puisqu'il apparaît difficile de soutenir ce rythme à long terme compte tenu de son effet combiné sur la dette et sur les dépenses, le Plan québécois des infrastructures 2015-2025 prévoit une diminution graduelle du niveau annuel moyen des investissements publics. Ainsi, le gouvernement prévoit maintenir un niveau d'investissements annuel moyen de 9,1 milliards de dollars lors du premier quinquennat et de 8,6 milliards de dollars au cours du second, en se dotant de critères de priorisation qui permettront d'accroître le rendement de chaque dollar investi en infrastructures publiques.

1.2. Les disponibilités affectées aux besoins prioritaires et stratégiques

Le Plan québécois des infrastructures présente la planification sur dix ans de l'ensemble des projets de 50 millions de dollars et plus et assure aussi, pour chacune des années du décennat, les disponibilités requises pour les projets de moins de 50 millions de dollars et pour le maintien d'actifs des ministères et organismes. Tous les projets d'infrastructures sont répartis selon leur catégorie d'avancement, soit : « à l'étude », « en planification » ou « en réalisation » (celles-ci sont décrites à la section 2.1 de la partie II).

En ce qui concerne les projets majeurs de 50 millions de dollars et plus, qui comptent pour 14,7 % du Plan québécois des infrastructures 2015-2025, les projets actuellement « en planification » ou « en réalisation » sont pourvus en totalité, tandis que pour les projets « à l'étude », seuls les montants requis pour effectuer les études sont provisionnés.

Pour assurer une gestion rigoureuse et responsable des infrastructures publiques à long terme, le gouvernement doit non seulement avoir une bonne lecture de l'ensemble des projets majeurs qui passeront « en planification » en 2015-2016, mais aussi de ceux qui nécessiteront d'être pourvus dans cette catégorie au cours des années 2016-2017 et 2017-2018. À cet effet, les ministères et organismes ont été invités à réaliser un rigoureux exercice de priorisation afin de définir les projets à financer à même les sommes qui seront disponibles au cours des prochaines années.

Les projets de 50 millions de dollars et plus sont en conséquence priorisés sur la base des besoins stratégiques dans le Plan québécois des infrastructures 2015-2025.

1.3. Une enveloppe centrale utilisée judicieusement et avec une vision pluriannuelle

Le Plan québécois des infrastructures 2015-2025 confirme l'intention exprimée par le gouvernement, au budget de juin 2014, de planifier et de gérer la mise en œuvre des projets majeurs de façon prudente et responsable. Ainsi, ce plan inclut une enveloppe centrale de près de 10,7 milliards de dollars.

Considérant que plusieurs projets actuellement « à l'étude » jugés prioritaires ne pourront être provisionnés au Plan québécois des infrastructures avant au moins deux ou même trois ans, le gouvernement a décidé d'agir prudemment en identifiant et en priorisant à l'enveloppe centrale les montants qui seront requis pour les projets de remplacement stratégiques et prioritaires. Certains projets majeurs à caractère économique visant l'ajout de services seront également considérés au mérite.

2. Des orientations gouvernementales claires

Par son programme d'investissement en infrastructures de 88,4 milliards de dollars, le gouvernement vise à assurer le maintien de l'état des infrastructures et la sécurité des citoyens, tout en appuyant de façon substantielle la croissance économique du Québec, et ce, dans le respect de la capacité de payer des citoyens.

Dans un souci de répondre aux enjeux reliés aux infrastructures publiques et d'assurer une cohérence dans la stratégie d'intervention, des orientations gouvernementales ont été clairement définies.

La première orientation vise à privilégier les choix qui assureront la pérennité des infrastructures publiques afin d'assurer une prestation de services sécuritaire aux citoyens.

- Pour ce faire, le gouvernement a élaboré des principes directeurs guidant la priorisation des investissements en infrastructures et a prévu une répartition équilibrée de ceux-ci entre les deux périodes quinquennales.

La deuxième orientation vise à instaurer des mécanismes de financement novateurs et à adapter les règles de financement des projets d'infrastructures publiques, en vue de conserver les disponibilités budgétaires requises pour offrir aux citoyens des infrastructures efficaces et sécuritaires.

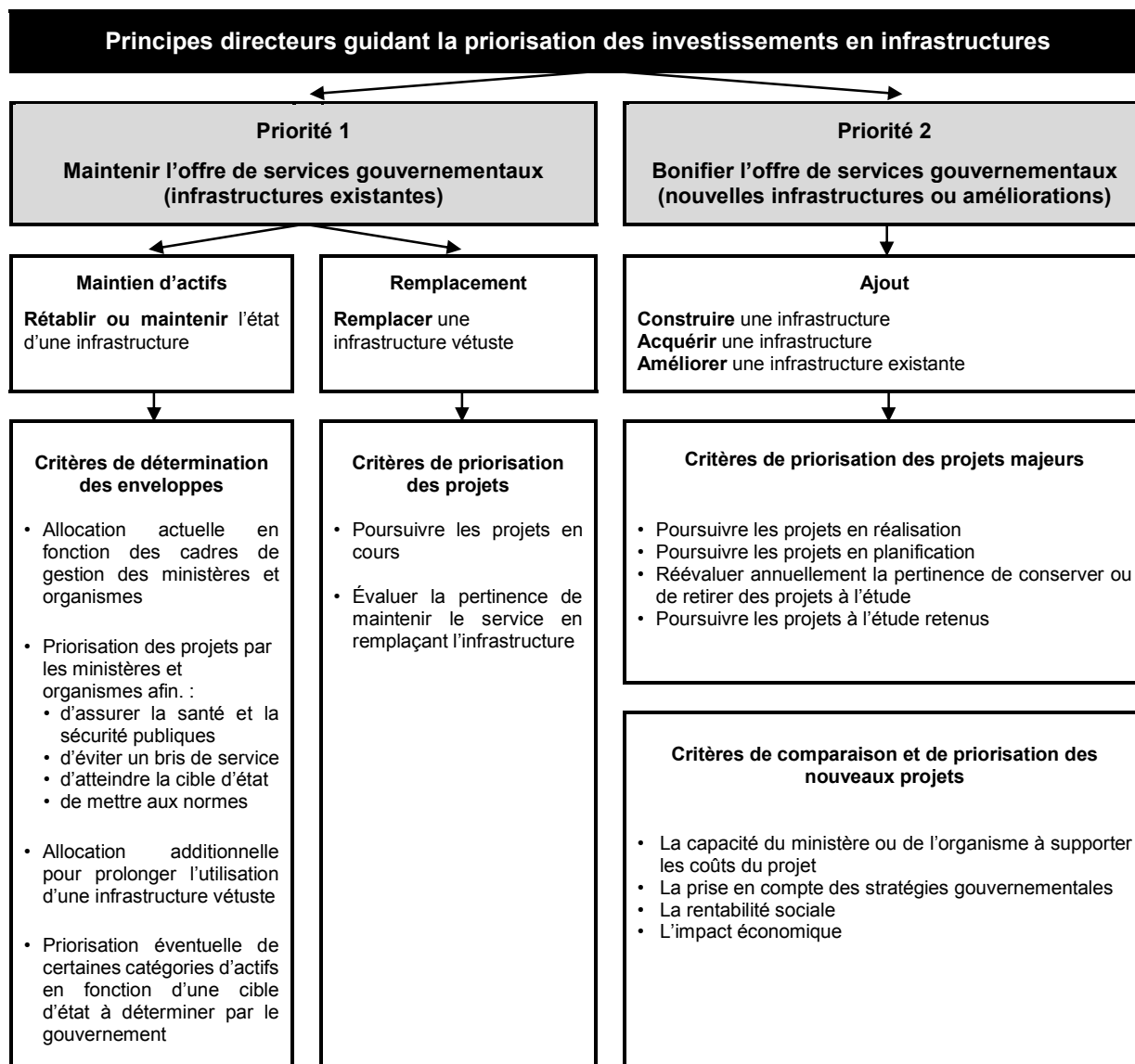
- L'entente négociée entre le gouvernement du Québec et la Caisse de dépôt et placement du Québec permettra aux citoyens de bénéficier de l'expertise de la Caisse en matière de grands projets d'infrastructures et à cette dernière de faire fructifier les épargnes de ses déposants dans des projets d'infrastructures québécois.

Par ces orientations et les mesures qui en découlent, le gouvernement poursuit l'instauration d'éléments structurants de son cadre de gouvernance centralisée de la gestion de projets d'infrastructures publiques.

Ces orientations se concrétiseront d'ailleurs sous le signe de la transparence, comme annoncé par le gouvernement.

2.1 Les principes directeurs guidant la priorisation des investissements en infrastructures

Les principes directeurs guidant la priorisation des investissements en infrastructures véhiculent les orientations et les priorités gouvernementales. En ce sens, ils s'alignent sur les grands axes d'investissement prioritaires de l'État.



Ces principes démontrent clairement que les projets visant à maintenir l'offre actuelle de services gouvernementaux, par le maintien d'actifs ou le remplacement d'infrastructures existantes, sont considérés prioritaires. Les sommes prévues au Plan québécois des infrastructures 2015-2025 reflètent ces choix stratégiques du gouvernement et les prochains Plans québécois des infrastructures viendront renforcer cette orientation.

Les projets d'ajout permettant de bonifier l'offre de services gouvernementaux sont, quant à eux, retenus au mérite et principalement dans les cas favorisant le développement économique du Québec.

2.2 Une planification équilibrée des investissements sur dix ans

Le gouvernement injecte annuellement des sommes importantes et nécessaires pour contrer la vétusté des infrastructures et assurer la sécurité des citoyens de même que pour stimuler le développement économique.

Les investissements requis pour financer les projets de 50 millions de dollars et plus en infrastructures et les enveloppes de maintien d'actifs et de résorption du déficit de maintien d'actifs doivent donc non seulement être priorisés les uns par rapport aux autres, mais également selon leur répartition dans le temps. Il est clair que les besoins ne peuvent tous être comblés en même temps.

Conséquemment, afin de favoriser la pérennité des infrastructures, le gouvernement s'assure notamment d'une répartition équilibrée des investissements entre les deux quinquennats.

Investissements annuels au Plan québécois des infrastructures 2015-2025

(contribution du gouvernement du Québec, en milliards de dollars)

2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24	2024-25	Total
9,9	9,4	8,7	8,7	8,7	8,6	8,6	8,6	8,6	8,6	88,4

51,4%

48,6%

2.3 Un nouveau mode de réalisation de projets d'infrastructures structurants : implication de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Dans le contexte où les besoins du Québec en matière de développement et de maintien des infrastructures ne cessent de croître et considérant les limites budgétaires auxquelles le gouvernement est confronté, de nouveaux modèles d'affaires et de financement ont été examinés pour renouveler ou développer des infrastructures essentielles à la société québécoise.

Selon cette nouvelle approche, le gouvernement a privilégié, comme partenaire, la Caisse de dépôt et placement du Québec, une institution publique déjà impliquée ailleurs dans le monde dans des projets d'infrastructures de grande envergure.

À cet effet, le gouvernement a conclu une entente avec la Caisse afin qu'elle assure la réalisation de certains projets d'infrastructures pour moderniser les infrastructures publiques du Québec, permettant ainsi au gouvernement de préserver une marge de manœuvre budgétaire pour la réalisation d'autres projets pour le Québec.

Cette récente entente, qui respecte l'indépendance financière et la gouvernance de la Caisse, permettra notamment de réaliser des projets en transport collectif qui auraient autrement été difficiles à réaliser, tout en limitant les impacts sur les finances publiques.

Les projets qui pourraient éventuellement être pris en charge par la Caisse, dont le coût serait de l'ordre de 5 milliards de dollars, sont :

- La mise en place d'un système de transport collectif sur le nouveau pont Champlain;
- La mise en place du Train de l'Ouest de Montréal, incluant la desserte de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal.

Cette entente répond également à la volonté de la Caisse d'investir au Québec dans des projets d'infrastructures offrant des perspectives de rendements stables et prévisibles pour ses déposants.

3. Des règles de gouvernance en évolution

La Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3) ainsi que la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique établissent les règles de gouvernance en matière de planification des investissements en infrastructures de même qu'en gestion des infrastructures publiques (voir l'annexe 1).

Depuis 2014, le Secrétariat du Conseil du trésor poursuit ses démarches en vue de faire évoluer les règles de gouvernance et ainsi améliorer la surveillance et la maîtrise de la performance des projets stratégiques inscrits au Plan québécois des infrastructures.

Pour assurer son leadership dans la gouvernance des projets majeurs, des rencontres du comité de gouvernance se sont tenues régulièrement en 2014-2015. Elles ont permis au gouvernement d'être mieux informé sur les projets majeurs, notamment ceux comportant un niveau de risque élevé et des enjeux importants. En disposant d'une meilleure information, il devient possible de proposer des actions ciblées auprès des ministères et organismes concernés et d'assurer un suivi plus rigoureux permettant ainsi de répondre aux enjeux soulevés.

3.1. Des règles de gouvernance révisées pour les projets de moins de 50 millions de dollars

Les règles de gouvernance en matière de gestion, d'approbation et de suivi des projets continueront à être renforcées au cours de la prochaine année afin de permettre au gouvernement d'accentuer sa gestion rigoureuse des investissements en infrastructures et d'en maximiser la valeur obtenue.

À cet effet, les sommes investies dans les projets d'infrastructures de moins de 50 millions de dollars seront assujetties à un processus de planification, de gestion et de suivi rigoureux.

Au cours de l'exercice financier 2014-2015, des travaux permettant d'actualiser le portrait général des pratiques et processus existants au sein des ministères et organismes en matière de gestion de projets ont été réalisés. De plus, un travail de recherche et de veille a été entamé pour répertorier les meilleures pratiques dans le domaine.

Ces activités se poursuivront en 2015-2016 afin d'élaborer des règles de gouvernance visant à encadrer les ministères et organismes pour les projets de moins de 50 millions de dollars.

4. Une nouvelle évaluation de l'état des infrastructures et du déficit de maintien d'actifs

La gestion des infrastructures gouvernementales représente un défi majeur. Il est donc impératif que le gouvernement dispose de l'information nécessaire notamment pour la priorisation des investissements accordés au rétablissement et au maintien de l'état des infrastructures.

L'appréciation des besoins d'investissements et de leur priorisation doit prendre appui sur une connaissance de l'état des infrastructures afin de déterminer les priorités d'action et d'évaluer le rythme des investissements ou d'intervention nécessaire, notamment pour assurer la pérennité.

La pérennité, ou longévité d'une infrastructure, permet de fournir le niveau de service prévu, tout en demeurant fiable, performante et sécuritaire pour les usagers. Cette pérennité est généralement assurée lorsque l'état constaté d'une infrastructure correspond à celui qu'elle devrait normalement avoir, compte tenu de son âge et de sa durée de vie utile, si elle avait fait l'objet de l'entretien et du maintien d'actifs requis. Lorsque les travaux d'entretien et de maintien de l'infrastructure ne sont pas réalisés en temps opportun, cette pérennité est alors affectée et un déficit de maintien d'actifs pourrait alors être constaté.

À cet égard, l'année financière 2014-2015 aura été une année charnière puisque des lignes directrices ont été élaborées afin d'établir des paramètres communs guidant chaque organisme dans l'élaboration d'un cadre de gestion visant à dresser et tenir un inventaire des infrastructures publiques, y compris une évaluation de leur état, de leur déficit de maintien d'actifs et de leur valeur de remplacement.

Résultant de cette démarche, les Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures sont ainsi présentés pour la première fois dans la partie III de ce volume. Ils représentent un exercice de transparence sans précédent permettant de dresser un portrait de l'état des infrastructures et de leur déficit de maintien d'actifs.

Comme mentionné dans les dernières années, le Plan québécois des infrastructures 2015-2025 favorise les investissements qui permettront de répondre à l'enjeu visant la résorption du déficit de maintien d'actifs. Ainsi, il prévoit pour l'ensemble du parc d'infrastructures et pour les dix prochaines années, 31,3 milliards de dollars au maintien d'actifs, 6,0 milliards de dollars à la résorption du déficit de maintien d'actifs et 14,5 milliards de dollars pour le remplacement d'infrastructures existantes, dont une part importante de ces investissements permettront de résorber des déficits de maintien d'actifs importants.

Au cours des prochains exercices, les travaux se poursuivront pour compléter le portrait des infrastructures présentées aux Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures. De plus, d'autres renseignements y seront ajoutés notamment pour permettre aux organismes de présenter l'évolution du déficit de maintien d'actifs et prévoir l'effet de leurs investissements sur celui-ci ainsi que sur l'état de leurs infrastructures.

5. Une amélioration continue en matière de transparence et de gestion

En plus de gérer avec rigueur, le gouvernement poursuivra ses efforts en 2015-2016 pour améliorer ses pratiques en matière de transparence afin que les citoyens puissent juger eux-mêmes la légitimité des décisions et des choix d'investissements du gouvernement pour faire avancer et prospérer le Québec.

Le Plan québécois des infrastructures 2014-2024 a présenté pour une première fois la liste de tous les projets de 50 millions de dollars et plus. Au Plan québécois des infrastructures 2015-2025, cette liste est bonifiée en présentant distinctement les investissements de l'année en cours des projets « en réalisation ».

De plus, tous les investissements visant le remplacement d'une infrastructure sont maintenant présentés de façon distincte des ajouts. Il s'agit d'un reclassement de certaines informations présentées au Plan québécois des infrastructures qui permet de refléter plus fidèlement les choix du gouvernement dans sa priorisation du maintien de services.

Le gouvernement accomplira également un geste additionnel en regard de la transparence en rendant publiques un plus grand nombre d'interventions relativement aux projets majeurs en phase de réalisation. Ainsi, à l'instar du projet de l'échangeur Turcot, qui fera l'objet d'une transparence accrue sur les aspects contractuels et sur le suivi des travaux par rapport à l'échéancier et aux coûts, le gouvernement intégrera graduellement, à compter de l'automne 2015, l'ensemble des projets majeurs « en réalisation » sur le site « www.donnees.gouv.qc.ca », afin de permettre à la population d'être en mesure d'obtenir les mêmes informations que pour le projet de l'échangeur Turcot.

Enfin, pour la première fois, le gouvernement présente des Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures. Ces plans permettent de présenter un premier portrait de l'état des infrastructures publiques évaluées selon un nouvel indice d'état gouvernemental, et de leur déficit de maintien d'actifs.

PARTIE II

Le Plan québécois des
infrastructures 2015-2025

1. Des infrastructures de qualité dans tous les secteurs d'activité

Les investissements en infrastructures de 88,4 milliards de dollars prévus au Plan québécois des infrastructures 2015-2025 auront des retombées directes sur les services à la population, ainsi que sur le bien-être et la qualité de vie de l'ensemble des citoyens. Des infrastructures de qualité permettent aux citoyens de bénéficier des services auxquels ils s'attendent. Au-delà des routes et des bâtiments, plus de capital public signifie des hôpitaux, des établissements d'enseignement, des systèmes de transport collectif ainsi que des équipements culturels répondants aux besoins de la population.

Les investissements en infrastructures, dont la planification est rendue publique pour les dix prochaines années, constituent un des moteurs de l'économie québécoise. Ils soutiendront directement le développement économique et auront des retombées positives à moyen et à long termes sur l'activité d'un grand nombre de secteurs.

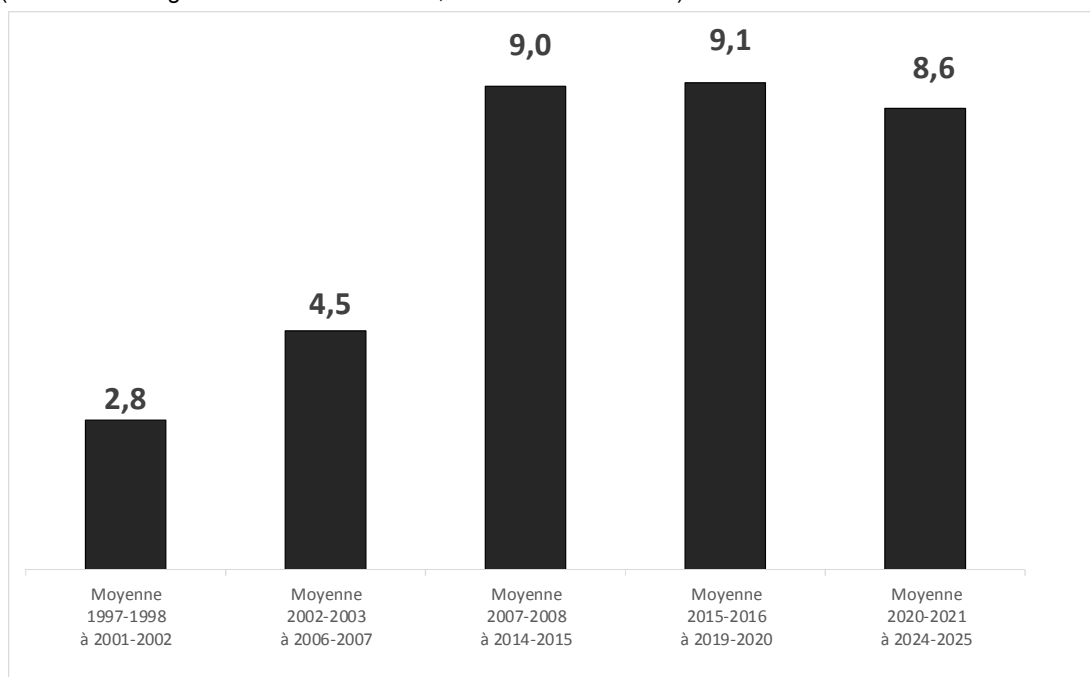
Imprégné d'une grande transparence, le Plan québécois des infrastructures 2015-2025 reflète les résultats d'une gestion responsable et rigoureuse des investissements en infrastructures.

1.1. L'évolution des investissements publics en infrastructures

Depuis 2007, date de la mise en œuvre du premier Plan québécois des infrastructures, le niveau des investissements publics en infrastructures a considérablement augmenté, de même que les sommes consacrées au maintien et au rétablissement de l'état des infrastructures publiques.

Évolution des investissements publics en infrastructures depuis 1997-1998

(contribution du gouvernement du Québec, en milliards de dollars)



Au cours des cinq prochains exercices financiers, soit pour la période 2015-2016 à 2019-2020, le niveau des investissements planifiés au Plan québécois des infrastructures atteint en moyenne 9,1 milliards de dollars. Pour les cinq exercices financiers suivants, soit de 2020-2021 à 2024-2025, le niveau moyen des investissements dans les infrastructures est établi à 8,6 milliards de dollars.

2. Le Plan québécois des infrastructures 2015-2025 : des investissements diversifiés

2.1 Les éléments présentés au Plan québécois des infrastructures

□ Les types d'investissement

La Loi sur les infrastructures publiques prévoit que le Plan québécois des infrastructures doit préciser les sommes allouées aux types d'investissement en infrastructures suivants :

- Aux études concernant d'éventuels projets d'infrastructures déterminés par le gouvernement;
- Au maintien d'actifs concernant les infrastructures publiques;
- À l'ajout, à l'amélioration et au remplacement d'infrastructures publiques;
- Aux provisions réservées à des investissements futurs en infrastructures non encore autorisés par le gouvernement.

Conformément aux principes directeurs guidant la priorisation des investissements en infrastructures, le Plan québécois des infrastructures 2015-2025 présente les investissements appartenant à chacun de ces types selon qu'ils permettent le maintien de l'offre de services ou la bonification de cette offre.

Investissements au Plan québécois des infrastructures 2015-2025 par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	2015-2025	%
Investissements pour des projets ou enveloppes déterminés		
Maintien de l'offre de services ¹		
Maintien d'actifs	31 313,4	
Résorption du déficit de maintien d'actifs	6 047,8	
Remplacement	14 499,5	
Études	112,3	
Sous-total	51 973,0	69,9
Bonification de l'offre de services		
Ajout et amélioration	22 216,7	
Études	163,0	
Sous-total	22 379,7	30,1
Sous-total - Investissements pour des projets ou enveloppes déterminés	74 352,7	100,0
Investissements pour des projets éventuels non encore déterminés²		
Provisions sectorielles	3 396,5	
Enveloppe centrale	10 650,8	
Sous-total - Investissements pour des projets éventuels non encore déterminés	14 047,3	
Total	88 400,0	

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Les montants inscrits pour le maintien d'actifs et pour la résorption du maintien d'actifs n'ont pas nécessairement été déterminés conformément aux nouvelles définitions incluses aux lignes directrices émises par le Secrétariat du Conseil du trésor en 2014-2015. Ainsi, ces montants, de même que ceux alloués pour le remplacement, peuvent contribuer à résorber le déficit de maintien d'actifs. Des montants plus précis seront présentés progressivement aux prochains Plans québécois des infrastructures.

² Enveloppe réservée pour des projets actuellement à l'étude et d'éventuels projets non encore déterminés par le gouvernement.

Les investissements prévus au Plan québécois des infrastructures 2015-2025 sont alloués de façon prioritaire au maintien de l'offre de services gouvernementaux actuelle. Les montants prévus à cet égard totalisent près de 52 milliards de dollars, soit 70 % des sommes allouées au maintien ou à la bonification de l'offre de services.

Par ailleurs, des investissements de plus de 22 milliards de dollars sont prévus pour bonifier l'offre de services, soit 30 % du total des sommes allouées au maintien ou à la bonification de l'offre de services.

Enfin, environ 14 milliards de dollars, dont 10,7 milliards de dollars inscrits à l'enveloppe centrale, sont prévus pour des projets futurs non encore déterminés par le gouvernement. Ces projets seront approuvés par le gouvernement en concordance avec les principes directeurs guidant la priorisation des investissements en infrastructures.

❑ Les catégories d'avancement des projets

Tous les projets d'infrastructures inscrits au Plan québécois des infrastructures 2015-2025 sont répartis en trois catégories, selon leur degré d'avancement.

- La première catégorie regroupe les **projets à l'étude**. Il s'agit de projets en démarrage priorisés par un ministère ou un organisme. Afin de procéder à des analyses approfondies, des sommes sont réservées pour l'étude de ces projets dans le Plan québécois des infrastructures 2015-2025. Ces études permettront de confirmer la pertinence de chaque projet et d'en estimer les besoins financiers et les risques.
- Les **projets en planification** sont classés dans une catégorie particulière. Le total de l'investissement fait alors l'objet d'une évaluation préliminaire. Ces projets n'ont donc pas encore été approuvés sous une forme définitive. Cependant, ils suscitent suffisamment d'intérêt et l'information les concernant est suffisamment documentée pour provisionner des sommes dans le Plan québécois des infrastructures.
- Les **projets en réalisation** sont des projets dont le dossier d'affaires est complété et approuvé et pour lesquels le total de l'investissement est précisé.

Investissements au Plan québécois des infrastructures 2015-2025 par catégorie d'avancement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	2015-2025	%
Projets à l'étude	275,3	0,3
Projets en planification (y compris les provisions sectorielles et l'enveloppe centrale) ¹	26 951,5	30,5
Projets en réalisation (y compris les enveloppes de maintien d'actifs) ²	61 173,1	69,2
Total	88 400,0	100,0

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Enveloppes réservées pour des projets actuellement à l'étude et d'éventuels projets non encore déterminés par le gouvernement.

² Pour les fins de la ventilation des investissements par catégorie d'avancement, les enveloppes consacrées au maintien d'actifs et à la résorption du déficit de maintien d'actifs sont considérées « en réalisation ».

2.2 Les secteurs d'activité du Plan québécois des infrastructures

Le Plan québécois des infrastructures 2015-2025 présente des investissements concernant les infrastructures de tous les secteurs d'activité du gouvernement. Le maintien d'actifs, le remplacement, les ajouts et les améliorations des infrastructures planifiés pour les dix prochaines années ont été déterminés en fonction des besoins prioritaires.

L'effort de modernisation du parc d'infrastructures se poursuit dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2015-2025. Il concerne notamment les secteurs des transports, de la santé et des services sociaux et de l'enseignement supérieur, ainsi que les administrations municipales.

Dans le secteur des transports, cet effort de modernisation facilitera les déplacements des citoyens et des travailleurs, de même que les échanges commerciaux entre les entreprises.

En santé et services sociaux, il contribuera à accroître le bien-être et la santé de la population et il favorisera une meilleure accessibilité au réseau.

En enseignement supérieur et recherche, cet effort améliorera la formation des étudiants et des travailleurs et favorisera la recherche et l'innovation, déterminants de premier ordre de la productivité des entreprises du Québec.

Dans le secteur municipal, il représentera un facteur important de localisation des familles et des entreprises.

Les investissements prévus au Plan québécois des infrastructures 2015-2025 couvrent tous les secteurs d'activité du gouvernement.

- Réseau routier : autoroutes, routes, ponts, échangeurs et viaducs.
- Transport collectif : métro, autobus, trains de banlieue, quais, gares et voies ferrées.
- Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre : traversiers, quais, gares, aéroports nordiques, chemins de fer et voirie locale.
- Santé et services sociaux : centres hospitaliers, CLSC, CHSLD.
- Éducation : établissements scolaires.
- Enseignement supérieur et Recherche : cégeps, universités, laboratoires de recherche.
- Culture : musées, bibliothèques.
- Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs : usines de traitement des eaux, réseaux d'aqueduc et d'égout, complexes multifonctionnels, usines de biométhanisation et de compostage, équipements sportifs, parcs nationaux.
- Logements sociaux et communautaires.
- Édifices gouvernementaux : bureaux gouvernementaux, palais de justice, centres de détention, postes de la Sûreté du Québec.
- Ressources informationnelles : projets et équipements en ressources informationnelles des ministères et organismes.
- Autres secteurs : centres de la petite enfance, Plan Nord, barrages publics, acquisitions mobilières et immobilières des ministères et organismes.

Investissements au Plan québécois des infrastructures 2015-2025 par secteur d'activité

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	2015-2025	%
Réseau routier	16 655,3	18,8
Transport collectif	7 247,7	8,2
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre	2 164,7	2,5
Santé et Services sociaux	14 436,8	16,3
Éducation	8 772,9	9,9
Enseignement supérieur et Recherche	6 529,6	7,4
Culture	1 650,2	1,9
Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs	8 214,1	9,3
Logements sociaux et communautaires	2 013,5	2,3
Édifices gouvernementaux	2 441,1	2,8
Ressources informationnelles	3 313,2	3,7
Autres secteurs		
Centres de la petite enfance : 807,9		
Plan Nord : 901,5		
Acquisitions des ministères et des organismes et autres investissements : 2 601,0	4 310,4	4,9
Enveloppe centrale ¹	10 650,8	12,0
Total	88 400,0	100,0

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Enveloppe réservée pour des projets actuellement à l'étude et d'éventuels projets non encore déterminés par le gouvernement.

On trouvera ci-après de l'information, par secteur d'activité, à l'égard des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures 2015-2025.

La liste de tous les projets, dont le coût total est de plus de 50 millions de dollars, est présentée à la section 5.4.

❑ Les transports

Le réseau routier

Plus de 82 % des investissements sont consacrés au maintien ou au remplacement des chaussées et des structures, ce qui contribuera à maintenir et rétablir l'état des infrastructures routières. Par exemple, mentionnons les investissements majeurs consacrés à maintenir l'état des échangeurs Turcot, de La Vérendrye et Saint-Pierre, du pont Honoré-Mercier et du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine.

Le secteur réseau routier présente une baisse des investissements par rapport au Plan québécois des infrastructures 2014-2024, notamment au cours du deuxième quinquennat. Cette situation s'explique par le fait que plusieurs projets majeurs se termineront vers la fin du premier quinquennat et que d'autres projets, notamment pour le remplacement d'infrastructures, actuellement « à l'étude », sont provisionnés à l'enveloppe centrale jusqu'à ce qu'ils passent « en planification » à la suite de la décision du Conseil des ministres.

Le projet visant le remplacement de l'échangeur Turcot est maintenant à l'étape de la réalisation. Ce projet est évalué à 3,7 milliards de dollars à la suite de la signature du contrat par le gouvernement en février 2015 pour la conception et la construction des infrastructures principales.

Tous les projets majeurs en cours se poursuivent. À cet égard, plus de 2,8 milliards de dollars sont notamment consacrés aux projets d'ajout et d'amélioration d'infrastructures. Ces investissements seront notamment affectés :

- Aux phases I et II du réaménagement de la route 185 entre l'autoroute 20 et la frontière du Nouveau-Brunswick;
- Au prolongement de l'autoroute 73 entre Saint-Joseph-de-Beauce et Saint-Georges;
- À la phase I du prolongement de l'autoroute 410 à Sherbrooke;
- À la relocalisation permanente de la route 112 à Thetford Mines.

Plusieurs projets sont « à l'étude » ou « en planification » dans l'ensemble des régions du Québec, notamment :

- Les travaux sur l'échangeur Laurentien – Félix-Leclerc à Québec;
- Le recouvrement partiel de l'autoroute Ville-Marie à Montréal.

De nouveaux projets sont mis à l'étude, notamment le prolongement de deux tronçons de la route 138 et la réfection majeure du tablier du pont de Québec. Pour d'autres projets, les études en cours se poursuivent, notamment la phase II de l'élargissement de l'autoroute Henri-IV à Québec (volets 1, 2 et 3), la réfection de l'autoroute métropolitaine à Montréal et la réfection majeure du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine.

Le transport collectif

Tous les projets majeurs en cours de réalisation se poursuivent. C'est le cas du remplacement des voitures de métro ainsi que des programmes de rénovation du métro de Montréal.

Des sommes sont également prévues pour réaliser plusieurs projets, dont la construction de centres d'entretien de trains de banlieue de l'Agence métropolitaine de transport à Pointe-Saint-Charles et Lachine ainsi que l'implantation d'une voie réservée dans l'axe Pie-IX entre le centre-ville de Montréal et Laval.

Des projets sont à l'étude, notamment deux projets de système de transport collectif dont la réalisation sera confiée à la Caisse de dépôt et placement du Québec : un projet sur le nouveau pont Champlain et un autre projet visant la mise en place d'un Train de l'Ouest de Montréal, incluant la desserte de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau.

Le transport maritime, aérien, ferroviaire et autre

Des sommes sont prévues pour la construction de trois traversiers de la Société des traversiers du Québec.

Pour la mise en œuvre de la Stratégie maritime, des sommes sont spécifiquement prévues pour divers projets portuaires et pour le branchement électrique des navires à quai aux ports de Montréal et de Québec.

□ La santé et les services sociaux

Une dizaine de projets majeurs sont en réalisation et se poursuivent, notamment la construction du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), l'agrandissement du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine (CHUSJ), l'agrandissement de l'Hôpital Haut-Richelieu-Rouville et la relocalisation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul.

Plusieurs projets sont « à l'étude » ou « en planification » dans l'ensemble des régions du Québec, dont notamment :

- La construction d'un nouvel hôpital sur le site de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus à Québec;
- Le Centre régional intégré de cancérologie à l'Hôtel-Dieu de Lévis;
- La construction d'un nouvel hôpital à Vaudreuil-Soulanges;
- Le Centre intégré de traumatologie et l'unité mère-enfant à l'Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal;
- La nouvelle aile de l'Hôpital de Verdun;
- L'agrandissement du Centre Femme-Jeunesse-Famille à l'Hôpital Fleurimont du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke;
- Le redéploiement du campus de Lachine à l'Hôpital de Lachine;
- Le Pavillon de soins en santé mentale à l'Hôpital régional de Saint-Jérôme.

Plus de 10 milliards de dollars sont alloués pour le maintien d'actifs, la résorption du déficit de maintien d'actifs et le remplacement d'infrastructures du parc immobilier et des équipements médicaux des établissements du réseau.

❑ L'éducation

La priorité est donnée au maintien d'actifs et à la résorption du déficit de maintien d'actifs. Ils représentent près de 80 % des investissements du secteur, soit plus de 7,0 milliards de dollars.

Une nouvelle enveloppe de 1,0 milliard de dollars est prévue pour l'ajout et l'agrandissement d'écoles afin de pourvoir aux besoins de 2015-2016 et d'assurer une provision à cet égard pour les autres années du Plan québécois des infrastructures 2015-2025.

❑ L'enseignement supérieur et la recherche

Les investissements en enseignement supérieur et recherche sont bonifiés de plus de 450,0 millions de dollars par rapport au Plan québécois des infrastructures précédent.

Le maintien des actifs, la résorption du déficit de maintien d'actifs et le remplacement sont prioritaires. Plus de 5,6 milliards de dollars y seront consacrés, soit 86 % des investissements dans ce secteur.

Une étude est en cours par l'Université McGill en vue de prévoir une nouvelle vocation pour le site de l'Hôpital Royal Victoria.

❑ La culture

Plus de 83 % de l'enveloppe totale, soit près de 1,4 milliard de dollars, est consacré au maintien, au remplacement et au rétablissement de l'état des infrastructures culturelles.

Les investissements dans la Stratégie numérique culturelle et les travaux de réfection et d'agrandissement de l'édifice Wilder se poursuivent.

❑ Les infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs

Une somme de 5,8 milliards de dollars est prévue pour le maintien des actifs se rapportant à la mise aux normes des installations d'eau potable, des réseaux souterrains et de l'assainissement des eaux usées, dont 1,8 milliard de dollars affectés à la Stratégie pour la gestion des effluents d'eaux usées. Plus de 1,0 milliard de dollars sont prévus pour l'ajout et l'amélioration d'infrastructures municipales.

Des contributions gouvernementales de plus de 350,0 millions de dollars sont attribuées aux programmes de biométhanisation et de compostage.

Une enveloppe de plus de 900,0 millions de dollars est prévue pour les infrastructures sportives, récréatives et touristiques, notamment dans le cadre de la Stratégie maritime.

☐ Les logements sociaux et communautaires

Une somme de plus de 1,0 milliard de dollars est consacrée à la rénovation des logements sociaux et communautaires et près de 1,0 milliard de dollars pour la construction de nouveaux logements. À cet effet, la construction de 1 500 nouveaux logements sociaux et communautaires est annoncée au budget 2015-2016.

☐ Les édifices gouvernementaux

La réalisation des projets de construction d'établissements de détention est en cours à Sorel-Tracy, Amos, et Sept-Îles. Les études se poursuivent pour la construction d'un immeuble à bureaux sur les sites de l'Îlot Voyageur à Montréal et d'Estimauville à Québec.

☐ Les ressources informationnelles

Dans les ministères et organismes, de nombreux projets en ressources informationnelles se poursuivront, notamment en matière d'infrastructures technologiques et pour des projets reliés aux systèmes de mission.

☐ Les autres secteurs

Une somme de plus de 900,0 millions de dollars est allouée aux infrastructures liées au développement et à la réalisation du Plan Nord.

Les enveloppes prévues au Plan québécois des infrastructures 2015-2025 pour les centres de la petite enfance totalisent plus de 800,0 millions de dollars. Le ministère de la Famille évalue présentement l'impact de la révision du programme de financement des infrastructures des centres de la petite enfance survenue au cours des derniers mois. Une somme de 2,6 milliards de dollars est prévue pour les acquisitions mobilières et immobilières des ministères et organismes, dont des véhicules et des équipements.

2.3 Les contributions des partenaires

Aux investissements du gouvernement du Québec de 88,4 milliards de dollars effectués dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2015-2025 s'ajoute une contribution de 9,8 milliards de dollars du gouvernement fédéral à la suite d'ententes de financement conclues ou à venir dans le cadre des programmes d'infrastructures. Il est également prévu que d'autres partenaires, principalement les municipalités, investiront 8,1 milliards de dollars. Au total, 106,3 milliards de dollars seront ainsi injectés dans l'économie, au cours de la période 2015-2025, pour les infrastructures publiques.

Contribution des partenaires au Plan québécois des infrastructures 2015-2025

(en milliards de dollars)

	2015-2025	%
Gouvernement du Québec - Plan québécois des infrastructures 2015-2025	88,4	83,2
Gouvernement fédéral	9,8	9,2
Autres partenaires	8,1	7,6
Total	106,3	100,0

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

3. Les projets de 50 millions de dollars et plus

Les projets de 50 millions de dollars et plus en infrastructures publiques constituent une part importante du Plan québécois des infrastructures 2015-2025. L'inscription de ces projets au Plan québécois des infrastructures dans les catégories d'avancement « à l'étude », « en planification » et « en réalisation » est arrimée aux décisions prises par le gouvernement aux cours des diverses étapes du processus de cheminement d'un dossier.

Le Plan québécois des infrastructures 2015-2025 présente un total de 154 projets de 50 millions de dollars et plus, répartis dans les divers secteurs d'activité.

Nombre de projets majeurs de plus de 50 millions de dollars au Plan québécois des infrastructures 2015-2025 par secteur et par catégorie d'avancement

	En réalisation	En planification	À l'étude	Total
Réseau routier	28	11	20	59
Transport collectif	9	8	3	20
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre	3	1	2	6
Santé et Services sociaux	9	8	8	25
Enseignement supérieur et Recherche	-	2	3	5
Culture	2	-	-	2
Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs	10	10	3	23
Édifices gouvernementaux	4	4	2	10
Ressources informationnelles	1	-	-	1
Autres	1	1	1	3
Total	67	45	42	154

Note : Le secteur de l'éducation n'a aucun projet de 50 millions de dollars et plus.

On constate que la majorité de ces projets, soit près de 71 %, sont sous la responsabilité du ministère des Transports et du ministère de la Santé et des Services sociaux.

3.1. Les nouvelles mises à l'étude de projets de 50 millions de dollars et plus

Six projets sont ajoutés dans la catégorie « à l'étude » dans le Plan québécois des infrastructures 2015-2025, soit :

- Le prolongement de l'autoroute 19 entre les autoroutes 440 et 640 à Laval et Bois-des-Fillion;
- La réfection majeure du tablier du pont de Québec;
- La construction de deux tronçons pour le prolongement de la route 138 sur la Côte-Nord entre Kegaska et La Romaine ainsi qu'entre Tête-à-la-Baleine et La Tabatière;
- L'agrandissement du Centre Femme-Jeunesse-Famille du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (Hôpital Fleurimont);
- L'agrandissement du Palais des congrès de Montréal.

Enfin, mentionnons qu'un montant de 25 millions de dollars a été provisionné à l'enveloppe centrale pour permettre la mise à l'étude éventuelle de nouveaux projets qui pourraient faire l'objet, le cas échéant, d'une autorisation par le Conseil des ministres au cours de l'exercice financier 2015-2016.

4. L'influence positive des investissements en infrastructures sur l'économie

□ Soutenir le développement économique

Les investissements en infrastructures publiques ont un impact positif sur la productivité et sur la croissance économique du Québec.

En effet, à court terme, les investissements en infrastructures publiques stimulent la demande intérieure, ce qui soutient la création d'emplois et la production de biens et services du secteur privé.

- Les 9,9 milliards de dollars prévus être investis dans les infrastructures publiques en 2015-2016, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures, permettront de créer ou de maintenir plus de 55 000 emplois, dont près de 30 000 emplois directs. Ils généreront ou maintiendront plus de 5 milliards de dollars au produit intérieur brut.

De plus, à moyen terme, les investissements en infrastructures publiques agissent sur les déterminants fondamentaux de la croissance que sont l'emploi et la productivité.

Enfin, à plus long terme, les investissements en infrastructures publiques auront des effets structurants sur les facteurs productifs, ce qui permet d'augmenter le potentiel de croissance de l'économie du Québec.

Impact sur l'économie du Québec des investissements publics en 2015-2016

(PIB et emplois créés ou maintenus)

	Investissements (M\$)	Emplois		PIB (M\$)
		Directs	Totaux ¹	
2015-2016	9 912	30 063	55 506	5 206

¹ Les impacts totaux sont la somme des impacts directs et indirects.

Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

□ Soutenir le marché du travail

Les dépenses en éducation contribuent à la formation des jeunes travailleurs, ce qui favorise leur participation au marché du travail à l'âge adulte.

- Les dépenses en éducation contribuent à former une main-d'œuvre qualifiée apte à s'adapter aux défis technologiques et à innover, ce qui rend les entreprises québécoises davantage compétitives.

De plus, l'investissement public en infrastructures améliore l'utilisation de la main-d'œuvre et la mobilité des travailleurs.

- Les investissements dans le transport collectif permettent aux travailleurs d'être plus mobiles et contribuent à l'amélioration du bien-être de la population.
- Cette plus grande mobilité permet également un meilleur appariement entre les besoins des entreprises et les compétences des travailleurs.

❑ Stimuler l'investissement privé

L'investissement en capital public agit comme catalyseur, en créant un cadre favorable à l'investissement privé et en augmentant ses bénéfices escomptés.

- Des infrastructures publiques de qualité et une main-d'œuvre qualifiée contribuent au maintien d'un climat d'affaires favorable et augmentent l'attrait du Québec comme terre d'accueil pour les investissements étrangers.
- Les dépenses dans le secteur des transports facilitent la mobilité des biens et des services, ce qui contribue à créer des occasions d'affaires qui génèrent de nouveaux investissements.
- La construction de nouvelles infrastructures publiques, par exemple dans le cadre du Plan Nord, augmente le potentiel d'exploitation des ressources dans les régions éloignées, contribuant ainsi à stimuler l'emploi dans ces régions.

Les investissements en infrastructures publiques représentent un des outils importants dont dispose le gouvernement du Québec pour stimuler l'investissement privé.

5. Tableaux sommaires des investissements au Plan québécois des infrastructures 2015-2025 et liste des projets de 50 millions de dollars et plus

5.1 Tableau des investissements par secteur d'intervention et par année

Investissements au Plan québécois des infrastructures 2015-2025 par secteur d'intervention et par année
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Secteur	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	PQI 2015-2025
Réseau routier	2 342,7	2 094,1	2 073,7	1 938,0	1 674,4	1 324,8	1 340,3	1 354,4	1 232,8	1 280,0	16 655,3
Transport collectif	948,1	1 128,9	1 142,7	747,9	463,3	841,9	914,2	396,2	218,8	445,7	7 247,7
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre	365,3	253,3	188,8	221,7	256,6	177,0	175,5	175,5	175,5	175,5	2 164,7
Santé et Services sociaux	1 460,8	1 318,4	1 501,1	1 493,7	1 380,4	1 442,8	1 387,8	1 458,5	1 444,7	1 548,7	14 436,8
Éducation	1 381,0	1 158,6	793,7	775,3	777,4	777,4	777,4	777,3	777,9	777,0	8 772,9
Enseignement supérieur et Recherche	509,9	595,8	583,2	651,8	703,1	709,6	711,4	716,0	674,7	674,0	6 529,6
Culture	227,7	188,3	185,2	175,9	167,7	154,0	138,3	137,8	137,7	137,4	1 650,2
Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs	918,0	1 002,7	935,4	812,0	710,6	720,2	738,6	787,2	838,5	750,8	8 214,1
Logements sociaux et communautaires	285,1	268,6	285,6	267,7	326,3	136,1	111,0	111,0	111,0	111,0	2 013,5
Édifices gouvernementaux	386,1	445,0	199,3	210,0	238,1	199,5	198,5	190,4	187,0	187,0	2 441,1
Ressources informationnelles	464,4	427,6	408,9	330,2	290,2	260,3	266,8	272,3	276,2	316,4	3 313,2
Autres secteurs	561,2	455,6	446,1	415,6	380,5	417,0	407,7	406,9	409,3	410,5	4 310,4
Sous-total	9 850,4	9 337,0	8 743,7	8 039,9	7 368,6	7 160,7	7 167,3	6 783,5	6 484,0	6 814,1	77 749,2
Enveloppe centrale ¹	61,1	27,7	-	659,7	1 283,4	1 426,3	1 431,7	1 772,9	2 157,3	1 830,7	10 650,8
PQI 2015-2025	9 911,5	9 364,7	8 743,7	8 699,6	8 652,0	8 587,0	8 599,0	8 556,4	8 641,3	8 644,8	88 400,0

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Enveloppe réservée pour des projets actuellement à l'étude et d'éventuels projets non encore déterminés par le gouvernement.

5.2 Tableau des investissements par type et par année

Investissements au Plan québécois des infrastructures 2015-2025 par type et par année

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Type d'investissement	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	PQI 2015-2025
Maintien de l'offre de services¹											
Maintien d'actifs	2 823,4	2 721,3	2 691,9	2 992,9	3 148,3	3 176,2	3 494,1	3 569,0	3 259,4	3 437,1	31 313,4
Résorption du déficit de maintien d'actifs	381,2	567,9	583,2	674,2	632,7	618,0	654,5	681,8	649,5	604,8	6 047,8
Remplacement	2 058,0	2 125,1	2 188,0	1 985,1	1 476,8	1 200,5	1 153,8	784,3	770,6	757,3	14 499,5
Provisions et Enveloppe centrale ²	99,9	103,0	56,1	662,1	958,9	946,2	1 329,4	915,6	780,0	1 727,0	7 578,2
Études	44,4	36,9	9,2	20,2	1,5	-	-	-	-	-	112,3
Sous-total	5 406,8	5 554,3	5 528,4	6 334,5	6 218,2	5 940,8	6 631,8	5 950,7	5 459,4	6 526,2	59 551,2
Bonification de l'offre de services											
Amélioration et ajout	4 342,7	3 700,1	3 184,9	2 245,8	1 962,4	1 823,9	1 387,9	1 239,7	1 192,7	1 136,7	22 216,7
Provisions et Enveloppe centrale ²	65,9	48,4	26,4	118,8	470,8	822,3	579,4	1 366,0	1 989,1	981,9	6 469,1
Études	96,0	62,0	4,0	0,5	0,5	-	-	-	-	-	163,0
Sous-total	4 504,7	3 810,4	3 215,3	2 365,1	2 433,8	2 646,2	1 967,2	2 605,7	3 181,8	2 118,5	28 848,8
PQI 2015-2025	9 911,5	9 364,7	8 743,7	8 699,6	8 652,0	8 587,0	8 599,0	8 556,4	8 641,3	8 644,8	88 400,0

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Les montants inscrits pour le maintien d'actifs et pour la résorption du maintien d'actifs n'ont pas nécessairement été déterminés conformément aux nouvelles définitions incluses aux lignes directrices émises par le Secrétariat du Conseil du trésor en 2014-2015. Ainsi, ces montants, de même que ceux alloués pour le remplacement, peuvent contribuer à résorber le déficit de maintien d'actifs. Des montants plus précis seront présentés progressivement aux prochains Plans québécois des infrastructures.

² Enveloppe réservée pour des projets actuellement à l'étude et d'éventuels projets non encore déterminés par le gouvernement.

5.3 Tableau des investissements par secteur d'intervention et par type d'investissement

Investissements au Plan québécois des infrastructures 2015-2025 par secteur d'intervention et par type d'investissement
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Secteur	Maintien de l'offre de services ¹						Bonification de l'offre de services				PQI 2015-2025
	Maintien d'actifs	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Remplacement	Provisions et Enveloppe centrale ²	Études	Sous-total	Ajout et amélioration	Provisions et Enveloppe centrale ²	Études	Sous-total	
Réseau routier	9 975,4	-	3 727,1	-	107,1	13 809,7	2 815,8	-	29,8	2 845,6	16 655,3
Transport collectif	1 990,8	-	1 607,3	-	-	3 598,2	3 561,7	-	87,8	3 649,5	7 247,7
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre	812,7	-	150,9	140,0	-	1 103,7	834,6	225,0	1,5	1 061,0	2 164,7
Santé et Services sociaux	2 998,0	2 420,8	4 845,9	-	-	10 264,8	3 742,4	406,6	23,0	4 172,0	14 436,8
Éducation	5 767,6	1 013,5	133,0	89,8	-	7 003,9	1 768,9	-	-	1 768,9	8 772,9
Enseignement supérieur et Recherche	3 344,0	1 092,0	1 191,2	-	-	5 627,2	811,9	84,1	6,5	902,5	6 529,6
Culture	414,1	167,9	797,0	-	0,5	1 379,5	177,4	93,3	-	270,7	1 650,2
Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs	3 410,4	1 006,8	1 365,3	432,3	4,8	6 219,6	1 705,7	287,8	1,0	1 994,5	8 214,1
Logements sociaux et communautaires	684,5	346,9	-	-	-	1 031,4	841,0	141,1	-	982,1	2 013,5
Édifices gouvernementaux	1 172,5	-	133,4	-	-	1 305,9	968,0	164,5	2,7	1 135,2	2 441,1
Ressources informationnelles	40,1	-	296,2	226,3	-	562,6	2 750,6	-	-	2 750,6	3 313,2
Autres secteurs	703,1	-	252,0	283,4	-	1 238,4	2 238,7	822,4	10,9	3 071,9	4 310,4
Sous-total	31 313,4	6 047,8	14 499,5	1 171,7	112,3	53 144,7	22 216,7	2 224,8	163,0	24 604,5	77 749,2
Enveloppe centrale ²	-	-	-	6 391,5	15,0	6 406,5	-	4 234,3	10,0	4 244,3	10 650,8
PQI 2015-2025	31 313,4	6 047,8	14 499,5	7 563,2	127,3	59 551,2	22 216,7	6 459,1	173,0	28 848,8	88 400,0

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Les montants inscrits pour le maintien d'actifs et pour la résorption du maintien d'actifs n'ont pas nécessairement été déterminés conformément aux nouvelles définitions incluses aux lignes directrices émises par le Secrétariat du Conseil du trésor en 2014-2015. Ainsi, ces montants, de même que ceux alloués pour le remplacement, peuvent contribuer à résorber le déficit de maintien d'actifs. Des montants plus précis seront présentés progressivement aux prochains Plans québécois des infrastructures.

² Enveloppe réservée pour des projets actuellement à l'étude et d'éventuels projets non encore déterminés par le gouvernement.

5.4 Liste des projets de 50 millions de dollars et plus

Réseau routier¹

En réalisation

Nom	Région administrative	Contribution du Québec				Contribution des partenaires	Coût total
		Avant 2015-2016	2015-2016	2016-2025	Sous-total 2015-2025		
1- Reconstruction de l'échangeur Turcot	06 - MTL	696,8	589,3	2 387,2	2 976,5	-	3 673,3
2- Construction d'une route à quatre voies entre Québec et Saguenay (autoroute 73)	02 - S-L-S-J 03 - C-NAT	583,0	1,5	0,4	1,8	386,6	971,4
3- Prolongement de l'autoroute 50 entre Doherty et Lachute	07 - OUT	821,6	1,6	-	1,6	43,0	866,3
4- Réaménagement de la route 185 entre l'autoroute 20 et la frontière du Nouveau-Brunswick - Phases I et II	01 - B-S-L	432,4	15,2	5,6	20,9	299,7	752,9
5- Prolongement de l'autoroute 73 entre Saint-Joseph-de-Beauce et Saint-Georges	12 - C-A	313,2	44,9	11,6	56,5	40,8	410,5
6- Maintien d'actifs sur l'échangeur Turcot et de La Vérendrye	06 - MTL	258,1	30,0	112,7	142,7	-	400,8
7- Réaménagement du Rond-point Dorval (composante routière)	06 - MTL	115,6	34,9	78,5	113,4	113,5	342,5
8- Prolongement de la route 167 vers les monts Otish	10 - N-D-Q	244,3	2,4	-	2,4	-	246,8
9- Prolongement de l'autoroute 35 entre Saint-Jean-sur-Richelieu et la frontière américaine - Phases I et II	16 - MTR	158,2	5,0	38,8	43,8	44,3	246,2
10- Maintien d'actifs sur le pont Honoré-Mercier	06 - MTL 16 - MTR	107,8	23,9	94,5	118,3	-	226,1
11- Prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Notre-Dame-des-Neiges	01 - B-S-L	196,7	19,0	1,5	20,5	0,5	217,8
12- Réaménagement de l'échangeur Charest et Robert-Bourassa à Québec	03 - C-NAT	182,9	0,2	-	0,2	30,5	213,6
13- Prolongement de la route 138 de Natashquan à Kegaska	09 - C-NOR	200,4	0,8	-	0,8	-	201,2

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

¹ La contribution du ministère des Transports à la réalisation des projets du secteur Réseau routier est assumée par le Fonds des réseaux de transport terrestre.

Réseau routier

En réalisation

Nom		Région administrative	Contribution du Québec				Contribution des partenaires	Coût total
			Avant 2015-2016	2015-2016	2016-2025	Sous-total 2015-2025		
14-	Prolongement de l'autoroute 5 du chemin de la Rivière au raccordement de la route 105	07 - OUT	73,0	0,7	15,3	16,0	78,0	167,0
15-	Contournement sud de Sherbrooke par le prolongement de l'autoroute 410 - Phase I	05 - EST	150,2	15,0	0,2	15,2	-	165,4
16-	Réaménagement de l'échangeur Décarie Nord entre les autoroutes 15 et 40 à Montréal	06 - MTL	144,2	1,5	-	1,5	-	145,7
17-	Maintien d'actifs sur les structures de l'autoroute métropolitaine	06 - MTL	112,7	12,9	19,1	32,0	-	144,7
18-	Élargissement de l'autoroute 73 entre Sainte-Marie et Saint-Joseph - Phase II	12 - C-A	61,2	-	5,8	5,8	73,2	140,2
19-	Prolongement de l'autoroute 70 vers la ligne Bagot	02 - S-L-S-J	67,7	27,7	36,0	63,7	-	131,4
20-	Maintien d'actifs du Tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine	06 - MTL 16 - MTR	83,1	0,2	23,6	23,8	7,2	114,1
21-	Relocalisation permanente de la route 112 à Thetford Mines	12 - C-A	42,2	32,2	35,5	67,7	-	109,9
22-	Maintien d'actifs sur l'échangeur Saint-Pierre	06 - MTL	77,4	6,9	12,0	18,9	-	96,2
23-	Réparation des murs et des plafonds des tunnels Ville-Marie et Viger à Montréal	06 - MTL	57,5	9,6	18,0	27,6	8,4	93,5
24-	Maintien d'actifs sur les échangeurs entre les autoroutes 20 et 30 à Boucherville	16 - MTR	66,9	22,3	4,1	26,3	-	93,2
25-	Réaménagement de l'échangeur entre les autoroutes 20 et 25 et la route 132 à Longueuil	16 - MTR	81,1	0,1	-	0,1	3,3	84,5
26-	Maintien d'actifs sur le pont de l'Île-aux-Tourtes	06 - MTL 16 - MTR	45,1	7,9	12,6	20,6	-	65,7
27-	Réfection de l'autoroute Dufferin-Montmorency - Phases III à VIII	03 - C-NAT	49,8	8,7	5,6	14,3	-	64,1
28-	Construction d'une voie de contournement de Longue-Rive	09 - C-NOR	53,9	0,7	2,0	2,7	-	56,7
Total En réalisation			5 476,9	914,9	2 920,5	3 835,5	1 129,0	10 441,6

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

Réseau routier

En planification

Nom	Région administrative	Nom	Région administrative
1- Construction d'un nouveau pont sur la rivière Mistassini à Dolbeau-Mistassini	02 - S-L-S-J	7- Réfection majeure du pont Pie-IX entre Montréal et Laval	06 - MTL 13 - LAV
2- Construction d'une voie de contournement du quartier de l'Isle Maligne à Alma	02 - S-L-S-J	8- Construction d'une voie de contournement de Rouyn-Noranda	08 - A-T
3- Travaux sur l'échangeur Laurentien – Félix-Leclerc et sur les bretelles d'accès	03 - C-NAT	9- Réfection de la route 389 entre Baie-Comeau et Fermont	09 - C-NOR
4- Contournement sud de Sherbrooke par le prolongement de l'autoroute 410 - Phase II	05 - EST	10- Reconstruction de la côte Arsène Gagnon sur la route 138 à Les Bergeronnes	09 - C-NOR
5- Recouvrement partiel de l'autoroute Ville-Marie à Montréal	06 - MTL	11- Reconstruction du pont Gouin entre Saint-Jean-sur-Richelieu et Iberville	16 - MTR
6- Amélioration de l'accès au port de Montréal par le réaménagement de la sortie Sherbrooke de l'autoroute 25	06 - MTL		

Réseau routier

À l'étude

Nom	Région administrative	Nom	Région administrative
1- Réaménagement de la route 185 entre l'autoroute 20 et la frontière du Nouveau-Brunswick - Phase III	01 - B-S-L	11- Boulevard urbain de l'Ouest de l'île de Montréal	06 - MTL
2- Reconstruction des échangeurs au nord des ponts de Québec	03 - C-NAT	12- Amélioration des accès au port de Montréal dans l'axe du boulevard l'Assomption	06 - MTL
3- Reconstruction ou réfection majeure du pont de l'Île d'Orléans	03 - C-NAT	13- Réfection majeure du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine	06 - MTL 16 - MTR
4- Élargissement de l'autoroute Henri-IV - Phase II (Volets I - II - III) ²	03 - C-NAT	14- Reconstruction ou réfection majeure du pont Honoré-Mercier	06 - MTL 16 - MTR
5- Réfection majeure du tablier du pont de Québec	03 - C-NAT 12 - C-A	15- Reconstruction ou réfection majeure du pont de l'Île-aux-Tourtes entre Vaudreuil et Senneville	06 - MTL 16 - MTR
6- Réfection majeure des tunnels Ville-Marie et Viger	06 - MTL	16- Prolongement de la route 138 - Tronçon Kegaska - La Romaine	09 - C-NOR
7- Reconstruction de l'échangeur Saint-Pierre	06 - MTL	17- Prolongement de la route 138 - Tronçon La Tabatière - Tête-à-la-Baleine	09 - C-NOR
8- Réfection majeure de l'autoroute métropolitaine à Montréal	06 - MTL	18- Reconstruction ou réfection majeure du pont Gédéon-Ouimet sur l'autoroute 15 entre Laval et Boisbriand	13 - LAV 15 - LAU
9- Réfection majeure de la structure de l'échangeur Des Sources à Pointe-Claire et Dorval	06 - MTL	19- Prolongement de l'autoroute 19 entre les autoroutes 440 et 640 de Laval à Bois-des-Filion	13 - LAV 15 - LAU
10- Raccordement du boulevard Cavendish à Montréal	06 - MTL	20- Prolongement de l'autoroute 35 jusqu'à la frontière américaine - Phases III et IV	16 - MTR

² À l'exclusion des travaux de la phase I, en réalisation au coût de 32,1 millions de dollars.

Transport collectif³

En réalisation

Nom	Région administrative	Contribution du Québec				Contribution des partenaires	Coût total
		Avant 2015-2016	2015-2016	2016-2025	Sous-total 2015-2025		
1- Remplacement des voitures MR-63 du métro de Montréal	06 - MTL	441,5	75,6	1 321,7	1 397,3	352,8	2 191,7
2- Train de banlieue Corridor Nord-Est (Train de l'Est)	06 - MTL 14 - LAN	624,9	119,0	-	119,0	-	743,9
3- Programme Réno-Systèmes III - Métro de Montréal	06 - MTL	80,7	62,0	120,0	182,0	237,3	500,0
4- Rapibus de la Société de transport de l'Outaouais	07 - OUT	175,1	31,3	-	31,3	80,6	287,0
5- Programme Réno-infrastructures - Métro de Montréal	06 - MTL	65,5	37,2	82,5	119,8	64,7	250,0
6- Infrastructure au Réseau des bus (Centre de transport Stinson) - Phase II	06 - MTL	105,0	6,5	-	6,5	44,8	156,4
7- Construction du centre d'entretien pour trains de banlieue Lachine	06 - MTL	52,6	26,5	12,9	39,4	24,7	116,7
8- Réfection majeure de la station Berri-UQAM - Phase I	06 - MTL	28,2	11,8	27,7	39,5	19,3	87,0
9- Étagement ferroviaire de la jonction de l'Est	06 - MTL	59,6	-	-	-	-	59,6
Total En réalisation		1 633,1	369,9	1 564,8	1 934,8	824,3	4 392,2

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

³ La contribution du ministère des Transports à la réalisation des projets du secteur Transport collectif est assumée, en partie, par le Fonds des réseaux de transport terrestre.

Transport collectif

En planification

Nom	Région administrative	Nom	Région administrative
1- Construction du centre d'entretien pour trains de banlieue Pointe-Saint-Charles	06 - MTL	5- Voie réservée dans l'axe Pie-IX entre le centre-ville de Montréal et Laval	06 - MTL 13 - LAV
2- Reconstruction du Complexe Crémazie de la Société de transport de Montréal	06 - MTL	6- Acquisition de 20 voitures de train de banlieue et de 3 locomotives par l'Agence métropolitaine de transport	06 - MTL 15-LAU 13 - LAV 16-MTR 14 - LAN
3- Pôle multimodal Vendôme	06 - MTL	7- Construction d'un deuxième garage pour la Société de transport de l'Outaouais	07 - OUT
4- Programme Réno-tunnel (tunnel Mont-Royal) - Phase II	06 - MTL	8- Construction d'un nouveau centre d'exploitation à Saint-Hubert et acquisition du terrain par le Réseau de transport de Longueuil	16 - MTR

Transport collectif

À l'étude

Nom	Région administrative	Nom	Région administrative
1- Bureau de projet sur le prolongement du réseau de métro de Montréal	06 - MTL	3- Système de transport collectif sur le nouveau pont Champlain ⁴	06 - MTL 16 - MTR
2- Train de l'Ouest de Montréal, incluant la desserte de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau ⁴	06 - MTL		

⁴ Ces projets sont éventuellement destinés à être pris en charge par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre

En réalisation

Nom	Région administrative	Contribution du Québec				Contribution des partenaires	Coût total
		Avant 2015-2016	2015-2016	2016-2025	Sous-total 2015-2025		
1- Remplacement du N.M. Camille-Marcoux	01 - B-S-L 09 - C-NOR	162,9	12,1	-	12,1	-	175,0
2- Remplacement du N.M. Lucien-L.	03 - C-NAT 09 - C-NOR	40,8	44,2	-	44,2	-	85,0
3- Remplacement du N.M. Radisson	03 - C-NAT 09 - C-NOR	40,8	44,2	-	44,2	-	85,0
Total En réalisation		244,6	100,4	-	100,4	-	345,0

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre

En planification

Nom	Région administrative	Nom	Région administrative
1- Aéroport international Jean-Lesage de Québec - Phase II du projet de modernisation	03 - C-NAT		

Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre

À l'étude

Nom	Région administrative	Nom	Région administrative
1- Faisabilité de la voie de contournement - Lac-Mégantic	05 - EST	2- Faisabilité d'un pôle logistique	16 - MTR

Santé et Services sociaux

En réalisation

Nom	Région administrative	Contribution du Québec				Contribution des partenaires	Coût total
		Avant 2015-2016	2015-2016	2016-2025	Sous-total 2015-2025		
1- Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et centre de recherche ⁵	06 - MTL	1 915,1	234,8	940,8	1 175,6	540,1	3 630,8
2- Centre universitaire de Santé McGill (CUSM) - Site Glen	06 - MTL	1 547,9	50,0	10,0	60,0	855,9	2 463,8
3- Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine - Grandir en santé	06 - MTL	520,4	144,7	142,1	286,8	132,5	939,6
4- Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis - Phases I - II - III	06 - MTL	322,1	40,0	10,0	50,0	6,9	378,9
5- Relocalisation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul	03 - C-NAT	7,2	75,0	244,1	319,1	-	326,3
6- Agrandissement de l'Hôpital Haut-Richelieu-Rouville	16 - MTR	47,9	42,3	18,2	60,5	1,2	109,6
7- Agrandissement et réaménagement de l'urgence et des services ultras spécialisés du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke	05 - EST	96,3	-	-	-	6,6	102,9
8- Centre hospitalier universitaire de Québec - Hôtel-Dieu de Québec	03 - C-NAT	77,6	-	-	-	-	77,6
9- Hôpital Maisonneuve-Rosemont - Urgence	06 - MTL	50,1	17,0	5,5	22,5	1,0	73,6
Total En réalisation		4 584,6	603,9	1 370,6	1 974,5	1 544,1	8 103,2

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

^{5.} Le coût total inclut la construction du centre de recherche qui est terminée.

Santé et Services sociaux

En planification

Nom	Région administrative	Nom	Région administrative
1- Centre hospitalier régional de Trois-Rivières (Pavillon Sainte-Marie) - Phase II	04 - MAU	5- Construction d'un centre régional intégré de cancérologie à l'Hôtel-Dieu de Lévis	12 - C-A
2- Hôpital du Sacré-Coeur-de-Montréal - Centre intégré de traumatologie et unité mère-enfant	06 - MTL	6- Hôpital Pierre-Le Gardeur - Ajout de 146 lits sur 2 étages	14 - LAN
3- Hôpital Maisonneuve-Rosemont - Construction pour la dialyse	06 - MTL	7- Nouveau pavillon de soins de santé mentale à l'Hôpital régional de Saint-Jérôme	15 - LAU
4- Hôpital de Lachine - Projet de redéploiement du campus de Lachine	06 - MTL	8- Construction d'un CHSLD d'une capacité de 212 lits à Saint-Jérôme	15 - LAU

Santé et Services sociaux

À l'étude

Nom	Région administrative	Nom	Région administrative
1- Hôpital régional de Rimouski - Nouvelle construction pour le bloc opératoire, la chirurgie d'un jour et la stérilisation	01 - B-S-L	5- Modernisation et agrandissement de l'Hôpital de Verdun	06 - MTL
2- Construction d'un nouvel Hôpital sur le site de l'hôpital L'Enfant-Jésus à Québec	03 - C-NAT	6- Institut de cardiologie de Montréal - Centre de formation, regroupement des soins ambulatoires et agrandissement de l'urgence	06 - MTL
3- Hôpital La Malbaie	03 - C-NAT	7- Centre jeunesse des Laurentides - Regroupement et modernisation	15 - LAU
4- Agrandissement du Centre Femme-Jeunesse-Famille au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (Hôpital de Fleurimont)	05 - EST	8- Construction d'un nouvel hôpital dans la région de Vaudreuil-Soulanges	16 - MTR

Enseignement supérieur et Recherche

En planification

Nom	Région administrative	Nom	Région administrative
1- Université de Montréal - Complexe des sciences à Outremont	06 - MTL	2- Université McGill - Pavillon Wilson	06 - MTL

Enseignement supérieur et Recherche

À l'étude

Nom	Région administrative	Nom	Région administrative
1- Université McGill - Réaménagement de l'Hôpital Royal Victoria	06 - MTL	3- HEC Montréal - Nouveau pavillon au centre-ville ou réaménagement du pavillon principal	06 - MTL
2- École de santé publique de l'Université de Montréal - Composante du Pôle d'excellence en santé de Montréal	06 - MTL		

Culture

En réalisation

Nom	Région administrative	Contribution du Québec				Contribution des partenaires	Coût total
		Avant 2015-2016	2015-2016	2016-2025	Sous-total 2015-2025		
1- Musée national des beaux-arts du Québec	03 - C-NAT	33,1	12,0	-	12,0	58,3	103,4
2- Réfection et agrandissement de l'édifice Wilder	06 - MTL	30,9	28,5	7,0	35,5	32,8	99,2
Total En réalisation		64,0	40,5	7,0	47,5	91,1	202,6

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs

En réalisation

Nom	Région administrative	Contribution du Québec				Contribution des partenaires	Coût total
		Avant 2015-2016	2015-2016	2016-2025	Sous-total 2015-2025		
1- Amphithéâtre de Québec	03 - C-NAT	158,5	41,5	-	41,5	200,0	400,0
2- Cité de la culture et du sport à Laval - Place Bell	13 - LAV	6,9	36,3	3,1	39,4	153,7	200,0
3- Usine de filtration de Laval	13 - LAV	42,4	4,4	-	4,4	140,5	187,3
4- Station d'épuration de Montréal	06 - MTL	8,9	1,2	53,7	54,9	86,2	150,0
5- Rejets des eaux usées à Montréal	06 - MTL	7,9	23,3	18,1	41,4	98,7	148,0
6- Quartier des spectacles à Montréal	06 - MTL	40,0	-	-	-	80,0	120,0
7- Gare de triage d'Outremont à Montréal	06 - MTL	15,4	9,1	5,5	14,6	90,0	120,0
8- Station d'épuration de Gatineau	07 - OUT	9,8	6,7	36,7	43,3	26,5	79,6
9- Mise aux normes des installations d'eau potable à Baie-Comeau	09 - C-NOR	4,6	15,9	8,1	24,0	36,0	64,7
10- Construction d'un centre multifonctionnel à Gatineau - Centre Robert-Guertin	07 - OUT	11,8	14,7	-	14,7	26,5	53,0
Total En réalisation		306,3	153,0	125,2	278,2	938,2	1 522,6

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs

En planification

Nom	Région administrative	Nom	Région administrative
1- Projet de biométhanisation - Ville de Québec	03 - C-NAT	6- Réhabilitation de la Gare maritime et de la Jetée Alexandra dans le secteur du Vieux-Montréal et du Vieux-Port	06 - MTL
2- Amélioration de la capacité et l'efficacité des installations d'accueil des croisiéristes internationaux à Québec	03 - C-NAT	7- Projet de biométhanisation - Ville de Laval	13 - LAV
3- Mise aux normes des installations d'eau potable à Shawinigan	04 - MAU	8- Projet de biométhanisation - Ville de Longueuil	16 - MTR
4- Construction d'un amphithéâtre sportif à Trois-Rivières	04 - MAU	9- Projet de biométhanisation - Couronne Sud-Est de Montréal	16 - MTR
5- Projet de biométhanisation - Ville de Montréal	06 - MTL	10- Projet de biométhanisation - Couronne Sud-Ouest de Montréal	16 - MTR

Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs

À l'étude

Nom	Région administrative	Nom	Région administrative
1- Anneau de glace Gaétan-Boucher à Québec	03 - C-NAT	3- Remplacement de la toiture du Stade olympique	06 - MTL
2- Agrandissement du Palais des congrès de Montréal	06 - MTL		

Édifices gouvernementaux En réalisation

Nom	Région administrative	Contribution du Québec				Contribution des partenaires	Coût total
		Avant 2015-2016	2015-2016	2016-2025	Sous-total 2015-2025		
1- Construction d'un établissement de détention à Sorel-Tracy	16 - MTR	43,6	30,7	121,0	151,7	-	195,3
2- Construction d'un établissement de détention à Amos	08 - A-T	50,2	60,0	15,7	75,7	-	125,9
3- Construction d'un établissement de détention à Roberval	02 - S-L-S-J	115,1	-	-	-	-	115,1
4- Construction d'un établissement de détention à Sept-Îles	09 - C-NOR	55,3	35,6	-	35,6	-	90,9
Total En réalisation		264,2	126,3	136,8	263,1	-	527,2

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

Édifices gouvernementaux En planification

Nom	Région administrative	Nom	Région administrative
1- Construction d'un palais de justice à Rimouski	01 - B-S-L	3- Rénovation de l'établissement de détention Maison Tanguay	06 - MTL
2- Complexe Marie-Guyart - Réfection du stationnement	03 - C-NAT	4- Réaménagement majeur au palais de justice de Saint-Hyacinthe	16 - MTR

Édifices gouvernementaux À l'étude

Nom	Région administrative	Nom	Région administrative
1- Construction d'un édifice à bureaux sur le site d'Estimauville	03 - C-NAT	2- Construction d'un édifice à bureaux sur le site de l'Îlot Voyageur	06 - MTL

Ressources informationnelles

En réalisation

Nom	Région administrative	Contribution du Québec				Contribution des partenaires	Coût total
		Avant 2015-2016	2015-2016	2016-2025	Sous-total 2015-2025		
1- Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) - Phase SGR2	03 - C-NAT	86,4	-	-	-	-	86,4

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

Autres – Barrages publics

En réalisation

Nom	Région administrative	Contribution du Québec				Contribution des partenaires	Coût total
		Avant 2015-2016	2015-2016	2016-2025	Sous-total 2015-2025		
1- Maintien d'actifs au barrage Des Quinze	08 - A-T	38,7	19,1	8,9	28,0	12,3	78,9

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

Autres – Plan Nord

En planification

Nom	Région administrative	Nom	Région administrative
1- Réfection de la route de la Baie-James	10 - N-D-Q		

Autres – Plan Nord

À l'étude

Nom	Région administrative	Nom	Région administrative
1- Construction d'un nouveau lien ferroviaire pour le transport de minéral en provenance de la fosse du Labrador	09 - C-NOR 10 - N-D-Q		

Légende

01 - B-S-L = Bas-Saint-Laurent	10 - N-D-Q = Nord-du-Québec
02 - S-L-S-J = Saguenay - Lac-Saint-Jean	11 - G-I-M = Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
03 - C-NAT = Capitale-Nationale	12 - C-A = Chaudière-Appalaches
04 - MAU = Mauricie	13 - LAV = Laval
05 - EST = Estrie	14 - LAN = Lanaudière
06 - MTL = Montréal	15 - LAU = Laurentides
07 - OUT = Outaouais	16 - MTR = Montérégie
08 - A-T = Abitibi-Témiscamingue	17 - C-D-Q = Centre-du-Québec
09 - C-NOR = Côte-Nord	

5.5 Mise à jour des investissements probables pour l'année 2014-2015

Selon la Loi sur les infrastructures publiques, le Plan québécois des infrastructures doit être accompagné d'un rapport faisant état de l'utilisation des sommes allouées pour l'année financière en cours.

Un montant de 11,5 milliards de dollars était prévu en 2014-2015 pour l'ensemble des secteurs couverts par le Plan québécois des infrastructures 2014-2024. La mise à jour des investissements probables de l'année 2014-2015 est évaluée à 10,1 milliards de dollars, ce qui représente un taux de réalisation probable de 87,8 %.

Investissements probables pour l'année 2014-2015
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Secteur		Maintien de l'offre de services ¹			Sous-total	Bonification de l'offre de services	Total	Taux de réalisation probable ²
		Maintien d'actifs	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Remplacement		Ajout et amélioration		
Réseau routier	Prévu	1 127,8	122,6	438,2	1 688,6	687,6	2 376,2	84,5%
	Probable	909,6	-	518,1	1 427,6	580,9	2 008,5	
Transport collectif	Prévu	129,2	328,8	181,4	639,3	344,2	983,5	67,0%
	Probable	95,0	-	64,8	159,8	499,4	659,2	
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre	Prévu	161,3	-	188,0	349,3	144,8	494,0	65,6%
	Probable	61,9	-	130,6	192,5	131,6	324,1	
Santé et Services sociaux	Prévu	268,4	203,7	743,1	1 215,1	1 053,0	2 268,1	89,7%
	Probable	252,8	120,5	711,7	1 084,9	949,5	2 034,5	
Éducation	Prévu	808,2	127,0	19,3	954,5	586,0	1 540,5	108,4%
	Probable	778,2	127,0	19,3	924,5	745,0	1 669,6	
Enseignement supérieur et Recherche	Prévu	307,5	93,5	173,1	574,1	44,5	618,5	104,9%
	Probable	307,5	93,5	122,3	523,3	125,4	648,7	
Culture	Prévu	139,3	66,8	84,1	290,2	101,3	391,5	98,6%
	Probable	139,3	66,8	99,6	305,7	80,4	386,1	
Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs	Prévu	146,1	112,0	381,4	639,5	546,2	1 185,6	70,1%
	Probable	151,1	72,4	185,1	408,6	423,0	831,7	
Logements sociaux et communautaires	Prévu	43,6	65,4	-	109,0	151,2	260,2	99,7%
	Probable	60,6	48,8	-	109,3	150,1	259,4	
Édifices gouvernementaux	Prévu	133,8	-	51,0	184,8	307,2	491,9	79,6%
	Probable	108,0	-	27,4	135,4	256,3	391,7	
Ressources informationnelles	Prévu	18,7	-	3,7	22,4	344,7	367,1	117,1%
	Probable	4,0	-	15,9	19,9	410,1	430,0	
Autres secteurs	Prévu	90,2	-	1,3	91,5	452,7	544,2	88,5%
	Probable	58,9	-	20,1	78,9	402,9	481,8	
Enveloppe centrale	Prévu	-	-	-	-	28,3	28,3	45,1%
	Probable	-	-	6,0	6,0	6,7	12,8	
Total	Prévu	3 374,1	1 119,8	2 264,4 ³	6 758,4	4 791,5 ⁵	11 549,8	87,8%
	Probable	2 926,8	529,0	1 914,8 ⁴	5 376,5	4 761,5 ⁶	10 138,0	

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Les montants inscrits pour le maintien d'actifs et pour la résorption du maintien d'actifs n'ont pas nécessairement été déterminés conformément aux nouvelles définitions incluses aux lignes directrices émises par le Secrétariat du Conseil du trésor en 2014-2015. Ainsi, ces montants, de même que ceux alloués pour le remplacement, peuvent contribuer à résorber le déficit de maintien d'actifs. Des montants plus précis seront présentés progressivement aux prochains Plans québécois des infrastructures.

² Un taux de réalisation supérieur à 100 % peut s'expliquer par le devancement de travaux déjà prévus, par un rythme de réalisation plus élevé que celui anticipé ou par une augmentation de la cadence visant à combler un retard constaté l'année précédente.

³ Incluant 43,5 M\$ pour des projets actuellement à l'étude et d'éventuels projets non encore déterminés.

⁴ Incluant 25,7 M\$ pour des projets actuellement à l'étude et d'éventuels projets non encore déterminés.

⁵ Incluant 166,7 M\$ pour des projets actuellement à l'étude et d'éventuels projets non encore déterminés.

⁶ Incluant 62,8 M\$ pour des projets actuellement à l'étude et d'éventuels projets non encore déterminés.

5.6 État de situation final des investissements réalisés pour l'année 2013-2014

La Loi sur les infrastructures publiques édicte également que le Plan québécois des infrastructures doit être accompagné d'un rapport faisant état de l'utilisation des sommes allouées pendant l'année financière précédente.

□ Un taux de réalisation global de 89,9 %

Pour l'ensemble des secteurs couverts par le Plan québécois des infrastructures, le montant prévu pour l'année 2013-2014 s'élevait à 10,7 milliards de dollars. Les investissements réalisés sont évalués à 9,6 milliards de dollars, ce qui représente un taux de réalisation de 89,9 %. Cette section présente, par secteur, les investissements réalisés en 2013-2014.

□ Transport collectif, Éducation et Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs, des taux de réalisation de plus de 100,0 %

Dans le secteur du transport collectif, 690,9 millions de dollars ont été investis, soit 107,5 % du budget probable.

- En ce qui concerne le maintien d'actifs, 88,1 millions de dollars ont été investis, principalement dans les programmes du métro de Montréal, soit Réno-Systèmes 3 et Réno-infrastructures.
- Pour les autres types d'investissements, une somme de 602,8 millions de dollars a été investie. Elle a notamment servi à mettre en place une ligne de train de banlieue entre Mascouche et le centre-ville de Montréal (Train de l'Est). Des sommes ont également été consacrées au projet Rapibus qui vise l'implantation d'un système de transport rapide en voie réservée à Gatineau, à l'étude du projet de prolongement du métro de Montréal et à la construction du Centre de transport Stinson de la Société de transport de Montréal.

Dans le secteur de l'éducation, 100,0 % des investissements probables ont été réalisés pour un peu plus de 1,0 milliard de dollars.

- 835,0 millions de dollars pour la réalisation de travaux qui avaient comme objectif le maintien d'actifs des infrastructures scolaires et la résorption de leur déficit de maintien d'actifs. Ces travaux visaient majoritairement la réfection de toitures et de revêtements extérieurs ainsi que le remplacement de fenêtres et de revêtements de plancher.
- 217,0 millions de dollars ont été investis pour l'agrandissement et la construction de nouvelles écoles dans toutes les régions du Québec.

Dans le secteur des infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs, 888,3 millions de dollars ont été investis, soit 103,4 % du budget probable.

Pour les infrastructures municipales :

- 244,1 millions de dollars ont été investis en maintien d'actifs et en résorption du déficit de maintien d'actifs. Ces projets touchent notamment le traitement de l'eau potable, l'assainissement des eaux usées et la réhabilitation de réseaux de conduites souterraines. Mentionnons, entre autres, le remplacement de conduites, notamment à Montréal, Québec, Saint-Lambert, Longueuil et Saguenay, ainsi que la construction d'une usine de filtration à Laval.
- 491,4 millions de dollars ont été investis en remplacement, amélioration et ajout. Cette somme a servi notamment à la construction de l'amphithéâtre de Québec, à la mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable à Thetford Mines ainsi qu'à la construction de nouvelles infrastructures pour les villages nordiques.

Pour les infrastructures sportives, communautaires et de loisirs :

- 152,8 millions de dollars ont été investis, notamment pour l'expansion du Centre des congrès de Québec, la réalisation du programme Trame verte et bleue (pistes cyclables, parcs et espaces verts) et la mise en place de l'Institut national du sport du Québec.

❑ Santé et Services sociaux, Enseignement supérieur et Recherche, Culture, Logements sociaux et communautaires, des taux de réalisation supérieurs à 90,0 %

Dans le secteur de la Santé et des Services sociaux, les investissements réalisés totalisent 2,4 milliards de dollars, ce qui représente un taux de réalisation de 92,8 %.

- Une somme de 441,2 millions de dollars a été investie dans des travaux de maintien d'actifs et de résorption du déficit de maintien d'actifs, tels que la réfection des installations électriques, des systèmes mécaniques, des systèmes de ventilation et des enveloppes de revêtement extérieur de différents bâtiments, et ce, dans toutes les régions du Québec.
- Des investissements de 1,4 milliard de dollars en remplacement ont permis notamment la construction du CHUM, du CUSM et du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke ainsi que des travaux à l'urgence de l'Hôpital La Salle et de l'Hôpital d'Alma.
- Des investissements de 563,1 millions de dollars en amélioration et ajout ont permis de poursuivre la réalisation de grands projets, tels la construction de l'Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis (phases I, II et III), l'agrandissement du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine et l'amélioration de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont.

Dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, 579,6 millions de dollars ont été investis, soit 97,2 % des investissements probables.

Pour le réseau collégial et l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, des investissements de 192,0 millions de dollars ont été réalisés, notamment :

- 172,6 millions de dollars ont été investis dans les cégeps, principalement pour des travaux liés aux revêtements extérieurs des bâtiments, aux toitures, aux systèmes mécaniques et électriques ainsi que pour la restauration de laboratoires de sciences.
- 10,3 millions de dollars ont permis d'améliorer l'offre de formation, notamment par la création de nouvelles places-élèves aux cégeps de l'Outaouais et de Terrebonne.

Pour le réseau universitaire, un investissement de 337,4 millions de dollars a été réalisé pour le maintien d'actifs et la résorption du déficit de maintien d'actifs du parc immobilier, le remplacement, l'amélioration et l'ajout, dont la réalisation de travaux aux cliniques de médecine dentaire de l'Université de Montréal.

Dans le domaine de la recherche, 50,2 millions de dollars ont été investis en 2013-2014.

- Une partie de cette somme, soit 27,6 millions de dollars, a été versée dans le cadre du programme de cofinancement des projets Recherche-Québec – Fondation canadienne pour l'innovation.
- Les autres investissements, soit 22,6 millions de dollars, ont notamment contribué à l'amélioration des infrastructures de recherche.

En ce qui a trait au secteur de la culture, les investissements ont été de 256,7 millions de dollars, soit un taux de réalisation de 99,5 %.

- Pour les sociétés d'État, des investissements de 58,4 millions de dollars ont été réalisés. Ces sommes ont permis notamment la réfection de la maçonnerie extérieure du Musée de la civilisation et la poursuite de la construction du projet d'agrandissement du Musée national des beaux-arts du Québec.

- Pour les équipements culturels, des investissements de 183,1 millions de dollars ont été réalisés, entre autres pour des travaux de réfection et d'agrandissement de l'édifice Wilder à Montréal, pour la construction d'une salle de spectacle à Saint-Jérôme, la construction d'une bibliothèque municipale à Drummondville et pour l'acquisition de documents pour les collections des bibliothèques municipales.
- En ce qui concerne les projets subventionnés par le Fonds du patrimoine culturel du Québec, des investissements de 15,2 millions de dollars ont aussi été réalisés, notamment pour la conservation des biens protégés par le gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur les biens culturels (chapitre B-4).

Dans le secteur des logements sociaux et communautaires, 277,2 millions de dollars ont été investis, soit 96,9 % du budget probable.

- Une somme de 123,7 millions de dollars a été consacrée au maintien des logements de type habitation à loyer modique (entretien et réfection des bâtiments). Une somme de 153,5 millions de dollars a été affectée à la livraison de nouveaux logements dans le cadre des programmes Accès-Logis Québec et Logement abordable Québec.

❑ Réseau routier et Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre, des taux de réalisation de près de 85,0 %

Dans le secteur du réseau routier, 2,2 milliards de dollars ont été investis, soit 84,1 % des investissements probables.

- Les investissements pour le maintien des actifs ont été de 1,0 milliard de dollars et ont servi principalement pour des travaux requis sur les échangeurs Turcot et de La Vérendrye, sur le pont Honoré-Mercier, sur le pont de l'Île d'Orléans, et ce, jusqu'à leur reconstruction. Ces investissements ont également permis de réaliser la réfection des structures de l'autoroute métropolitaine, de l'autoroute Dufferin-Montmorency à Québec et de l'échangeur Saint-Pierre à Montréal.
- En plus de ces projets, plusieurs autres ont été réalisés pour le remplacement, l'amélioration et l'ajout d'infrastructures, pour un total de 1,2 milliard de dollars. Entre autres, ces projets concernent le prolongement de la route 167 vers les monts Otish dans le Nord-du-Québec, la phase I du contournement de la ville de Sherbrooke par le sud, le prolongement de l'autoroute 70 vers la ligne Bagot, le réaménagement de l'échangeur Décarie Nord, de l'échangeur entre les autoroutes Charest (autoroute 440) et Robert-Bourassa (autoroute 740) ainsi que de l'échangeur entre les autoroutes Jean-Lesage (autoroute 20) et de l'Acier (autoroute 30) à Boucherville.

Dans le secteur du transport maritime, aérien, ferroviaire et autre, 218,5 millions de dollars ont été investis, soit 85,2 % du budget probable.

- Pour la Société des traversiers du Québec, 130,7 millions de dollars ont été investis, notamment pour le remplacement des navires Camille-Marcoux et La Richardièrre ainsi que pour l'adaptation des quais à la traverse entre Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine pour accueillir de nouveaux navires.
- En ce qui concerne les infrastructures aériennes, ferroviaires et autres, des investissements de 87,8 millions de dollars ont été réalisés en 2013-2014. Ces sommes ont notamment servi à l'amélioration de la voirie locale, au maintien des actifs de la Société du chemin de fer de la Gaspésie, à la reconstruction de la route d'accès à l'aéroport de Salluit et à la réalisation de différents tronçons de la Route verte.

❑ Édifices gouvernementaux et Ressources informationnelles, des taux de réalisation d'environ 75,0 %

Dans le secteur des édifices gouvernementaux, 230,5 millions de dollars ont été investis, soit 78,5 % du budget probable.

- Pour les édifices gouvernementaux de la Société québécoise des infrastructures, 110,5 millions de dollars ont été injectés. Cette somme a notamment servi à la réfection du stationnement de l'édifice Marie-Guyart à Québec et à la mise aux normes et à l'aménagement de plusieurs bâtiments.
- Pour les palais de justice, 30,4 millions de dollars ont été investis. Cette somme a notamment permis de réaliser des travaux de maintien d'actifs à divers palais de justice de la province, à l'agrandissement du palais de justice de Salaberry-de-Valleyfield ainsi qu'à l'amélioration des fonctionnalités du palais de justice de Montmagny.
- En ce qui concerne les centres de détention, 79,0 millions de dollars ont, entre autres, servi à la construction des centres de détention de Roberval et de Sorel-Tracy.
- Dans les postes de police de la Sûreté du Québec, 10,6 millions de dollars ont été investis, notamment pour la construction des postes de Sainte-Agathe et de Ville-Marie.

Dans le secteur des ressources informationnelles, 391,8 millions de dollars ont été investis, soit 72,2 % du budget probable.

- Ces investissements ont principalement été affectés au maintien des systèmes informatiques des ministères et organismes et à la réalisation de différents projets informatiques, dont le Réseau national intégré de radiocommunication (RENIR), la continuité du projet de Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) ainsi que la Planification Stratégique des Technologies de l'Information du Curateur public.

❑ Autres secteurs, un taux de réalisation de près de 60,0 %

Dans les autres secteurs, 403,4 millions de dollars ont été investis, soit 59,4 % du budget probable.

- Ces investissements ont notamment permis des travaux au barrage des Quinze (Abitibi-Témiscamingue), aux barrages du Lac-réservoir Kénogami (Saguenay – Lac-Saint-Jean), au barrage Sartigan (Chaudière-Appalaches), la construction de 300 logements sociaux au Nunavut dans le cadre du Plan Nord ainsi que la réforme cadastrale réalisée par le Fonds d'information sur le territoire.

Investissements réalisés pour l'année 2013-2014
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Secteur		Maintenance de l'offre de services ¹				Bonification de l'offre de services	Total	Taux de réalisation ²
		Maintien d'actifs	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration		
Réseau routier	Probable	1 417,3	177,0	245,0	1 839,4	772,4	2 611,8	84,1%
	Réel	1 003,0	-	203,7	1 206,7	989,2	2 195,9	
Transport collectif	Probable	93,9	327,4	109,6	530,9	112,0	642,9	107,5%
	Réel	88,1	-	87,1	175,3	515,7	690,9	
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre	Probable	81,7	-	101,9	183,5	72,8	256,3	85,2%
	Réel	48,7	-	105,3	154,0	64,5	218,5	
Santé et Services sociaux	Probable	283,9	203,6	1 492,1	1 979,6	646,6	2 626,2	92,8%
	Réel	321,2	120,0	1 433,7	1 874,9	563,1	2 438,0	
Éducation	Probable	708,0	127,0	12,0	847,0	205,0	1 052,0	100,0%
	Réel	708,0	127,0	12,0	847,0	205,0	1 052,0	
Enseignement supérieur et Recherche	Probable	308,9	93,5	151,6	554,0	42,1	596,1	97,2%
	Réel	308,9	93,5	146,8	549,2	30,5	579,6	
Culture	Probable	55,0	11,5	78,4	144,9	113,1	258,1	99,5%
	Réel	51,0	14,6	79,5	145,1	111,6	256,7	
Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs	Probable	252,8	64,5	165,7	483,0	375,9	858,9	103,4%
	Réel	247,9	54,5	250,1	552,4	335,9	888,3	
Logements sociaux et communautaires	Probable	83,7	46,4	-	130,1	155,9	286,0	96,9%
	Réel	77,3	46,4	-	123,7	153,5	277,2	
Édifices gouvernementaux	Probable	104,2	-	35,8	140,0	153,8	293,8	78,5%
	Réel	83,0	-	26,4	109,4	121,1	230,5	
Ressources informationnelles	Probable	16,4	-	3,3	19,7	523,3	543,0	72,2%
	Réel	9,4	-	2,2	11,6	380,3	391,8	
Autres secteurs	Probable	41,7	-	0,1	41,8	636,9	678,7	59,4%
	Réel	26,3	-	19,3	45,6	357,8	403,4	
Total	Probable	3 447,6	1 050,9	2 395,4 ³	6 893,9	3 809,8 ⁵	10 703,7	89,9%
	Réel	2 972,7	456,0	2 366,2 ⁴	5 794,9	3 828,0 ⁶	9 622,9	

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué

¹ Les montants inscrits pour le maintien d'actifs et pour la résorption du maintien d'actifs n'ont pas nécessairement été déterminés conformément aux nouvelles définitions incluses aux lignes directrices émises par le Secrétariat du Conseil du trésor en 2014-2015. Ainsi, ces montants, de même que ceux alloués pour le remplacement, peuvent contribuer à résorber le déficit de maintien d'actifs. Des montants plus précis seront présentés progressivement aux prochains Plans québécois des infrastructures.

² Un taux de réalisation supérieur à 100 % peut s'expliquer par le devancement de travaux déjà prévus, par un rythme de réalisation plus élevé que celui anticipé ou par une augmentation de la cadence visant à combler un retard constaté l'année précédente.

³ Incluant 10,0 M\$ pour des projets actuellement à l'étude et d'éventuels projets non encore déterminés.

⁴ Incluant 2,3 M\$ pour des projets actuellement à l'étude et d'éventuels projets non encore déterminés.

⁵ Incluant 102,4 M\$ pour des projets actuellement à l'étude et d'éventuels projets non encore déterminés.

⁶ Incluant 31,2 M\$ pour des projets actuellement à l'étude et d'éventuels projets non encore déterminés.

PARTIE III

Les Plans annuels de gestion
des investissements publics
en infrastructures 2015-2016

1. Contexte

La Loi sur les infrastructures publiques, adoptée par le gouvernement à l'automne 2013, prévoit que chaque ministre doit, à compter de 2015-2016, élaborer un « **Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures** » à l'égard des investissements de son ministère et de ceux des organismes publics dont il a la responsabilité, le tout dans une perspective de reddition de comptes auprès des parlementaires. Bien que le dépôt de ces plans à l'Assemblée nationale incombe au président du Conseil du trésor, leur élaboration relève de chacun des ministres responsables.

Ainsi, comme annoncé par le gouvernement l'an dernier, les premiers Plans annuels de gestion des investissements sont déposés cette année dans le cadre du budget 2015-2016. Cette nouveauté constitue, à l'égard du parc d'infrastructures publiques du Québec, un exercice de transparence sans précédent pour le gouvernement.

Ces plans dressent un premier portrait de l'inventaire, de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures appartenant aux organismes publics désignés par le gouvernement, auxquels est allouée plus de la majorité des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures 2015-2025.

Il s'agit d'une première évaluation basée sur un nouvel indice d'état gouvernemental et de nouvelles lignes directrices élaborés par le Secrétariat du Conseil du trésor définissant notamment le maintien d'actifs et le déficit de maintien d'actifs. Ce portrait sera bonifié de façon continue au cours des prochains exercices au fur et à mesure que ces organismes publics poursuivront l'inspection de leurs infrastructures.

Le Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures 2015-2016 de chaque ministre comprend les sections suivantes :

- **La gestion des infrastructures** présente la vision, les orientations et objectifs, les responsabilités et la description du parc d'infrastructures du ministère et des organismes composant le portefeuille du ministre;
- **Les investissements publics en infrastructures** présentent, par organisme ou groupe d'organismes, l'état de l'utilisation des sommes allouées aux infrastructures appartenant aux organismes publics pendant l'année financière précédente et en cours, des explications concernant le taux de réalisation et les principaux projets réalisés ou en cours de réalisation. Les montants « Probable 2013-2014 » et « Prévu 2014-2015 » correspondent à ceux publiés au Plan québécois des infrastructures 2014-2024.
 - Par ailleurs, certains montants peuvent être inférieurs à ceux présentés à la section II du document, car cette dernière peut intégrer des investissements qui correspondent à des subventions versées pour des infrastructures qui n'appartiennent pas à des organismes publics.
- **La pérennité des infrastructures** présente un inventaire des infrastructures du ministère et des organismes sous la responsabilité du ministre incluant notamment, l'évaluation de leur état ainsi que leur déficit de maintien d'actifs. Certains renseignements présentement non disponibles (N/D) le deviendront lorsque les infrastructures concernées auront fait l'objet d'un inventaire détaillé et d'une inspection permettant une évaluation de l'état et du déficit de maintien d'actifs par les organismes publics :
 - **L'inventaire** présente les infrastructures (immeubles, ouvrages de génie civil et principaux équipements) appartenant aux organismes publics désignés par le gouvernement. Par ailleurs, les infrastructures provenant d'investissements en ressources informationnelles ne sont pas présentées, car l'état de santé de ces projets fait déjà l'objet d'une reddition de comptes spécifique disponible à www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca.

- **L'état des infrastructures** est présenté par chaque organisme en fonction des données disponibles et d'un nouvel indice d'état gouvernemental qui a été élaboré, en fonction des meilleures pratiques, dans le cadre des lignes directrices du Secrétariat du Conseil du trésor. Cet indice distingue cinq états possibles, soit de très bon à très mauvais, ainsi qu'un seuil en dessous duquel une infrastructure n'est plus considérée dans un état satisfaisant. Le cas échéant, l'organisme public est responsable de mettre en place des mesures d'atténuation de risques, afin que l'infrastructure assure la sécurité des personnes et n'affecte pas leur santé, sans quoi celle-ci doit être mise hors service. Une fois compilé, l'état de chaque infrastructure permet aux organismes de présenter le pourcentage des infrastructures qui sont dans un état de très bon à satisfaisant (A, B ou C), le pourcentage de celles qui sont dans un mauvais état (D) et la proportion de celles qui sont dans un très mauvais état (E). Cette compilation permet également de présenter un indice d'état moyen de toutes les infrastructures.
- **Les déficits de maintien d'actifs** ont été évalués par chaque organisme pour une partie ou la totalité des infrastructures, selon la situation qui lui est propre. Certains déficits de maintien d'actifs représentent uniquement la partie des infrastructures inspectées. Dans d'autres cas, lorsque les infrastructures inspectées sont jugées représentatives de l'ensemble, les déficits de maintien d'actifs peuvent alors avoir été extrapolés et correspondre à la totalité des infrastructures. Ces déficits de maintien d'actifs représentent généralement, pour les infrastructures qui sont en mauvais ou en très mauvais état, les investissements qui devraient être réalisés pour rétablir l'état à un niveau au moins satisfaisant. Par conséquent, le déficit de maintien d'actifs d'une infrastructure ne correspond pas nécessairement aux investissements requis pour la remplacer. Par ailleurs, pour les infrastructures présentant un déficit de maintien d'actifs, les investissements qui permettraient de résorber ce déficit ne seront pas nécessairement tous réalisés, car certaines d'entre elles pourraient plutôt être remplacées, démolies ou vendues.
- **Les annexes** fournissent, s'il y a lieu, la composition des groupes d'organismes ainsi qu'un inventaire détaillé, le cas échéant.

Pour les infrastructures évaluées jusqu'à maintenant, ces premiers plans confirment que la majorité est dans un état satisfaisant, ou mieux, et dénotent l'existence d'un déficit de maintien d'actifs d'une valeur de 15,1 milliards de dollars. À cet égard, comme mentionné dans les dernières années, le Plan québécois des infrastructures 2015-2025 favorise les investissements qui permettront de répondre à l'enjeu visant la résorption du déficit de maintien d'actifs. Ainsi, il prévoit pour l'ensemble du parc d'infrastructures et pour les dix prochaines années, 31,3 milliards de dollars au maintien d'actifs, 6,0 milliards de dollars à la résorption du déficit de maintien d'actifs et 14,5 milliards de dollars pour le remplacement d'infrastructures existantes, dont une part importante de ces investissements permettront de résorber des déficits de maintien d'actifs importants.

Au cours des prochains exercices, les travaux se poursuivront pour compléter le portrait des infrastructures présentées aux Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures. De plus, d'autres renseignements y seront ajoutés notamment pour permettre aux organismes de présenter l'évolution du déficit de maintien d'actifs et prévoir l'effet de leurs investissements sur celui-ci ainsi que sur l'état de leurs infrastructures.

À terme, les Plans annuels de gestion des investissements constitueront pour les organismes publics et le gouvernement un outil additionnel majeur qui leur permettra de contribuer à la priorisation des investissements en maintien d'actifs et en remplacement d'infrastructures.

2. Indice d'état gouvernemental d'une infrastructure publique

L'indice d'état gouvernemental est une échelle permettant de présenter, sur une base unique et comparative, l'état des infrastructures (immeubles, ouvrages de génie civil ou équipements). Cet indice a été élaboré, en fonction des meilleures pratiques, dans le cadre des lignes directrices du Secrétariat du Conseil du trésor. Il différencie cinq états possibles, soit de très bon à très mauvais, ainsi qu'un seuil en dessous duquel une infrastructure n'est plus considérée dans un état satisfaisant. Le cas échéant, l'infrastructure comporte généralement un déficit de maintien d'actifs et l'organisme est alors responsable de mettre en place, si requises, des mesures d'atténuation de risques afin que l'infrastructure assure la sécurité des personnes et n'affecte pas leur santé, sans quoi celle-ci doit être mise hors service.

Indice	État	Description
A	Très bon	L'infrastructure est habituellement récente ou elle est remise à neuf. Elle rend le service sans interruption ou ralentissement, assure la sécurité des personnes et n'affecte pas leur santé.
B	Bon	L'infrastructure présente un niveau léger de dégradation et de défectuosité. L'immeuble, l'ouvrage de génie civil ou, le cas échéant, l'équipement nécessite certains travaux de maintien d'actifs. Habituellement, l'infrastructure est dans son deuxième tiers de vie utile. Des interruptions ou ralentissements de service de l'infrastructure peuvent survenir occasionnellement. L'infrastructure assure la sécurité des personnes et n'affecte pas leur santé.
C	Satisfaisant	L'infrastructure présente un niveau modéré de dégradation et de défectuosité. L'immeuble, l'ouvrage de génie civil ou, le cas échéant, l'équipement nécessite régulièrement des travaux de maintien d'actifs. Habituellement, l'infrastructure est dans son troisième tiers de vie utile. Des interruptions ou ralentissements de service de l'infrastructure surviennent occasionnellement. Au besoin, des mesures d'atténuation de risques sont en place. L'infrastructure assure la sécurité des personnes et n'affecte pas leur santé.
Seuil d'état		
D	Mauvais	L'infrastructure présente un niveau élevé de dégradation et de défectuosité. L'immeuble, l'ouvrage de génie civil ou, le cas échéant, l'équipement nécessite des travaux de maintien d'actifs importants et parfois urgents. Habituellement, l'infrastructure dépasse sa durée de vie utile. Des interruptions ou ralentissements de service de l'infrastructure surviennent souvent. Au besoin, des mesures importantes d'atténuation de risques sont en place. L'infrastructure assure la sécurité des personnes et n'affecte pas leur santé.
		Un rétablissement dans un état au moins satisfaisant, un remplacement ou une mise hors service de l'infrastructure devrait être envisagé.
E	Très mauvais	L'infrastructure présente un niveau très élevé de dégradation et de défectuosité. L'immeuble, l'ouvrage de génie civil ou, le cas échéant, l'équipement nécessite des travaux de maintien d'actifs très importants et souvent urgents. Habituellement, l'infrastructure dépasse nettement sa durée de vie utile. Des interruptions ou ralentissements de service de l'infrastructure surviennent très souvent. Des mesures très importantes d'atténuation de risques sont en place. L'infrastructure assure la sécurité des personnes et n'affecte pas leur santé.
		Un rétablissement dans un état au moins satisfaisant, un remplacement ou une mise hors service de l'infrastructure s'impose.

3. Les Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2015-2016

Cette section présente les Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2015-2016 élaborés par les ministres responsables des portefeuilles suivants :

- Affaires municipales et Occupation du territoire;
- Conseil du trésor et Administration gouvernementale;
- Culture et Communications;
- Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques;
- Éducation, Enseignement supérieur et Recherche;
- Santé et Services sociaux;
- Tourisme;
- Transports.

AFFAIRES MUNICIPALES ET OCCUPATION DU TERRITOIRE

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

VISION

La vision de la Société d'habitation du Québec (SHQ), « Bâtissons ensemble du mieux-vivre », reflète le rôle mobilisateur qu'elle entend jouer, tant auprès de ses partenaires qu'auprès de son personnel, pour maximiser ses interventions et améliorer la qualité de vie de la population québécoise. La SHQ veut ainsi contribuer au mieux-vivre de l'ensemble des citoyens :

- En permettant aux ménages d'accéder plus facilement à des logements adéquats;
- En contribuant à dynamiser les milieux de vie urbains et ruraux et à revitaliser les milieux en déclin.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour mener à bien sa mission qui consiste à favoriser l'accès des citoyens à des conditions adéquates de logement, la SHQ s'est dotée, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, des orientations et des objectifs suivants :

Orientations

- Assurer la disponibilité et la pérennité du parc de logements publics et privés;
- Adapter le milieu de vie.

Objectifs

- Accroître l'offre de logements abordables;
- Maintenir et améliorer l'état des logements sociaux et abordables;
- Adapter les logements aux besoins physiques des personnes;
- Contribuer à revitaliser les milieux de vie.

RESPONSABILITÉS

La SHQ, qui est sous la responsabilité légale du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est le principal organisme gouvernemental responsable de l'habitation au Québec. Selon sa loi constitutive, elle a notamment la responsabilité :

- D'offrir des logements à loyer modique aux citoyens du Québec;
- De faciliter l'accession des citoyens du Québec à la propriété;
- D'aviser le ministre des besoins, des priorités et des objectifs à atteindre dans tous les secteurs de l'habitation au Québec.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

La SHQ est propriétaire d'un parc immobilier composé de 3 769 immeubles, soit 2 463 pour le volet public régulier et 1 306 pour le volet public Inuit, pour un total de 45 268 logements.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par organisme et par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien d'actifs	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	Total	Taux de réalisation
Société d'habitation du Québec							
2013-2014							
Probable	67,7	31,5	—	99,2	—	99,2	
Réel	47,2	31,5	—	78,7	—	78,7	79 %
2014-2015							
Prévu	36,9	29,7	—	66,6	—	66,6	
Probable	36,9	29,7	—	66,6	—	66,6	100 %

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les investissements réalisés en 2013-2014 par la SHQ pour les immeubles dont elle est propriétaire totalisent 78,7 M\$, ce qui représente un taux de réalisation de 79 %. Pour 2014-2015, la SHQ prévoyait investir 66,6 M\$.

Ces investissements sont concrétisés à l'aide du budget de remplacement, d'amélioration et de modernisation (RAM), attribué annuellement aux organismes visés par le programme de logement sans but lucratif (PSBL). Ces derniers l'utilisent pour effectuer des travaux de maintien et d'amélioration aux immeubles, visant à résorber leur déficit de maintien d'actifs (DMA) et à maintenir ou améliorer leur état.

Ces travaux peuvent représenter notamment, des réparations, des remplacements, des améliorations et des modernisations.

Le budget RAM permet ainsi d'assurer le maintien et la pérennité du patrimoine collectif que constitue le parc de logements à loyer modique, ainsi que d'assurer un milieu de vie sain et sécuritaire pour les ménages bénéficiaires du PSBL.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Inventaire des infrastructures¹

Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité d'immeubles	Quantité de logements	Âge moyen (ans)	% Inspection	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
					ABC	D	E		
Immeubles									
Volet public régulier	2 463	43 492	31	30	67	27	6	C	69,0
Volet public Inuit	1 306	1 776	26	0	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Total									69,0

¹ Données du 16 décembre 2014

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pourcentage d'inspection

Volet public régulier

La SHQ prévoit que tous les immeubles de cette catégorie doivent être inspectés à tous les cycles de cinq ans.

Les inspections seront complétées d'ici la fin du présent cycle, soit le 31 décembre 2015. Les données relatives aux inspections des 406 immeubles gérés par l'Office municipal d'habitation de Montréal seront disponibles d'ici le 31 mars 2016.

Volet public Inuit

Ces immeubles seront inspectés d'ici le 31 décembre 2016.

Méthodologie

Le DMA n'a pas été extrapolé à toute la catégorie volet public régulier puisque les immeubles inspectés ne sont pas jugés représentatifs. Une partie importante des immeubles sont localisés sur le territoire de Montréal et ceux-ci pourraient présenter un état différent de la portion déjà inspectée.

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen ont été pondérés selon la valeur de remplacement des immeubles.

ANNEXE 1

INVENTAIRE DÉTAILLÉ

Immeubles

	Quantité d'immeubles	Quantité de logements	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit du maintien d'actifs (M\$)
			ABC	D	E		
0-20 ans							
Volet public régulier	35	360	83	17	0	B	0,3
21-30 ans							
Volet public régulier	1 040	17 230	70	24	6	B	16,2
31-40 ans							
Volet public régulier	1 309	24 464	63	30	7	C	52,1
41-50 ans							
Volet public régulier	79	1 438	95	5	0	A	0,4
Total							69,0

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

VISION

La Société québécoise des infrastructures (SQI) contribue à planifier, construire et entretenir le parc immobilier des édifices gouvernementaux conformément aux pratiques les plus exigeantes.

Elle vise à planifier un patrimoine durable, non seulement sur le plan de la qualité de construction, mais également en fonction de leur impact à long terme sur les ressources et sur les finances de l'État, bâtir l'excellence au sein de toutes les équipes de gestion des infrastructures publiques et entretenir la confiance auprès de son actionnaire, de ses clients, de ses partenaires d'affaires et des citoyens.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour mener à bien sa mission qui consiste notamment à développer, maintenir et gérer un parc immobilier qui répond aux besoins de sa clientèle, principalement en mettant à leur disposition des immeubles et en leur fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière, la SQI s'est dotée, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, d'une orientation et des objectifs suivants :

Orientation

- Assurer la pérennité des infrastructures.

Objectifs

- Maintenir l'état des infrastructures à un niveau satisfaisant;
- Assurer le suivi de la résorption du déficit de maintien d'actifs des immeubles.

RESPONSABILITÉS

La SQI a la responsabilité d'assurer la pérennité de l'un des plus grands parcs immobiliers du Québec. Elle doit donc maintenir ses actifs dans un état satisfaisant pour en assurer l'intégrité physique et fonctionnelle à long terme. De plus, elle doit combler les besoins immobiliers des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant des locaux dont la localisation, la disponibilité, la qualité et les coûts répondent à leurs attentes, tout en assurant une occupation optimale, de manière à réduire au minimum les espaces vacants et à gérer rigoureusement la facture de loyer gouvernementale.

Tenant compte de la capacité d'investissement du gouvernement, elle ajuste ses interventions selon l'état de l'immeuble et dans une perspective de conservation et des risques climatiques externes.

Dans une perspective de développement durable, la SQI se préoccupe de minimiser la consommation énergétique et de mesurer l'impact des changements climatiques sur ses immeubles pour en diminuer la vulnérabilité. Il y va tant de la sécurité des occupants que du maintien des missions essentielles de l'État.

En ce qui concerne l'état des immeubles dont elle est propriétaire¹, la SQI est responsable de l'inspection régulière des composantes, de leur entretien, leur réparation, ainsi que des opérations quotidiennes requises afin d'assurer les services aux occupants, la sécurité des lieux et la pérennité des immeubles.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc immobilier de la SQI se compose de 357 immeubles en propriété totalisant une superficie locative de 1,6 million de mètres carrés. Il comprend des immeubles de bureaux destinés à l'administration gouvernementale, des palais de justice, des établissements de détention, des postes de la Sûreté du Québec et d'autres édifices spécialisés, notamment, des centres de transport, des conservatoires de musique et d'art dramatique, des laboratoires, des entrepôts, ainsi que quelques stationnements souterrains et tunnels.

¹ À l'exception des immeubles faisant l'objet d'un bail avec un établissement de la Santé et des Services sociaux pour lesquels le maintien d'actifs est sous leur responsabilité.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par catégorie d'infrastructure et par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien d'actifs	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	Total	Taux de réalisation
Immeubles à bureaux et autres édifices spécialisés							
2013-2014							
Probable	44,1	—	33,2	77,3	56,1	133,4	
Réel	35,6	—	25,8	61,4	49,1 ¹	110,5	83 %
2014-2015							
Prévu	81,3	—	42,6	123,9	69,3	193,2	
Probable	58,1	—	25,2	83,3	57,2	140,5	73 %
Palais de justice							
2013-2014							
Probable	20,0	—	—	20,0	27,5	47,5	
Réel	14,6	—	—	14,6	15,8	30,4	64 %
2014-2015							
Prévu	29,0	—	—	29,0	17,6	46,6	
Probable	27,8	—	—	27,8	21,4	49,2	106 %
Établissements de détention							
2013-2014							
Probable	29,2	—	2,1	31,3	67,7	99,0	
Réel	24,6	—	0,6	25,2	53,8	79,0	80 %
2014-2015							
Prévu	13,5	—	4,9	18,4	220,2	238,6	
Probable	13,6	—	2,2	15,8	177,6	193,4	81 %
Postes de la Sûreté du Québec							
2013-2014							
Probable	11,0	—	0,5	11,5	2,5	14,0	
Réel	8,2	—	—	8,2	2,4	10,6	76 %
2014-2015							
Prévu	10,1	—	3,5	13,6	—	13,6	
Probable	8,5	—	—	8,5	—	8,5	63 %
Total							
2013-2014							
Probable	104,3	—	35,8	140,1	153,8	293,9	
Réel	83,0	—	26,4	109,4	121,1	230,5	78 %
2014-2015							
Prévu	133,9	—	51,0	184,9	307,1	492,0	
Probable	108,0	—	27,4	135,4	256,2	391,6	80 %

¹ Les investissements en ajout et amélioration n'incluent pas la comptabilisation du bail de l'Édifice Marly d'une valeur de 135,4 M\$ considéré comme contrat de location-acquisition.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les investissements réalisés en 2013-2014 pour les immeubles en propriété de la SQI totalisent 230,5 M\$, ce qui représente un taux global de réalisation de 78 %.

- Plus particulièrement, un taux de 64 % est constaté pour la catégorie Palais de justice attribuable notamment par le retard dans la réalisation de deux projets :
 - Le projet du palais de justice de Montmagny qui sera livré d'ici la fin de l'exercice 2014-2015 dont les délais dans les travaux en 2013-2014 découlent notamment de travaux de stabilisation structurale imprévus sur l'édifice existant et de plusieurs demandes d'informations émises auprès des professionnels pour clarifier certains détails de construction et des précisions quant aux plans et devis;
 - Le projet de palais de justice de Rimouski, où un dossier d'affaires doit être complété et soumis pour décision du gouvernement.

Par ailleurs, les principaux projets réalisés en 2013-2014 sont les suivants :

- Construction d'un poste de la Sûreté du Québec à Sainte-Agathe-des-Monts;
- Construction d'un centre de services du ministère des Transports à Amos;
- Agrandissement du palais de justice de Salaberry-de-Valleyfield;
- Construction d'un poste de la Sûreté du Québec à Ville-Marie;
- Nouveau centre d'opération du ministère des Transports à l'échangeur Turcot à Montréal.

Les investissements probables en 2014-2015 pour les immeubles totalisent 391,6 M\$, ce qui représente un taux global de réalisation de 80 % :

- Pour la catégorie Postes de la Sûreté du Québec, le taux de réalisation prévu de 63 % s'explique principalement par le report du projet de mise à niveau du Centre de traitement de données du Quartier général de la Sûreté du Québec afin que le client puisse finaliser la définition de ses exigences fonctionnelles et techniques;
- Pour la catégorie Palais de justice, le taux de réalisation prévu est de 106 % et s'explique principalement par le report en 2014-2015 des investissements prévus en 2013-2014 pour le projet d'agrandissement et rénovation du palais de justice de Montmagny.

Finalement, les principaux projets réalisés ou en cours de réalisation en 2014-2015 sont les suivants :

- Rénovation, agrandissement et réaménagement de l'édifice l'Atrium à Québec;
- Rénovation du centre de service du ministère des Transports à Papineauville;
- Construction d'un centre de service du ministère des Transports à Rouyn-Noranda;
- Construction d'un centre de détention à Roberval;
- Agrandissement et réaménagement au palais de justice de Montmagny;
- Construction d'un centre de traitement massif pour Revenu Québec;
- Projet majeur de maintien d'actifs à l'établissement de détention de Québec;
- Modernisation du réseau d'alimentation électrique de la colline Parlementaire.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

Inventaire des infrastructures¹

Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimensions (m ²)	Âge moyen (ans)	% Inspection	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
					ABC	D	E		
Immeubles									
Immeubles à bureaux	60	500 300	34	100	91	6	3	B	47,0
Autres édifices spécialisés	167	392 300	35	100	92	6	2	B	7,4
Palais de justice	43	427 900	35	100	98	1	1	A	0,7
Établissements de détention	14	154 100	29	100	71	23	6	C	53,9
Postes de la Sûreté du Québec	73	171 000	24	100	97	3	0	A	3,2
Total									112,2

¹ Données du 15 octobre 2014

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Méthodologie

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et les indices d'état moyen sont pondérés selon la valeur de remplacement des immeubles.

CULTURE ET COMMUNICATIONS

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

VISION

La culture, une responsabilité québécoise et une composante essentielle du développement de la société, qui s'intègre aux dimensions sociale, économique, environnementale et territoriale et qui appelle l'engagement des partenaires.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour mener à bien sa mission qui consiste à contribuer à l'affirmation de l'identité et de la vitalité culturelle québécoises, de favoriser l'accès et la participation des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle et de susciter le développement des communications, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) s'est doté, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, de l'orientation et des objectifs suivants :

Orientation

- Favoriser l'accès à la culture ainsi que sa diffusion.

Objectifs

- Prévenir la détérioration des immeubles et des équipements des organismes et sociétés d'État de manière à éviter les rénovations majeures;
- S'assurer que les clientèles des organismes et sociétés d'État sont desservies par des infrastructures conformes aux normes;
- Maintenir des conditions adéquates de présentation et de conservation des biens et des œuvres d'art.

RESPONSABILITÉS

Le MCC alloue annuellement des sommes importantes aux organismes et aux sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications, pour le maintien de leurs actifs et la résorption du déficit de maintien d'actifs (DMA). Il s'assure que les sommes allouées sont utilisées aux fins prévues. Le MCC veille également à ce que l'information au regard des infrastructures et que la documentation requise sur l'état des infrastructures soient disponibles et pertinentes afin de permettre d'établir un portrait objectif et fiable de l'état du parc des infrastructures sous sa responsabilité.

Le MCC réalise ainsi une gestion adéquate des infrastructures en respectant les lois constitutives des organismes et des sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le MCC possède depuis 2008 la Bibliothèque Saint-Sulpice, édifice patrimonial classé.

LES ORGANISMES ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT RELEVANT DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

RESPONSABILITÉS

Les organismes et les sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications établissent une planification détaillée de leurs besoins pour le maintien d'actifs, la résorption du DMA ainsi que le remplacement de leurs infrastructures. Les travaux réalisés, les suivis réguliers ainsi que la reddition de comptes demeurent sous leur responsabilité, de même que la réalisation des évaluations de l'état général de leurs infrastructures. Il revient en effet aux organismes et aux sociétés d'État d'évaluer et de documenter l'état de leurs infrastructures afin de réaliser une gestion optimale et de mettre à jour ces renseignements de façon périodique.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures des organismes et des sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications se compose de 46 immeubles (dont 31 immeubles patrimoniaux, propriétés de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)) et d'équipements spécialisés nécessaires à la réalisation de leur mission respective.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par organisme ou groupe d'organismes et par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien d'actifs	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	Total	Taux de réalisation
Ministère de la Culture et des Communications							
2013-2014							
Probable	0,40	—	—	0,40	—	0,40	
Réel	0,37	—	—	0,37	—	0,37	93 %
2014-2015							
Prévu	0,40	—	—	0,40	—	0,40	
Probable	0,38	—	—	0,38	—	0,38	95 %
Organismes et sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications¹							
2013-2014							
Probable	36,0	11,5	—	47,5	9,5	57,0	
Réel	35,8	14,6	—	50,4	7,9	58,3	102 %
2014-2015							
Prévu	109,2	66,8	—	176,0	38,3	214,3	
Probable	109,2	66,8	0,5	176,5	48,8	225,3	105 %

¹ Les montants « Probable 2013-2014 » et « Prévu 2014-2015 » correspondent à ceux publiés au PQI 2014-2024. Les montants « Réel 2013-2014 » représentent les investissements réalisés durant l'année 2013-2014. Quant aux montants « Probable 2014-2015 » ceux-ci tiennent compte des investissements qui seront réalisés en 2014-2015 et du cumul des investissements ayant été annoncés et non-réalisés avant l'exercice 2014-2015. Ces bases seront uniformisées en 2015-2016 et seront reflétées aux Plans annuels de gestion des investissements lors du dépôt du budget 2016-2017.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le ministère de la Culture et des Communications

Les investissements de 2013-2014 et de 2014-2015 ont servi au maintien d'actifs de la Bibliothèque Saint-Sulpice.

Les organismes et sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications

Les investissements réalisés en 2013-2014 totalisent 58,3 M\$, ce qui représente un taux de réalisation de 102 %. Ce taux de réalisation s'explique par le devancement de certains travaux, de même que par un rythme de réalisation plus élevé que prévu des travaux. Ces sommes ont permis notamment la réalisation de certains projets soit :

- L'agrandissement du Musée national des beaux-arts du Québec;
- La sonorisation de la salle Louis-Fréchette du Grand Théâtre;
- La réfection de la colonnade, des fauteuils et de la fosse d'orchestre de la salle Wilfrid-Pelletier;
- La réfection de la maçonnerie du Musée de la civilisation;
- L'acquisition d'équipements spécialisés pour l'ensemble des sociétés d'État, de même que divers travaux sur les bâtiments patrimoniaux de la SODEC.

Les investissements probables de 2014-2015 totalisent 225,3 M\$, ce qui représente un taux de réalisation de 105 %. Ces sommes permettront notamment la poursuite de certains projets soit :

- L'agrandissement du Musée national des beaux-arts du Québec;
- La réfection de la maçonnerie du Musée de la civilisation;
- La rénovation de l'arrière-scène de la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts;
- L'acquisition d'équipements spécialisés pour l'ensemble des sociétés d'État, de même que divers travaux sur les bâtiments de la SODEC.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Inventaire des infrastructures¹

Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	% Inspection	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
					ABC	D	E		
Immeubles									
Bibliothèque Saint-Sulpice	1	3 136	102	0	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D

¹ Données du 31 décembre 2014

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pourcentage d'inspection

Considérant que la Bibliothèque Saint-Sulpice est inoccupée depuis plus de dix ans et que le MCC envisage de vendre l'immeuble à un acquéreur privé ou public, aucune inspection approfondie ne sera effectuée dans le but d'évaluer l'état, ni le DMA. D'ici la vente de celui-ci, la Société québécoise des infrastructures est mandatée par le MCC pour effectuer des inspections hebdomadaires sommaires et les travaux de maintien d'actifs minimaux pour assurer la sécurité et pour préserver l'état de l'immeuble.

LES ORGANISMES ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT RELEVANT DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Inventaire des infrastructures¹

Par type et catégorie d'infrastructure

An type et catégorie d'infrastructure									
	Quantité	Dimension (m²)	Âge moyen (ans)	% Inspection	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
					ABC	D	E		
Immeubles									
Musées	9	77 302	92	93	86	0	14	C	7,4
Lieux de diffusion	2	146 562	38	100	15	69	16	D	49,1
Bibliothèques	2	51 700	38	100	100	0	0	A	—
Télédiffusion	2	21 109	56	92	100	0	0	C	—
Immeubles patrimoniaux	31	260 738	234	0	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Équipements									
Équipements spécialisés	N/D	s.o.	N/D	0	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Total									56,5

¹ Données du 31 décembre 2014

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pourcentage d'inspection

Les immeubles ont tous fait l'objet d'une inspection, à l'exception d'un immeuble de télédiffusion régional et des immeubles patrimoniaux. Ces immeubles seront inspectés d'ici le 31 mars 2016. Par ailleurs, des expertises additionnelles sont à compléter pour certains musées.

Les équipements spécialisés de l'ensemble des organismes et sociétés d'État de la Culture concernés seront évalués d'ici le 31 mars 2016 et il est possible que ceux-ci fassent l'objet d'une présentation lors de l'élaboration du prochain Plan annuel de gestion des investissements.

Méthodologie

Pour les musées et les immeubles de télédiffusion, l'indice d'état et le DMA ont été extrapolés en considérant que ceux inspectés ont été jugés représentatifs. Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen de tous les immeubles sont pondérés selon la valeur de remplacement.

Pour les infrastructures de la Place des arts, incluses dans la catégorie « Lieux de diffusion », une aide financière de 50,0 M\$ a été annoncée par le MCC en 2013 pour la mise à niveau de ce complexe. Plusieurs travaux ont été réalisés depuis et d'autres se poursuivent. Concernant le Grand Théâtre de Québec, inclus également dans la catégorie « Lieux de diffusion », bien que l'inspection soit complétée, l'évaluation des coûts de maintien d'actifs demeure pour sa part à finaliser en ce qui concerne la dégradation du revêtement extérieur qui devrait nécessiter des travaux au cours des prochains exercices.

ANNEXE 1

COMPOSITION DU GROUPE D'ORGANISMES

Les organismes et sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications ayant des infrastructures

Bibliothèque et Archives nationales du Québec;
Conseil des arts et des lettres du Québec;
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec;
Musée d'art contemporain de Montréal;
Musée de la civilisation;
Musée national des beaux-arts du Québec;
Régie du cinéma;
Société de la Place des arts de Montréal;
Société de télédiffusion du Québec;
Société du Grand Théâtre de Québec;
Société de développement des entreprises culturelles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

VISION

Dans la continuité de ses responsabilités de première importance auprès des citoyens et de ses partenaires, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) s'engage à miser sur la protection de l'environnement et du patrimoine naturel pour contribuer à un développement durable.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Le MDDELCC a comme mission de contribuer au développement durable du Québec par la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques. L'exploitation des barrages publics fait partie de ses domaines d'activité. Le MDDELCC a confié cette responsabilité au Centre d'expertise hydrique du Québec qui est l'une de ses unités administratives et s'est doté de l'orientation et des objectifs suivants :

Orientation

- Assurer la gestion du domaine hydrique de l'État, la surveillance et la sécurité des barrages, ainsi que l'exploitation des barrages publics.

Objectifs

- Opérer de manière sécuritaire les barrages et respecter les normes de sécurité en matière de barrages;
- Inspecter les barrages et réaliser les travaux requis de façon à en assurer leur sécurité et leur opération efficace;
- Effectuer l'évaluation de la sécurité des barrages publics et la coordination des interventions lors de situations d'urgence;
- Araser les barrages non essentiels à la mission de l'État, pour des raisons de sécurité et de protection de l'environnement.

RESPONSABILITÉS

La gestion des barrages est assujettie à des obligations légales qui varient selon le type de barrage (forte contenance, faible contenance ou petit barrage). En plus de ces obligations légales, le MDDELCC tient compte du risque associé aux barrages ainsi que du budget et des ressources humaines qui lui sont alloués pour gérer ce parc de barrages.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le MDDELCC exploite et administre 758 barrages au sens de la Loi sur la sécurité des barrages (chapitre S-3.1.01), dont 323 à forte contenance, 202 à faible contenance et 233 petits barrages.

Les catégories « forte contenance » et « faible contenance » sont définies spécifiquement par la Loi. Par ailleurs, on appelle « petit barrage » tous les barrages d'une hauteur de plus de 1 mètre qui ne sont ni à « forte contenance » ni à « faible contenance », mais qui sont aussi visés par la Loi.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par organisme et par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien d'actifs	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	Total	Taux de réalisation
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques							
2013-2014							
Probable	16,4	—	—	16,4	—	16,4	
Réel	18,0	—	—	18,0	—	18,0	110 %
2014-2015							
Prévu	38,9	—	—	38,9	—	38,9	
Probable	36,0	—	—	36,0	—	36,0	93 %

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les investissements réalisés en 2013-2014 par le MDDELCC pour les barrages publics totalisent 18,0 M\$, ce qui représente un taux de réalisation de 110 %. Ce taux est supérieur à 100 %, car des travaux ont été devancés.

- Les investissements de 18,0 M\$ en 2013-2014 ont permis principalement la réalisation de travaux sur les barrages suivants :
 - Barrage des Quinze (Abitibi-Témiscamingue);
 - Barrages du Lac-réservoir Kénogami (Saguenay – Lac-Saint-Jean);
 - Barrage Sartigan (Chaudière-Appalaches);
 - Barrage des Érables (Capitale-Nationale).
- Par ailleurs, les principaux barrages qui ont fait l'objet de travaux en 2014-2015 sont les suivants :
 - Barrage des Quinze (Abitibi-Témiscamingue);
 - Barrages du Lac-réservoir Kénogami (Saguenay – Lac-Saint-Jean);
 - Barrage des Érables (Capitale-Nationale).

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Inventaire des infrastructures¹

Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	% Inspection	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
					ABC	D	E		
Ouvrages de génie civil									
Barrages à forte contenance	323	Variable	26	100	84	12	4	B	71,2
Barrages à faible contenance et petits barrages	435	Variable	45	3	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Total									71,2

¹ Données de janvier 2015

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pourcentage d'inspection

Tous les barrages à forte contenance, sous la responsabilité du MDDELCC, sont inspectés au moins une fois par année en vertu du Règlement sur la sécurité des barrages. L'inspection vise à évaluer la sécurité des ouvrages. Le programme d'inspection est élaboré en fonction des risques que représente un barrage (niveaux des conséquences minimal, faible, moyen et plus élevé). Ce programme vise autant les barrages ayant un indice d'état A, B ou C (barrages déjà mis aux normes) que les barrages ayant un indice d'état D (à rénover) ou E (à démanteler - araser). La planification des barrages à mettre aux normes priorise ceux de niveau D, dont le niveau de conséquence est le plus élevé.

Aucune obligation légale (ou réglementaire) n'existe pour les autres types de barrages, soit à faible contenance et petits barrages, étant donné leur faible incidence sur la sécurité des personnes et des biens. Dans cette catégorie, le pourcentage d'inspection correspond aux petits barrages et aux barrages à faible contenance qui ont été reconstruits, qui sont opérés ou qui ont fait l'objet d'une demande ad hoc. Il s'agit majoritairement de barrages à fins fauniques ou de villégiature et à faible risque. Un programme d'inspection pour cette catégorie de barrages n'est pas requis en raison du risque minimal qu'ils représentent pour la sécurité des populations.

Méthodologie

Le déficit de maintien des actifs (DMA) de 315 barrages sur les 323 à forte contenance est évalué à 71,2 M\$. Pour les huit autres barrages, aucun coût associé aux travaux de DMA n'a pu être déterminé à ce moment puisqu'ils sont en évaluation des travaux à effectuer. Aucune extrapolation du DMA n'a été effectuée pour ces huit barrages étant donné que ceux-ci ont des configurations très variées.

La totalité des barrages à forte contenance (323) aura fait l'objet d'une évaluation du DMA d'ici le 31 mars 2017.

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés selon la quantité de barrages.

ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

L'ÉDUCATION

VISION

Le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) vise à ce que les infrastructures des commissions scolaires offrent des milieux sains, sécuritaires et accessibles, agréables et propices à l'apprentissage et au développement des élèves. Les investissements qui y sont consentis sont priorisés en fonction de ces critères.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour mener à bien sa mission qui consiste notamment à promouvoir l'éducation, le loisir et le sport, le MEESR s'est doté, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, de l'orientation et des objectifs suivants :

Orientation

- Maintenir des conditions favorables à la poursuite des études en assurant la quantité, la qualité et la pérennité des infrastructures.

Objectifs

- Accompagner les commissions scolaires dans la planification des besoins à moyen et à long termes;
- Assurer le suivi de la résorption du déficit de maintien d'actifs (DMA);
- Maintenir l'état moyen des infrastructures à un niveau satisfaisant;
- Améliorer la qualité des infrastructures.

RESPONSABILITÉS

Le MEESR édicte les orientations et objectifs et priorise le financement des investissements en fonction des enjeux gouvernementaux et particulièrement ceux reliés au réseau scolaire.

En vertu des règles budgétaires en vigueur, le MEESR alloue aux commissions scolaires des sommes pour le maintien d'actifs, la résorption du DMA et l'ajout, le remplacement et l'amélioration de leurs infrastructures. Le MEESR s'assure que les sommes allouées aux commissions scolaires sont utilisées aux fins prévues.

LES COMMISSIONS SCOLAIRES

RESPONSABILITÉS

Les commissions scolaires gèrent les infrastructures dont elles sont propriétaires, et ce, en étroite collaboration avec le MEESR.

Les commissions scolaires planifient et gèrent les investissements et les travaux effectués en vertu des projets autorisés et des sommes allouées. Elles s'assurent que les infrastructures soient fonctionnelles et que celles-ci demeurent sécuritaires, performantes et fiables.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures des commissions scolaires se compose de 4 132 bâtiments, pour une superficie d'environ 16,37 millions de mètres carrés.

Ce parc est réparti entre les commissions scolaires linguistiques et celles à statut particulier et regroupe des immeubles dans différentes catégories, soit : les établissements d'enseignement préscolaires, primaires, secondaires, les centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes, les immeubles administratifs et à autres usages ainsi que ceux qui sont excédentaires.

Les commissions scolaires sont également dotées d'un parc d'équipements qui est utilisé aux fins de l'éducation, du loisir et du sport.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

VISION

La qualité des infrastructures de l'enseignement supérieur influence directement le rayonnement de la formation offerte au Québec. Il est essentiel que la clientèle étudiante ait des environnements d'apprentissage stimulants et en adéquation avec le marché du travail. Que ce soit par des infrastructures sécuritaires, des laboratoires de haute pointe ou des milieux répondants aux besoins de la clientèle étudiante et du personnel, les efforts des acteurs doivent converger vers l'atteinte d'un objectif commun, soit offrir la meilleure qualité d'enseignement possible.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour accomplir sa mission qui consiste notamment à promouvoir l'enseignement supérieur, la recherche et la science, le MEESR s'est doté, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, de l'orientation et des objectifs suivants :

Orientation

- Maintenir des conditions favorables à l'enseignement supérieur et à la recherche en assurant la qualité, la sécurité et la pérennité des infrastructures.

Objectifs

- Évaluer 100 % des bâtiments reconnus aux fins de financement au cours des cinq prochaines années et en assurer le suivi;
- Maintenir dans un état satisfaisant ou améliorer l'état des bâtiments fréquentés par la clientèle étudiante des réseaux de l'enseignement supérieur;
- Améliorer le suivi annuel des projets liés au déficit de maintien des actifs et au maintien des actifs et la qualité de l'information sur l'état des infrastructures;
- Améliorer, d'ici les cinq prochaines années, le modèle d'allocation des ressources afin de prendre en compte, entre autres, l'état des infrastructures.

RESPONSABILITÉS

Le MEESR alloue des sommes aux établissements collégiaux et universitaires pour le maintien d'actifs, la résorption du DMA, l'ajout, le remplacement et l'amélioration de leurs infrastructures. Il s'assure que les sommes allouées aux établissements sont utilisées aux fins prévues en analysant la conformité des projets présentés dans les budgets d'investissements transmis par les établissements et déclarés dans leur reddition de comptes.

LES CÉGEPS ET UNIVERSITÉS

RESPONSABILITÉS

Le modèle de financement du MEESR distingue les espaces reconnus et non reconnus aux fins de financement.

Le MEESR verse des allocations pour le maintien d'actifs, la résorption du DMA, l'ajout, le remplacement et l'amélioration des bâtiments pour les espaces reconnus. Pour ces espaces, les établissements collégiaux et universitaires ont la responsabilité de gérer leurs infrastructures et de planifier les interventions à réaliser, en conformité aux règles émises par le MEESR. Pour ces espaces, les établissements doivent présenter les projets qu'ils comptent réaliser au sein d'un budget d'investissements annuel et obtenir une confirmation du MEESR sur leur conformité. Pour chaque projet, l'établissement doit fournir une description sommaire ou détaillée selon l'ampleur, le détail du financement et le bâtiment visé. Les établissements doivent également transmettre au MEESR l'information sur l'état de ces bâtiments.

Le MEESR ne verse aucune allocation pour les espaces non reconnus aux fins de financement. Les établissements doivent financer ces espaces par des revenus propres. Pour ces espaces, chaque établissement a la responsabilité d'assurer la qualité, la sécurité et la pérennité des infrastructures.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures du réseau collégial est doté de 925 bâtiments représentant une superficie d'environ 2,63 millions de mètres carrés parmi lesquels environ 2,50 millions de mètres carrés regroupés dans 857 bâtiments sont reconnus par le MEESR aux fins de financement.

Le parc d'infrastructures du réseau universitaire est doté de 1 016 bâtiments représentant une superficie d'environ 4,69 millions de mètres carrés parmi lesquels environ 3,48 millions de mètres carrés regroupés dans 732 bâtiments sont reconnus par le MEESR aux fins de financement.

Les réseaux collégial et universitaire sont également dotés de parcs d'équipements. Ces équipements sont utilisés aux fins de l'enseignement supérieur et de la recherche.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par groupe d'organismes et par type d'investissement
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien d'actifs	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	Total	Taux de réalisation
Commissions scolaires¹							
2013-2014							
Probable	708,0	127,0	12,0	847,0	205,0	1 052,0	
Réel	708,0	127,0	12,0	847,0	205,0	1 052,0	100 %
2014-2015							
Prévu	808,2	127,0	19,3	954,5	586,0	1 540,5	
Probable	778,2	127,0	19,3	924,5	745,0	1 669,5	108 %
CÉGEPS¹							
2013-2014							
Probable	145,8	26,8	—	172,6	23,4	196,0	
Réel	145,8	26,8	—	172,6	15,7	188,3	96 %
2014-2015							
Prévu	145,8	26,8	—	172,6	17,5	190,1	
Probable	145,8	26,8	1,3	173,9	24,4	198,3	104 %
Universités¹							
2013-2014							
Probable	163,1	66,7	96,6	326,4	11,2	337,6	
Réel	163,1	66,7	96,6	326,4	11,1	337,5	100 %
2014-2015							
Prévu	161,7	66,7	101,2	329,6	20,2	349,8	
Probable	161,7	66,7	101,2	329,6	38,8	368,4	105 %

¹ Les montants « Probable 2013-2014 » et « Prévu 2014-2015 » correspondent à ceux publiés au PQI 2014-2024. Les montants « Réel 2013-2014 » et « Probable 2014-2015 » ont été déterminés sur les mêmes bases que ceux des années précédentes, lesquelles peuvent varier entre certains organismes. Ces bases seront uniformisées en 2015-2016 et seront reflétées aux Plans annuels de gestion des investissements lors du dépôt du budget 2016-2017.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les commissions scolaires

Les investissements en 2013-2014 par les commissions scolaires, pour les infrastructures, totalisent 1 052,0 M\$, ce qui représente un taux de réalisation de 100 %.

- 847,0 M\$ permettant la réalisation de travaux qui avaient comme objectif le maintien d'actifs aux infrastructures scolaires, le remplacement et la résorption de leur DMA. Ces travaux visaient majoritairement la réfection de toitures et de revêtements extérieurs ainsi que le remplacement de fenêtres et de revêtements de plancher;
- 205,0 M\$ permettant l'agrandissement et la construction d'écoles dans toutes les régions du Québec.

Par ailleurs, pour l'année 2014-2015, les principaux projets d'ajout et d'amélioration consistent à des :

- Agrandissements d'écoles primaires;
- Constructions d'écoles primaires;
- Ajouts d'infrastructures en formation professionnelle.

Les Cégeps

Les investissements réalisés en 2013-2014 par les cégeps totalisent 188,3 M\$, ce qui représente un taux de réalisation de 96 %.

- 172,6 M\$ ont été investis dans les cégeps, principalement pour des travaux liés aux revêtements extérieurs des bâtiments, aux toitures et aux systèmes mécaniques et électriques, pour le parc mobilier et pour les bibliothèques;
- 15,7 M\$ ont permis d'améliorer l'offre de formation, notamment par le biais de la création de nouvelles places-élèves au Cégep de l'Outaouais et à la constituante de Terrebonne au Cégep régional de Lanaudière.

Par ailleurs, les principaux projets en cours de réalisation en 2014-2015 sont les suivants :

- 173,9 M\$, principalement pour des travaux liés aux revêtements extérieurs des bâtiments, aux toitures et aux systèmes mécaniques et électriques, pour le parc mobilier et pour les bibliothèques;
- 24,4 M\$ pour l'amélioration de l'offre de formation, notamment par le biais de la création de nouvelles places-élève au Cégep de Saint-Hyacinthe et à la constituante de L'Assomption au Cégep régional de Lanaudière.

Les Universités

Les investissements réalisés en 2013-2014 par les universités totalisent 337,5 M\$, ce qui représente un taux de réalisation de 100 %.

- 326,4 M\$ ont été investis dans les universités, principalement pour des travaux liés aux revêtements extérieurs des bâtiments, aux toitures et aux systèmes mécaniques et électriques et pour le parc mobilier et le soutien aux bibliothèques;
- 11,1 M\$ ont été investis pour le réaménagement et la rénovation de certains pavillons, notamment pour le Grand Séminaire de l'Université du Québec à Chicoutimi et la médecine dentaire à l'Université de Montréal.

Par ailleurs, les principaux projets en cours de réalisation en 2014-2015 sont les suivants :

- 329,6 M\$, principalement pour des travaux liés aux revêtements extérieurs des bâtiments, aux toitures et aux systèmes mécaniques et électriques et pour le parc mobilier et le soutien aux bibliothèques;
- 38,8 M\$, notamment pour le développement des technologies de l'information à l'Université Laval, pour la mise à niveau du pavillon Édouard-Asselin de l'Institut national de la recherche scientifique et le réaménagement d'espaces à l'Université de Sherbrooke.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES COMMISSIONS SCOLAIRES

Inventaire des infrastructures¹

Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	% Inspection	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
					ABC	D	E		
Immeubles									
Commissions scolaires linguistiques									
Établissement d'enseignement									
Écoles préscolaires et primaires	2 195	6 833 372	56	N/D	68	19	13	D	1 031,1
Écoles secondaires	465	6 616 413	50	N/D	79	16	5	C	301,5
Centre de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	285	1 643 572	52	N/D	74	19	7	C	109,2
Administratifs et autres usages	562	797 373	51	N/D	61	20	19	D	114,6
Immeubles excédentaires	144	221 358	66	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Commissions scolaires à statut particulier	481	258 014	26	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Équipements	N/D	s.o.	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
								Total	1 556,4

¹ Données de juin 2014

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pourcentage d'inspection

Le MEESR met à la disposition des commissions scolaires un registre leur permettant d'inscrire, à la suite de leur propre inspection, les travaux qu'elles comptent réaliser à l'égard de leurs immeubles. Bien que la majorité des immeubles aient été inspectés, le registre ne permet pas d'établir avec précision le pourcentage des inspections réalisées à l'égard de l'ensemble des composantes des immeubles. Par contre, le registre permet d'établir les indices d'état et le DMA de tous les immeubles, à l'exception de ceux excédentaires et de ceux des commissions scolaires à statut particulier. Pour ces deux catégories, le registre ne permet pas de dresser un portrait représentatif.

Au cours des cinq prochaines années, une structure d'inspection systématique sera mise en place par le MEESR et les commissions scolaires afin d'inspecter 100 % des immeubles et le système d'accumulation des données sera modernisé afin de dresser un portrait représentatif du parc immobilier des commissions scolaires.

Par ailleurs, le MEESR ne dispose pas d'information fiable sur l'inventaire des équipements des commissions scolaires. Cet inventaire fera l'objet de discussions entre le MEESR et les commissions scolaires en vue de déterminer l'opportunité d'une demande de collecte de données.

Méthodologie

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés selon la superficie des immeubles.

LES CÉGEPS

Inventaire des infrastructures¹

Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension (m²)	Âge moyen (ans)	% Inspection	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
					ABC	D	E		
Immeubles									
Espaces reconnus aux fins de financement	857	2 501 735	41	100	62	25	13	D	598,9
Espaces non reconnus aux fins de financement	68	126 784	N/D	0	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Équipements	N/D	s.o.	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
								Total	598,9

¹ Données de janvier 2015

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pourcentage d'inspection

Les inspections des bâtiments reconnus aux fins de financement du réseau collégial se sont déroulées entre 2010 à 2012. Lors de ces inspections, le DMA a été identifié et chaque système a été vérifié et accompagné d'une prévision de renouvellement.

Le MEESR ne dispose pas d'information sur l'état des bâtiments non reconnus aux fins de financement du réseau collégial. Les établissements ont la responsabilité d'assurer le suivi de l'état de ces bâtiments afin d'en assurer la qualité, la sécurité et la pérennité.

Le MEESR ne dispose pas d'information sur l'inventaire des équipements du réseau collégial. L'inventaire des équipements fera l'objet de discussion entre le MEESR et les établissements, en vue de déterminer l'opportunité d'une demande de cueillette de données.

Au cours des cinq prochaines années, de nouvelles inspections dans les bâtiments reconnus aux fins de financement seront effectuées pour mettre à jour les données.

Méthodologie

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés selon la valeur de remplacement des immeubles.

LES UNIVERSITÉS

Inventaire des infrastructures¹

Par type et catégorie d'infrastructure

An. type et catégorie d'infrastructure									
	Quantité	Dimension (m²)	Âge moyen (ans)	% Inspection	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
					ABC	D	E		
Immeubles									
Espaces reconnus aux fins de financement	732	3 477 892	49	36	72	12	16	D	553,4
Espaces non reconnus aux fins de financement	284	1 211 910	N/D	0	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Équipements	N/D	s.o.	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Total									553,4

¹ Données de janvier 2015

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pourcentage d'inspection

Les inspections des bâtiments reconnus aux fins de financement du réseau universitaire ont débuté en 2014 et se termineront au printemps 2016. Les universités auront alors inspecté 100 % de leurs bâtiments reconnus par le MEESR aux fins de financement. À l'heure actuelle, les données sont disponibles pour 36 % des superficies reconnues du réseau. Le déficit de maintien des actifs de ces superficies s'élève à 553,4 M\$.

Le MEESR ne dispose pas d'information sur l'état des bâtiments non reconnus aux fins de financement du réseau universitaire. Les établissements ont la responsabilité d'assurer le suivi de l'état de ces bâtiments afin d'en assurer la qualité, la sécurité et la pérennité.

Le MEESR ne dispose pas d'information sur l'inventaire des équipements du réseau universitaire. L'inventaire des équipements feront l'objet de discussion entre le MEESR et les établissements, en vue de déterminer l'opportunité d'une demande de cueillette de données.

Méthodologie

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés selon la valeur de remplacement des immeubles.

COMPOSITION DES GROUPES D'ORGANISMES

Les commissions scolaires

Linguistiques

Commission scolaire des Monts-et-Marées
 Commission scolaire des Phares
 Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
 Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup
 Commission scolaire du Pays-des-Bleuets
 Commission scolaire du Lac-Saint-Jean
 Commission scolaire des Rives-du-Saguenay
 Commission scolaire De La Jonquière
 Commission scolaire de Charlevoix
 Commission scolaire de la Capitale
 Commission scolaire des Découvreurs
 Commission scolaire des Premières-Seigneuries
 Commission scolaire de Portneuf
 Commission scolaire du Chemin-du-Roy
 Commission scolaire de l'Énergie
 Commission scolaire des Hauts-Cantons
 Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke
 Commission scolaire des Sommets
 Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île
 Commission scolaire de Montréal
 Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
 Commission scolaire des Draveurs
 Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais
 Commission scolaire au Cœur-des-Vallées
 Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
 Commission scolaire du Lac-Témiscamingue
 Commission scolaire de Rouyn-Noranda
 Commission scolaire Harricana
 Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois
 Commission scolaire du Lac-Abitibi
 Commission scolaire de l'Estuaire
 Commission scolaire du Fer
 Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord
 Commission scolaire de la Baie-James
 Commission scolaire des Îles
 Commission scolaire des Chic-Chocs
 Commission scolaire René-Lévesque
 Commission scolaire de la Côte-du-Sud
 Commission scolaire des Appalaches
 Commission scolaire de la Beauce-Etchemin
 Commission scolaire des Navigateurs
 Commission scolaire de Laval
 Commission scolaire des Affluents
 Commission scolaire des Samares

ANNEXE 1 (suite)

Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord
Commission scolaire des Laurentides
Commission scolaire Pierre-Neveu
Commission scolaire de Sorel-Tracy
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
Commission scolaire des Hautes-Rivières
Commission scolaire Marie-Victorin
Commission scolaire des Patriotes
Commission scolaire du Val-des-Cerfs
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands
Commission scolaire des Trois-Lacs
Commission scolaire de la Riveraine
Commission scolaire des Bois-Francs
Commission scolaire des Chênes
Commission scolaire Central Québec
Commission scolaire Eastern Shores
Commission scolaire Eastern Townships
Commission scolaire Riverside
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier
Commission scolaire Western Québec
Commission scolaire English-Montréal
Commission scolaire Lester-B.-Pearson
Commission scolaire New Frontiers

Statut particulier

Commission scolaire du Littoral
Commission scolaire Crie
Commission scolaire Kativik

Les Cégeps

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep d'Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep de Bois-de-Boulogne
Champlain Regional College
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Cégep Édouard Montpetit
Cégep de St-Félicien
Cégep de Sainte-Foy
Cégep François-Xavier Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep Gérald-Godin
Cégep de Granby-Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de St-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquièrre
Cégep régional de Lanaudière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Cégep Lionel Groulx
Cégep de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Cégep Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Rosemont
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Valleyfield
Vanier College
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

ANNEXE 1 (suite)

Les Universités

École des Hautes Études Commerciales de Montréal
École nationale d'administration publique
École Polytechnique de Montréal
École de technologie supérieure
Institut national de la recherche scientifique
Télé-université
Université Bishop's
Université Concordia
Université Laval
Université de Montréal
Université McGill
Université du Québec (siège social)
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Université du Québec à Chicoutimi
Université du Québec à Montréal
Université du Québec en Outaouais
Université du Québec à Rimouski
Université du Québec à Trois-Rivières
Université de Sherbrooke

INVENTAIRE DÉTAILLÉ

Les commissions scolaires

Immeubles¹

		Quantité	Dimension (m²)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
				ABC	D	E		
0-10 ans								
Établissement d'enseignement								
Écoles préscolaires et primaires	30	125 512	100	0	0	A	—	
Écoles secondaires	2	17 299	100	0	0	A	—	
Centre de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	10	23 945	100	0	0	A	—	
Administratifs et autres usages	38	49 137	100	0	0	A	—	
11-20 ans								
Établissement d'enseignement								
Écoles préscolaires et primaires	71	255 099	99	1	0	A	0,2	
Écoles secondaires	21	179 589	99	1	0	A	0,1	
Centre de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	31	178 083	88	12	0	B	3,4	
Administratifs et autres usages	31	21 677	51	48	1	C	0,8	
21-30 ans								
Établissement d'enseignement								
Écoles préscolaires et primaires	83	315 574	88	11	1	B	2,3	
Écoles secondaires	18	144 707	90	10	0	B	5,3	
Centre de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	13	49 339	93	7	0	B	0,2	
Administratifs et autres usages	45	46 798	92	2	6	B	1,6	
31-40 ans								
Établissement d'enseignement								
Écoles préscolaires et primaires	92	394 218	86	13	1	B	11,8	
Écoles secondaires	42	672 230	83	16	1	B	15,4	
Centre de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	7	47 352	57	43	0	B	0,3	
Administratifs et autres usages	41	26 305	81	16	3	B	0,7	
41-50 ans								
Établissement d'enseignement								
Écoles préscolaires et primaires	265	903 387	61	21	18	D	121,2	
Écoles secondaires	156	3 175 113	76	21	3	C	120,2	
Centre de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	43	487 915	70	27	3	B	21,0	
Administratifs et autres usages	82	94 894	70	26	4	C	4,8	
51-60 ans								
Établissement d'enseignement								
Écoles préscolaires et primaires	988	2 710 526	69	20	11	C	293,7	
Écoles secondaires	158	1 866 113	81	12	7	C	85,9	
Centre de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	88	459 383	78	14	8	C	31,9	
Administratifs et autres usages	163	246 773	52	22	26	D	46,4	
61-70 ans								
Établissement d'enseignement								
Écoles préscolaires et primaires	436	1 215 957	68	20	12	D	154,4	
Écoles secondaires	36	256 424	80	17	3	C	15,9	
Centre de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	48	219 633	69	22	9	D	24,8	
Administratifs et autres usages	71	100 287	76	13	11	C	7,0	
71 ans et plus								
Établissement d'enseignement								
Écoles préscolaires et primaires	230	913 099	44	23	33	E	447,6	
Écoles secondaires	32	304 938	65	9	26	D	58,7	
Centre de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	45	177 922	62	13	25	D	27,6	
Administratifs et autres usages	91	211 502	41	26	33	E	53,2	
							Total	1 556,4

¹ L'âge des bâtiments est basé sur l'année de construction initiale et ne tient pas compte des agrandissements.

¹ L'âge des bâtiments est basé sur l'année de construction initiale et ne tient pas compte des agrandissements.

ANNEXE 2 (suite)

Les Cégeps et Universités

Immeubles¹

Espaces reconnus aux fins de financement

Rapport soumis aux fins de financement							
	Quantité	Dimension (m ²)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
			ABC	D	E		
0-10 ans							
Cégeps	76	84 976	99	0	1	A	0,9
Universités	16	188 541	99	1	0	A	0,4
11-20 ans							
Cégeps	102	119 480	90	10	0	B	5,2
Universités	16	255 695	99	0	1	A	3,9
21-30 ans							
Cégeps	130	224 055	53	29	18	D	57,9
Universités	21	172 793	84	15	1	B	11,9
31-40 ans							
Cégeps	114	506 265	54	16	30	D	190,7
Universités	10	116 780	12	41	47	E	150,0
41-50 ans							
Cégeps	147	464 708	55	27	18	D	124,5
Universités	22	301 265	63	9	28	E	246,6
51-60 ans							
Cégeps	151	607 620	58	36	6	D	127,8
Universités	15	46 300	75	15	10	C	7,5
61-70 ans							
Cégeps	51	158 128	66	32	2	C	27,6
Universités	5	10 650	39	48	13	D	7,0
71 ans et plus							
Cégeps	86	336 503	69	25	6	C	64,3
Universités	85	169 947	42	21	37	D	126,1
Total							
Cégeps							598,9
Universités							553,4

¹ Immeubles ayant fait l'objet d'une inspection.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

VISION

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) vise à offrir un réseau intégré et performant de services de santé et de services sociaux, près des personnes et des milieux de vie.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour mener à bien sa mission, qui consiste à « maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être des Québécoises et des Québécois en rendant accessibles un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec », le MSSS s'est doté, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, des orientations et objectifs suivants :

Orientations

- Assurer une saine gestion des infrastructures du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS);
- Réaliser de nouveaux investissements en infrastructures orientés vers les besoins prioritaires;
- Assurer la sécurité des personnes et des biens, contrer la vétusté des immeubles et assurer leur conservation.

Objectifs

- Disposer d'un inventaire fiable et à jour des infrastructures du RSSS;
- S'assurer du niveau d'investissement annuel adéquat pour le maintien des infrastructures du RSSS;
- Connaître l'état physique des infrastructures du RSSS;
- Promouvoir les bonnes pratiques de gestion des infrastructures auprès des établissements du RSSS;
- Établir des critères objectifs et équitables de priorisation afin de soutenir les choix en matière d'investissements;
- Soutenir les établissements du RSSS dans leur planification de projets, notamment par l'élaboration de guides et directives ministériels;
- Optimiser les pratiques en matière d'approvisionnement et d'utilisation des ressources.

RESPONSABILITÉS

Le MSSS détermine les priorités, les objectifs et les orientations dans le domaine de la santé et des services sociaux et veille à leur application.

Le MSSS évalue et alloue les sommes requises pour le maintien des actifs, la résorption du déficit de maintien d'actifs (DMA) ainsi que l'ajout, le remplacement et l'amélioration des infrastructures du RSSS. À cet égard, le MSSS s'assure que les sommes allouées au RSSS sont utilisées aux fins prévues.

LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

RESPONSABILITÉS

Les agences et les établissements du RSSS gèrent les infrastructures qui leur appartiennent, ainsi que celles dont le propriétaire est la Société québécoise des infrastructures, mais pour lesquelles le maintien d'actifs relève d'eux, et ce, conformément aux orientations déterminées par le MSSS.

Les agences et les établissements du RSSS déterminent, priorisent, planifient et réalisent les travaux préalablement autorisés par les agences ou le MSSS.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Parc immobilier

Le parc immobilier du RSSS se compose de 2 613 bâtiments dont la superficie totale est de 8,9 millions de mètres carrés. Il est réparti en six grandes catégories d'immeubles, soit :

- Les centres hospitaliers comprenant les centres de courte durée, les centres de santé et les centres psychiatriques;
- Les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD);
- Les centres de réadaptation;
- Les centres jeunesse;
- Les centres locaux de services communautaires;
- Les autres immeubles, dont les résidences des employés et médecins, les immeubles excédentaires, les espaces administratifs, les entrepôts et les buanderies.

Parc d'équipements médicaux

Les principaux équipements médicaux sont composés de 11 300 appareils destinés à offrir les soins et services de différentes spécialités.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par groupe d'organismes et par type d'investissement
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien d'actifs	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	Total	Taux de réalisation
Réseau de la santé et des services sociaux¹							
2013-2014							
Probable	273,0	203,6	1 492,1	1 968,7	646,6	2 615,3	
Réel	310,3	120,0	1 433,7	1 864,0	563,1	2 427,1	93 %
2014-2015							
Prévu	257,3	203,7	741,8	1 202,8	1 052,9	2 255,7	
Probable	241,7	120,5	711,7	1 073,9	949,5	2 023,4	90 %

¹ Les montants « Probable 2013-2014 » et « Prévu 2014-2015 » correspondent à ceux publiés au PQI 2014-2024. Les montants « Réel 2013-2014 » et « Probable 2014-2015 » ont été déterminés sur les mêmes bases que ceux des années précédentes, lesquelles peuvent varier entre certains organismes. Ces bases seront uniformisées en 2015-2016 et seront reflétées aux Plans annuels de gestion des investissements lors du dépôt du budget 2016-2017.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les investissements réalisés en 2013-2014 par le RSSS totalisent 2 427,1 M\$ et se répartissent comme suit :

- 430,3 M\$ ont permis, notamment, la réalisation de travaux de maintien et de résorption du DMA des infrastructures du RSSS, entre autres des travaux visant à contrer la défektivité et la vétusté des bâtiments tels que la réfection des installations électriques, des systèmes mécaniques, des systèmes de ventilation et des enveloppes de revêtement extérieur de différents bâtiments, et ce, dans différentes régions du Québec;
- 1 996,8 M\$ ont été investis pour l'ajout, l'amélioration et le remplacement d'immeubles et d'équipements dans différentes régions du Québec.

Par ailleurs, les principaux projets en cours de réalisation sont les suivants :

- Le centre universitaire de santé McGill (CUSM), site Glen;
- Le centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM);
- L'Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis;
- L'agrandissement du centre hospitalier universitaire Sainte-Justine;
- Le centre hospitalier de Baie-Saint-Paul;
- L'agrandissement de l'Hôpital Haut-Richelieu-Rouville.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Inventaire des infrastructures¹

Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension (m²)	Âge moyen (ans)	% Inspection	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
					ABC	D	E		
Immeubles									
Bâtiments									
Centres hospitaliers	925	5 098 762	49	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
CHSLD	642	2 271 522	47	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Centres de réadaptation	193	475 106	47	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Centres jeunesse	256	453 407	51	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Centres locaux de services communautaires	142	276 354	40	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Autres	455	340 037	32	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Équipements									
Appareils médicaux									
Imagerie	3 425	s.o.	7	100	81	16	3	B	N/A ²
Radiothérapie	100	s.o.	8	100	71	17	12	C	N/A ²
Biologie médicale	1 775	s.o.	7	100	75	15	10	C	N/A ²
Monitoring (nb d'installations)	125	s.o.	7	100	79	17	4	B	N/A ²
Inhalothérapie	2 650	s.o.	9	100	74	19	7	C	N/A ²
Chirurgie	950	s.o.	10	100	75	16	9	C	N/A ²
Soins	300	s.o.	7	100	78	12	10	C	N/A ²
Autres	1 975	s.o.	7	100	74	19	7	C	N/A ²

¹ Données de février 2015

² Non applicable selon la méthodologie employée par le MSSS (voir informations complémentaires à la section méthodologie).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pourcentage d'inspection

Tous les immeubles sont gérés selon les normes et directives du MSSS qui visent notamment à assurer l'intégrité des immeubles et la sécurité des personnes. À cet égard, les établissements sont responsables, au premier plan, du maintien de l'état des immeubles. Présentement, le MSSS ne dispose pas d'un portrait normalisé et représentatif de l'état physique des immeubles en fonction de l'indice d'état gouvernemental.

Le MSSS prévoit déployer un programme normalisé d'inspection des immeubles en 2015-2016, ce qui permettra de présenter progressivement un portrait de l'état et du déficit de maintien des immeubles du RSSS d'ici le 31 mars 2018.

Les appareils médicaux sont principalement remplacés à la fin de leur durée de vie utile. Leur inspection est réalisée, de façon systématique, par les établissements via les programmes d'entretien préventif en application des normes d'accréditation établies par Agrément Canada.

Méthodologie

Pour les appareils médicaux, l'état de chaque appareil représente son âge réel par rapport à sa durée de vie utile. Par conséquent, ils ne feront pas l'objet d'inspections spécifiques aux fins de déterminer leur DMA.

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés selon la valeur de remplacement de chaque appareil.

ANNEXE 1

COMPOSITION DU GROUPE D'ORGANISMES

Réseau de la santé et des services sociaux

Agences et autres instances régionales

Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches
Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue
Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie
Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais
Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale
Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord
Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie
Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière
Agence de la santé et des services sociaux de Laval
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides
Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent
Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik

Établissements publics

Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord
Centre de réadaptation Constance-Lethbridge
Centre de réadaptation de l'Ouest de Montréal
Centre de réadaptation de la Gaspésie (Le)
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de Québec
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de Chaudière-Appalaches
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de l'Estrie
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Mauricie et du Centre-du-Québec-Institut universitaire
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Montérégie-Est
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de Laval
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de Montréal
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement du Bas-Saint-Laurent
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Réseau de la santé et des services sociaux*Établissements publics*

Centre de réadaptation en déficience physique Chaudière-Appalaches
 Centre de réadaptation en déficience physique Le Bouclier
 Centre de réadaptation en dépendance de Chaudière-Appalaches
 Centre de réadaptation en dépendance de l'Estrie
 Centre de réadaptation en dépendance de l'Outaouais
 Centre de réadaptation en dépendance de Montréal
 Centre de réadaptation en dépendance de Québec
 Centre de réadaptation en dépendance des Laurentides
 Centre de réadaptation en dépendance Domrémy de la Mauricie-Centre-du-Québec
 Centre de réadaptation en dépendance Le Virage
 Centre de réadaptation Estrie inc.
 Centre de réadaptation Foster
 Centre de réadaptation Interval
 Centre de réadaptation La Maison
 Centre de réadaptation La Myriade
 Centre de santé et de services sociaux Alphonse-Desjardins
 Centre de santé et de services sociaux Cavendish
 Centre de santé et de services sociaux Champlain–Charles-Le Moyne
 Centre de santé et de services sociaux Cléophas-Claveau
 Centre de santé et de services sociaux d'Ahuntsic et Montréal-Nord
 Centre de santé et de services sociaux d'Antoine-Labelle
 Centre de santé et de services sociaux d'Argenteuil
 Centre de santé et de services sociaux d'Arthabaska-et-de-l'Érable
 Centre de santé et de services sociaux de Beauce
 Centre de santé et de services sociaux de Bécancour–Nicolet-Yamaska
 Centre de santé et de services sociaux de Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent
 Centre de santé et de services sociaux de Charlevoix
 Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi
 Centre de santé et de services sociaux de Dorval-Lachine-Lasalle
 Centre de santé et de services sociaux de Gatineau
 Centre de santé et de services sociaux de Jonquière
 Centre de santé et de services sociaux de Kamouraska
 Centre de santé et de services sociaux de l'Énergie
 Centre de santé et de services sociaux de l'Hématite
 Centre de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île
 Centre de santé et de services sociaux de la Baie-des-Chaleurs
 Centre de santé et de services sociaux de la Basse-Côte-Nord
 Centre de santé et de services sociaux de la Côte-de-Gaspé
 Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Côte-Nord–Manicouagan
 Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Gaspésie
 Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Yamaska
 Centre de santé et de services sociaux de la Matapédia
 Centre de santé et de services sociaux de la Minganie
 Centre de santé et de services sociaux de la Mitis
 Centre de santé et de services sociaux de la Montagne
 Centre de santé et de services sociaux de la MRC-de-Coaticook
 Centre de santé et de services sociaux de la Pointe-de-l'Île

ANNEXE 1 (suite)

Réseau de la santé et des services sociaux

Établissements publics

Centre de santé et de services sociaux de la région de Thetford
Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-l'Or
Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Batiscan
Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Gatineau
Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale
Centre de santé et de services sociaux de Lac-Saint-Jean-Est
Centre de santé et de services sociaux de Laval
Centre de santé et de services sociaux de Maskinongé
Centre de santé et de services sociaux de Matane
Centre de santé et de services sociaux de Memphrémagog
Centre de santé et de services sociaux de Montmagny-L'Islet
Centre de santé et de services sociaux de Papineau
Centre de santé et de services sociaux de Port-Cartier
Centre de santé et de services sociaux de Portneuf
Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord
Centre de santé et de services sociaux de Rimouski-Neigette
Centre de santé et de services sociaux de Rivière-du-Loup
Centre de santé et de services sociaux de Rouyn-Noranda
Centre de santé et de services sociaux de Saint-Jérôme
Centre de santé et de services sociaux de Saint-Léonard et Saint-Michel
Centre de santé et de services sociaux de Sept-Îles
Centre de santé et de services sociaux de Témiscouata
Centre de santé et de services sociaux de Thérèse-De Blainville
Centre de santé et de services sociaux de Trois-Rivières
Centre de santé et de services sociaux de Vaudreuil-Soulanges
Centre de santé et de services sociaux des Aurores-Boréales
Centre de santé et de services sociaux des Basques
Centre de santé et de services sociaux des Collines
Centre de santé et de services sociaux des Etchemins
Centre de santé et de services sociaux des Îles
Centre de santé et de services sociaux des Pays-d'en-Haut
Centre de santé et de services sociaux des Sommets
Centre de santé et de services sociaux des Sources
Centre de santé et de services sociaux Domaine-du-Roy
Centre de santé et de services sociaux Drummond
Centre de santé et de services sociaux du Cœur-de-l'Île
Centre de santé et de services sociaux du Granit
Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-François
Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-Laurent
Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-Maurice
Centre de santé et de services sociaux du Lac-des-Deux-Montagnes
Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière
Centre de santé et de services sociaux du Pontiac
Centre de santé et de services sociaux du Rocher-Percé
Centre de santé et de services sociaux du Sud de Lanaudière
Centre de santé et de services sociaux du Sud-Ouest-Verdun
Centre de santé et de services sociaux du Suroît

Réseau de la santé et des services sociaux

Établissements publics

Centre de santé et de services sociaux du Témiscamingue
 Centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François
 Centre de santé et de services sociaux Haut-Richelieu-Rouville
 Centre de santé et de services sociaux–Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke
 Centre de santé et de services sociaux Jardins-Roussillon
 Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance
 Centre de santé et de services sociaux La Pommeraie
 Centre de santé et de services sociaux Les Eskers de l'Abitibi
 Centre de santé et de services sociaux Lucille-Teasdale
 Centre de santé et de services sociaux Maria-Chapdelaine
 Centre de santé et de services sociaux Pierre-Boucher
 Centre de santé et de services sociaux Pierre-De Saurel
 Centre de santé et de services sociaux Richelieu-Yamaska
 Centre de santé Inuulitsivik
 Centre de santé Tulattavik de l'Ungava
 Centre de soins prolongés Grace Dart–Grace Dart Extended Care Centre
 Centre du Florès
 Centre hospitalier de l'Université de Montréal
 Centre hospitalier de St. Mary
 Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
 Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine
 Centre jeunesse Chaudière-Appalaches
 Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue (CJAT)
 Centre jeunesse de l'Estrie
 Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec (Le)
 Centre jeunesse de la Montérégie
 Centre jeunesse de Laval
 Centre jeunesse de Montréal (Le)
 Centre jeunesse de Québec
 Centre jeunesse des Laurentides
 Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent
 Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean (Le)
 Centre jeunesse Gaspésie–Les Îles
 Centre Miriam
 Centre montréalais de réadaptation
 Centre Normand
 Centre régional de réadaptation La Ressource
 Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James
 Centre universitaire de santé McGill
 Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw (Les)
 Centres jeunesse de Lanaudière (Les)
 Centres jeunesse de l'Outaouais (Les)
 CHSLD juif de Montréal
 CHU de Québec
 Clair Foyer inc.
 CLSC Naskapi
 Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James

ANNEXE 1 (suite)

Réseau de la santé et des services sociaux

Établissements publics

Corporation du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau (La)
Corporation du Centre hospitalier gériatrique Maimonides (La)
Hôpital chinois de Montréal (1963) (L')
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal
Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis (L')
Hôpital Jeffery Hale-Saint Brigid's
Hôpital juif de réadaptation
Hôpital Maisonneuve-Rosemont
Hôpital Mont-Sinaï
Hôpital Rivière-des-Prairies
Hôpital Santa Cabrini
Institut canadien-polonais du bien-être inc.
Institut de cardiologie de Montréal
Institut de réadaptation en déficience physique de Québec
Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal
Institut Nazareth et Louis-Braille
Institut Philippe-Pinel de Montréal
Institut Raymond-Dewar
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec
Institut universitaire de gériatrie de Montréal
Institut universitaire en santé mentale de Montréal
Institut universitaire en santé mentale de Québec
Institut universitaire en santé mentale Douglas
La Résidence de Lachute
Pavillon du Parc
Services de réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort (Les)

TOURISME

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

VISION

La vision de la Régie des installations olympiques (RIO), telle qu'approuvée par le conseil d'administration en 2012, consiste à « faire du Parc olympique une référence mondiale en terme de parc urbain moderne, un carrefour unique où se côtoient création, découvertes, divertissement et activité physique, notamment en vue du 40^e anniversaire des Jeux olympiques en 2016, et du 375^e anniversaire de Montréal en 2017. »

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour mener à bien sa mission qui consiste à exploiter tout le potentiel du Parc olympique, en complémentarité avec ses partenaires et la communauté environnante, et à assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine architectural, la RIO s'est dotée, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, de l'orientation et des objectifs suivants :

Orientation

- Protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, technique et historique du Parc olympique.

Objectifs

- Améliorer les conditions de santé et de sécurité sur le site du Parc olympique;
- Optimiser l'exploitation des différentes installations;
- Assurer le maintien et l'amélioration de la capacité d'utilisation des installations.

RESPONSABILITÉS

La RIO, qui est sous la responsabilité légale de la ministre du Tourisme, a la responsabilité de gérer ses infrastructures et de planifier les interventions à réaliser.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

La RIO se compose de nombreuses infrastructures et de systèmes uniques au monde. Ils sont regroupés en quatre grands groupes : le stade olympique et les immeubles afférents (la tour, le centre sportif, la centrale thermique), la toiture, les stationnements souterrains ainsi que l'esplanade et l'ensemble des espaces extérieurs entourant le stade olympique.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par organisme et par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien d'actifs	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	Total	Taux de réalisation
Régie des installations olympiques							
2013-2014							
Probable	42,0	—	1,4	43,4	—	43,4	
Réel	46,4	—	0,1	46,5	—	46,5	107 %
2014-2015							
Prévu	34,0	—	3,4	37,4	—	37,4	
Probable	33,3	—	3,4	36,7	—	36,7	98 %

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les investissements réalisés en 2013-2014 par la RIO totalisent 46,5 M\$, ce qui représente un taux de réalisation de 107 %. Ce taux de réalisation, qui est supérieur à 100 %, s'explique par une augmentation de la cadence des travaux pour combler le retard d'avancement des projets de l'année précédente.

Les principaux projets réalisés en 2013-2014 sont les suivants :

- Réfection du Centre sportif (phase I);
- Réfection des dalles (50 % des travaux requis);
- Réfection des stationnements (50 % des travaux requis).

Par ailleurs, les principaux projets en cours de réalisation en 2014-2015 sont les suivants :

- Finalisation de la réfection du Centre sportif (phase I);
- Mise aux normes et rénovation de la Tour;
- Réfection des équipements pétroliers;
- Réfection des équipements alimentaires.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

Inventaire des infrastructures¹

Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension (m²)	Âge moyen (ans)	% Inspection	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
					ABC	D	E		
Immeubles									
Stade olympique et autres immeubles	12	325 289	36	85	29	71	0	D	149,2
Toiture	1	23 266	16	100	0	0	100	E	N/D
Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade	3	89 985	31	75	20	0	80	D	46,4
Ouvrages de génie civil									
Stationnements	8	156 005	17	100	64	36	0	B	25,1
Total									220,7

¹ Données du 31 décembre 2014

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pourcentage d'inspection

Le programme d'inspection de la RIO prévoit que tous les immeubles seront inspectés d'ici 2018. Le stade olympique est inspecté méthodiquement à tous les cinq ans. La dernière inspection a été réalisée en 2014.

Méthodologie

Pour les immeubles dont le pourcentage d'inspection est inférieur à 100 %, l'indice d'état et le déficit de maintien d'actifs (DMA) ont été extrapolés considérant que ceux inspectés ont été jugés représentatifs.

L'âge moyen, le pourcentage d'inspection, les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés selon les dimensions.

Le DMA de la toiture du stade olympique n'est pas disponible, car sur la base des expertises obtenues, elle a atteint sa fin de vie utile et ne peut plus être réparée. Le dossier de remplacement de la toiture du stade olympique est inscrit dans la catégorie « À l'étude » du Plan québécois des infrastructures. Entre temps, afin d'assurer la sécurité absolue de tous les intervenants occupant l'espace, la RIO applique un protocole de gestion de l'occupation de l'enceinte principale qui est revu annuellement et approuvé par la Régie du Bâtiment du Québec.

ANNEXE 1

INVENTAIRE DÉTAILLÉ

Stade olympique et autres immeubles

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
Stade (gradins, coursives et services techniques)	1	151 312	38	D	89,8
Rotonde - Hall principal	1	5 594	38	D	inclus au Stade
Locaux du Regroupement Loisirs et Sport Québec (RLSQ)	1	26 122	38	D	inclus au Stade
Aire de jeu du Stade	1	18 939	38	C	—
Tour (11 étages excluant l'observatoire)	1	26 485	29	C	—
Hall touristique au bas de la Tour	1	4 882	38	D	1,6
Observatoire (3 étages supérieurs de la Tour)	1	2 151	25	D	2,6
Centrale thermique	1	8 875	38	D	33,2
Aires de services techniques	1	28 063	38	D	22,0
Centre sportif	1	34 052	38	B	—
Locaux de l'Institut National des Sports du Québec (INSQ)	1	14 651	1	A	—
Accès Métro Pie-IX - Bureaux administratifs	1	4 163	38	D	—
Total	12	325 289	36	D	149,2

Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
Terrain de pratique de soccer	1	17 708	1	A	—
Dalle promenade autour du Stade	1	35 120	38	E	14,6
Esplanade (secteurs 100 à 900)	1	37 157	38	E	31,8
Total	3	89 985	31	D	46,4

Stationnements

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
Stationnements intérieurs PA1	1	33 848	1	A	—
Stationnements intérieurs PA2	1	30 844	38	D	16,9
Stationnements intérieurs PA3	1	25 346	20	D	8,2
Stationnements intérieurs PA4	1	21 969	1	A	—
Stationnements intérieurs PB1	1	17 500	1	A	—
Stationnements intérieurs PB2	1	16 500	12	C	—
Stationnement extérieur PC (Cinéma Star Cité)	1	5 010	15	B	—
Stationnement extérieur P30	1	4 987	38	B	—
Total	8	156 004	17	B	25,1

TRANSPORTS

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

VISION

Le ministère des Transports (MTQ) est un acteur de premier plan dans l'organisation des systèmes de transport au Québec, soucieux d'offrir des systèmes de transport efficaces et accessibles à la population et aux entreprises. Il s'engage à effectuer une gestion compétente, rigoureuse, innovatrice et transparente des infrastructures dont il a la responsabilité directe. Le MTQ est entre autres responsable de la gestion du réseau routier supérieur, maillon clé des échanges économiques et des liens entre les régions du Québec.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Le MTQ a pour mission d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec. Le maintien des infrastructures routières (notamment les routes et les structures) constitue un élément central de son action et une part très importante de ses budgets y est dévolue.

En lien avec cette mission, la réalisation de projets d'envergure, de maintien, de remplacement et de construction de nouvelles infrastructures, rendues nécessaires en raison de leur état, mais également pour adapter l'offre en transport routier à l'évolution de la demande et soutenir le développement économique du Québec, vise l'orientation et les objectifs suivants qui sont inclus au Plan stratégique 2013-2015 du MTQ :

Orientation

- Soutenir des systèmes de transport efficaces, diversifiés et intégrés.

Objectifs

- Maintenir et rétablir l'état des infrastructures routières;
- Soutenir la complémentarité et l'efficacité des modes de transport des marchandises;
- Contribuer à l'accessibilité et à la vitalité des régions.

RESPONSABILITÉS

Le ministre des Transports est responsable d'effectuer tous les travaux de construction, de réfection ou d'entretien requis par les infrastructures sous sa juridiction. Les volets de l'acquisition et de la disposition d'immeubles sont également régis par des lois et des règlements délimitant l'action ministérielle. Le ministre des Transports a également la responsabilité légale de deux organismes qui sont visés pour l'élaboration du présent Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures soit, l'Agence métropolitaine de transport et la Société des traversiers du Québec.

Par ailleurs, la Loi sur le ministère des Transports ainsi que la Loi sur la voirie énoncent les pouvoirs et obligations du ministre des Transports, et plus particulièrement, ceux relatifs à la gestion du réseau routier sous sa responsabilité. À cet égard, la loi prévoit que le ministre des Transports peut poser sur ces routes, tous les actes et exercer tous les droits d'un propriétaire, bien que la loi précise que les municipalités locales sont propriétaires des routes construites ou reconstruites par le gouvernement sauf si le MTQ en assume la gestion par décret.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le MTQ gère le réseau routier supérieur d'une longueur totale de 30 633 km. Ce dernier regroupe des autoroutes, des routes nationales, régionales et collectrices, de même que des chemins d'accès aux ressources.

Le réseau routier supérieur compte également 5 412 structures (ponts d'étagement, ponts sur cours d'eau, tunnels, murs de soutènement). Depuis 2007, le MTQ est également responsable de 4 253 ponts situés sur le réseau municipal dont la gestion avait été rétrocédée aux municipalités en 1992.

D'autres infrastructures sont également sous la responsabilité du MTQ, telles que :

- Des immeubles : parcs routiers, aéroports;
- Des ouvrages de génie civil : ponceaux, structures de signalisation aérienne, structures de signalisation latérale;
- Des équipements électrotechniques;
- Des infrastructures en transport aérien, ferroviaire et maritime : aéroports du réseau supérieur et du réseau local, héliports, Chemin de fer Québec Central (2012), terminaux de traversiers et quais de desserte.

L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

VISION

La vision 2020 de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) est, dans une perspective d'innovation et de développement durable, d'améliorer la mobilité à l'échelle du territoire métropolitain en facilitant les déplacements et en améliorant la qualité de vie des citoyens.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour mener à bien sa mission qui consiste à « soutenir, développer, coordonner et promouvoir le transport collectif, dont les services spéciaux de transport pour les personnes handicapées, d'améliorer les services de trains de banlieue, d'en assurer le développement, de favoriser l'intégration des services entre les différents modes de transport et d'augmenter l'efficacité des corridors routiers », l'AMT s'est dotée, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, de l'orientation et des objectifs suivants :

Orientation

- Assurer un niveau de maturité adéquat en matière de gestion des actifs et établir les bases du système de gestion correspondant, assorti de mécanismes d'application, de suivi et de reddition de comptes.

Objectifs

- Respecter l'ensemble de la réglementation en vigueur applicable aux infrastructures;
- S'assurer que les infrastructures répondent convenablement aux besoins de la clientèle;
- Atteindre les cibles de performance du service, et ce, à un coût optimisé, soit :
 - Pour les infrastructures fixes (immeubles et ouvrages de génie civil), l'arrêt d'un équipement durant les heures de pointe pour une période de plus de huit heures représente un niveau de performance non acceptable et implique un plan de contingence;
 - Pour les infrastructures mobiles (équipements et matériel roulant en particulier), 95 % des trajets sont effectués dans les temps inscrits à l'horaire.

RESPONSABILITÉS

L'AMT est sous la responsabilité légale du ministre des Transports. L'AMT gère les infrastructures dont elle est propriétaire. Elle doit s'assurer que les infrastructures sous sa responsabilité soient fonctionnelles et qu'elles demeurent sécuritaires, performantes et fiables.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

L'AMT est dépositaire du réseau de trains de banlieue et du réseau métropolitain par autobus, dans la grande région montréalaise. Ce parc d'infrastructures n'a cessé de croître depuis sa fondation en 1996, et cette croissance s'est vue accélérer dans les dernières années avec, entre autres, l'ajout d'infrastructures majeures telles que l'achat de voitures de série 3000 et de locomotives bi-modes, la construction de la nouvelle ligne Mascouche ou encore, l'acquisition de la ligne électrifiée de Deux-Montagnes.

Ce parc d'infrastructures est composé principalement d'équipements, de matériel roulant (locomotives, automotrices et voitures passagers), de bâtiments (gares, terminus métropolitains, garages et ateliers d'entretien), de même que d'ouvrages de génie civil (stationnements incitatifs et voies réservées) et ferroviaires (emprises, ponts, ponceaux, murs et tunnels).

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

VISION

La vision de la Société des traversiers du Québec (STQ) consiste à s'assurer que les infrastructures terrestres et les navires soient sécuritaires, performants et fiables, permettant ainsi une exploitation efficace de son réseau de traverses et de dessertes.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour mener à bien sa mission qui consiste à « assurer la mobilité durable des personnes et des marchandises par des services de transport maritime de qualité, sécuritaires et fiables, favorisant ainsi le développement du Québec », la STQ s'est dotée, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, d'une orientation et des objectifs suivants :

Orientation

- Assurer des navires et des infrastructures terrestres sécuritaires, fonctionnels et de qualité à la clientèle.

Objectifs

- Amener la clientèle à bon port en toute sécurité avec de l'équipement conforme aux normes et du personnel qualifié, sensibilisé à la qualité des services;
- Maintenir les gares et les navires propres et confortables;
- Assurer la conformité des navires au Code international de gestion de la sécurité (Code ISM);
- Maintenir minimalement à 99,5 % le taux de réalisation des traverses prévues.

RESPONSABILITÉS

La STQ, qui est sous la responsabilité du ministre des Transports, doit gérer les infrastructures dont elle est propriétaire. Elle doit s'assurer que celles-ci soient fonctionnelles et sécuritaires, performantes et fiables. Pour y arriver, la STQ doit accorder les ressources nécessaires pour :

- Garantir leur intégrité;
- Faire en sorte de rencontrer les exigences réglementaires applicables;
- Assurer les mises à niveau permettant de prolonger leur durée de vie utile;
- Procéder à des améliorations pour rencontrer de nouvelles exigences;
- Remplacer les infrastructures en fin de vie.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures de la STQ est constitué d'immeubles tels que des gares, des passerelles piétonnières, des entrepôts, des ateliers et un siège social. De plus, il comprend des navires qui sont essentiels à la réussite de sa mission ainsi que des ouvrages de génie civil tels que des quais, des embarcadères, et d'autres actifs de support, notamment des aires d'attente, des guérites et des salles mécaniques.

Ces infrastructures sont localisées principalement le long du fleuve St-Laurent, entre Sorel et la Basse-Côte-Nord, en passant par l'île d'Anticosti et les Îles-de-la-Madeleine.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par organisme et par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien d'actifs	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	Total	Taux de réalisation
Ministère des Transports¹							
2013-2014							
Probable	1 456,3	177,0	246,8	1 880,1	774,1	2 654,2	
Réel	1 018,8	—	205,2	1 224,0	1 051,0	2 275,0	86 %
2014-2015							
Prévu	1 220,8	122,6	442,1	1 785,5	715,2	2 500,7	
Probable	921,4	—	521,3	1 442,7	640,9	2 083,6	83 %
Agence métropolitaine de transport¹							
2013-2014							
Probable	15,3	—	0,2	15,5	220,1	235,6	
Réel	10,9	—	0,3	11,2	334,7	345,9	147 %
2014-2015							
Prévu	23,8	—	—	23,8	338,1	361,9	
Probable	6,9	—	0,9	7,8	366,3	374,1	103 %
Société des traversiers du Québec¹							
2013-2014							
Probable	—	—	100,1	100,1	30,8	130,9	
Réel	—	—	100,1	100,1	30,6	130,7	100 %
2014-2015							
Prévu	—	—	184,1	184,1	63,1	247,2	
Probable	—	—	123,3	123,3	36,4	159,7	65 %

¹ Les montants « Probable 2013-2014 » et « Prévu 2014-2015 » correspondent à ceux publiés au PQI 2014-2024. Les montants « Réel 2013-2014 » et « Probable 2014-2015 » ont été déterminés sur les mêmes bases que ceux des années précédentes, lesquelles peuvent varier entre certains organismes. Ces bases seront uniformisées en 2015-2016 et seront reflétées aux Plans annuels de gestion des investissements lors du dépôt du budget 2016-2017.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le ministère des Transports

Les investissements réalisés en 2013-2014 par le MTQ totalisent 2 275,0 M\$, ce qui représente un taux de réalisation de 86 %.

Une somme de 1 018,8 M\$ a été consacrée au maintien des infrastructures. Ces investissements se répartissent principalement entre les axes d'interventions suivants :

- Conservation des chaussées;
- Conservation des structures;
- Ponts municipaux.

En 2014-2015, les principaux projets en maintien d'actifs en cours sont :

- Maintien des échangeurs Turcot et La Vérendrye;
- Maintien du pont Honoré-Mercier;
- Maintien des structures de l'échangeur St-Pierre;
- Maintien des structures de l'autoroute Métropolitaine.

Par ailleurs, les principaux projets d'amélioration et d'ajout en cours de réalisation en 2014-2015 sont les suivants :

- Le réaménagement du rond-point Dorval;
- Le réaménagement de la route 185, entre Témiscouata-sur-le-Lac et la frontière du Nouveau-Brunswick;
- Le doublement et le prolongement de l'autoroute 73 de Sainte-Marie-de-Beauce à Saint-Georges;
- La construction de la nouvelle route 112 entre Saint-Joseph-de-Coleraine et Thetford Mines;
- Le prolongement de l'autoroute 35 entre Saint-Jean-sur-Richelieu et Saint-Sébastien.

L'Agence métropolitaine de transport

Les investissements réalisés en 2013-2014 par l'AMT totalisent 345,9 M\$, ce qui représente un taux de réalisation de 147 %. Ce taux de réalisation s'explique surtout par l'inclusion, dans le réel 2013-2014, de la portion AMT (25 %) des projets subventionnés par le MTQ. Cette portion n'était pas incluse dans le probable.

Une somme de 3,2 M\$ a été consacrée au maintien des infrastructures dans un état satisfaisant et une somme de 6,4 M\$ a été affectée à des projets relatifs au matériel roulant, principalement les suivants :

- Révision des voitures 700 pour 5,1 M\$;
- Fiabilisation des locomotives F59 pour 1,0 M\$.

Par ailleurs, les principaux projets en cours de réalisation en 2014-2015 sont les suivants :

- La mise en service du Train de l'Est pour 109,0 M\$;
- L'acquisition de la ligne Deux-Montagnes pour 92,2 M\$;
- Le bureau de projet du métro pour 13,4 M\$.

La Société des traversiers du Québec

Les investissements réalisés en 2013-2014 par la STQ totalisent 130,7 M\$, ce qui représente un taux de réalisation de 100 %.

- Cette somme a été principalement affectée aux projets suivants :
 - L'adaptation des infrastructures terrestres et maritimes aux traverses de Matane et de Tadoussac;
 - Le réaménagement du terminal de Lévis à la traverse de Québec;
 - La construction d'un nouveau navire pour la traverse de l'Île-Verte;
 - La transformation en gare d'un immeuble aux abords du quai d'embarquement à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs;
 - La construction de la nouvelle gare de L'Isle-aux-Grues.

En 2014-2015, la STQ aura investi 159,7 M\$ principalement dans les projets suivants :

- La construction d'un nouveau navire pour la traverse Matane – Baie-Comeau – Godbout;
- La construction de deux nouveaux navires pour la traverse Tadoussac – Baie-Ste-Catherine;
- La construction de la nouvelle gare de Lévis.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Inventaire des infrastructures¹ Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension	Âge moyen (ans)	% Inspection	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
					ABC	D	E		
Ouvrages de génie civil									
Chaussées du réseau supérieur	s.o.	30 633 km	N/D	84	Selon le nombre 552421			C	5 160,0
Structures					Selon le nombre				
Réseau supérieur	5 412	5 246 156 m²	37	100	72	10	18	C	5 580,0
					Selon la valeur				
					51	10	39	C	
Ponts du réseau municipal	4 253	741 569 m²	N/D	100	Selon le nombre			C	1 070,0
					Selon la valeur				
					50	10	40	D	
Autres infrastructures	Variable	Variable	Variable	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Total									11 810,0

¹ Résultats basés sur les données de 2014

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pourcentage d'inspection

Chaussées du réseau supérieur

En 2014, le MTQ a ausculté 84 % de la longueur du réseau routier supérieur et la partie non auscultée a été actualisée (vieille) à l'aide de modèles de performance afin de dresser un bilan complet de l'état des chaussées.

Autres infrastructures

Le niveau de connaissance de l'état et du déficit de maintien d'actifs (DMA), le cas échéant, des autres infrastructures varie en fonction de leur type, de leur nombre d'éléments et de leur valeur relative.

Les secteurs de transport aérien, maritime et ferroviaire sont fortement réglementés. Les inspections réalisées sur ces infrastructures sont davantage orientées vers le respect des normes de sécurité que vers leur évaluation aux fins de l'indice d'état gouvernemental.

Néanmoins, au cours des cinq prochaines années, le MTQ évaluera progressivement l'état et le DMA de ces autres infrastructures conformément à l'indice d'état gouvernemental.

Méthodologie

Chaussées du réseau supérieur

L'évaluation du DMA et de l'indice d'état repose actuellement sur des données d'inspection de l'année 2014. L'extrapolation pour l'état et le DMA s'effectue en tenant compte de la représentativité et de l'importance relative des portions de réseau non auscultées.

Indice d'état

Depuis plus de 15 ans, le MTQ procède à l'auscultation des chaussées, en suit l'évolution de l'état et publie un bilan annuel sur la base d'un indicateur principal : le confort au roulement. L'usage de l'indice de rugosité international (IRI), utilisé pour évaluer le confort au roulement ressenti par l'utilisateur de la route, constitue un standard employé par un très grand nombre d'administrations routières dans le monde. Sa définition et son calcul font l'objet de normes internationales.

C'est sur la base de cet indicateur que le MTQ a établi, à l'intérieur de ses plans stratégiques successifs, ses cibles de performance en terme de pourcentage de la longueur du réseau en bon état. Le MTQ en rend compte dans son rapport annuel de gestion et en publie le suivi à l'intérieur de son bilan annuel d'état du réseau routier. Une chaussée en bon état se définit comme un segment de route dont la valeur de l'indice de confort au roulement est en deçà d'un seuil départageant un état jugé comme bon d'un état requérant une intervention pour lui redonner une bonne qualité de roulement. Par contre, les choix d'interventions et de la meilleure technique à mettre en œuvre tiennent compte d'autres indicateurs comme l'orniérage, la fissuration et la sensibilité aux effets du gel.

Dans le cadre du Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures 2015-2016, les quatre indicateurs d'état déjà utilisés par le MTQ pour sa gestion interne, soit : l'IRI, l'indice d'orniérage, l'indice de fissuration ainsi que la susceptibilité au gel de la chaussée ont été combinés pour créer un nouvel indicateur intégré aux fins de l'indice d'état gouvernemental. Un segment de route peut en effet offrir une bonne qualité de roulement tout en présentant un taux de fissuration assez élevé. La combinaison de ces quatre indicateurs a pour conséquence que le portrait tracé sur la base de l'indice d'état gouvernemental peut différer de celui reposant uniquement sur l'IRI. Par contre, l'avantage de recourir à cette combinaison d'indices consiste à mieux relier l'état de l'infrastructure aux besoins d'investissement pour la remettre en bon état.

Déficit de maintien d'actifs

Le DMA des chaussées représente le coût pour réparer les chaussées en mauvais et très mauvais état pour lesquelles les interventions requises n'ont pas été réalisées à temps et ont ainsi atteint un état de déficience majeure, ou qu'elles l'atteindront en deçà de trois ans.

Structures (réseau supérieur et ponts du réseau municipal)

Indice d'état

Depuis plusieurs années, le MTQ utilise différents indicateurs pour suivre la sécurité, la fonctionnalité et l'état général des structures. Le principal indicateur employé par la très grande majorité des administrations routières est la « proportion du nombre de structures en bon état » qui, aux fins de l'indice d'état gouvernemental, correspond à l'ensemble des indices d'état au-dessus du seuil, soit A, B et C (très bon, bon et satisfaisant) tandis que les ouvrages considérés « à réparer » se répartissent selon les indices d'état D et E (mauvais et très mauvais).

Au MTQ, cet indicateur est notamment basé sur les données d'inspection en ciblant les éléments principaux dont l'état requiert une intervention d'ici les cinq prochaines années. D'autres indicateurs complémentaires sont aussi utilisés comme :

- L'indice de fonctionnalité d'une structure, qui mesure si un ouvrage répond aux besoins des usagers;
- L'indice de comportement de la structure, qui est un reflet de la stabilité et de la sécurité d'une structure.

La combinaison des résultats de ces différents indices permet de sélectionner les interventions les plus avantageuses pour le réseau.

L'indicateur « proportion du nombre de structures en bon état » est formulé en terme de nombre, ce qui facilite son interprétation. Cette façon de faire a cependant le désavantage d'attribuer le même poids à chacun des ouvrages, quelle que soit son envergure. Une autre façon de présenter l'information, et qui apparaît au tableau précédent, est en terme de pourcentage de la valeur des structures. Cette façon de rapporter l'état des structures a l'avantage de mettre en relation le besoin d'intervention avec l'importance des structures. Par contre, les structures de grande importance ont une forte influence à la baisse sur le portrait global lorsque celles-ci sont en mauvais état.

Déficit de maintien d'actifs

Le DMA des structures du réseau routier supérieur, tel que rapporté, correspond à la somme des travaux requis pour rétablir l'état des structures nécessitant des travaux depuis plus de cinq ans. Cette valeur est grandement influencée par quelques structures majeures sur lesquelles des travaux sont requis. Par exemple, lorsque les travaux seront réalisés au cours des prochaines années sur plusieurs structures majeures telles que l'échangeur Turcot et les tunnels Louis-Hippolyte-La Fontaine, la valeur du DMA diminuera de 5 580 M\$ à 4 086 M\$. Le MTQ continuera à privilégier les interventions assurant la sécurité du public alors qu'il est engagé dans un cycle de remplacement et de maintien des actifs vieillissants pour de nombreuses années.

Enfin, mentionnons que d'autres indicateurs ont aussi été développés par le MTQ pour répondre à des besoins spécifiques comme :

- Les besoins relatifs aux travaux permettant d'évaluer les montants nécessaires à la réalisation des interventions;
- L'indice de condition générale qui donne une représentation sommaire de l'état des structures pour le grand public en classant celles-ci en quatre grandes catégories :
 - Structures nécessitant un remplacement;
 - Structures nécessitant des travaux majeurs;
 - Structures nécessitant des réparations;
 - Structures ne nécessitant aucune intervention.
- L'indice des investissements à réaliser pour la remise en état, développé à la demande du Vérificateur général du Québec, pour mesurer le niveau d'investissement nécessaire pour corriger les structures en mauvais état.

Le bilan annuel de l'état des ouvrages d'art du réseau routier québécois présente l'information pour les structures du réseau supérieur et les ponts du réseau municipal sous la responsabilité du MTQ. On retrouve également, à l'intérieur du rapport annuel de gestion du MTQ, une reddition de comptes en fonction des cibles établies dans le cadre du plan stratégique 2013-2015. Par ailleurs, notons que le MTQ présente sur son site internet les rapports d'inspection générale de ses structures.

L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

Inventaire des infrastructures^{1, 2}

Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension	Âge moyen (ans)	% Inspection	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
					ABC	D	E		
Immeubles									
Gares	61	1 584 904 m²	15	100	80	18	2	B	5,5
Terminus	16	354 692 m²	20	100	80	12	8	C	10,4
Garages	8	985 571 m²	10	42	95	2	3	A	—
Abri de protection	1	13 200 m²	1	100	100	0	0	A	—
Ouvrages de génie civil									
Voies ferrées	s/o	88,9 km	21	100	100	0	0	B	—
Ponts, ponceaux, tunnels et murs	204	s.o.	55	52	87	13	0	B	3,6
Stationnements incitatifs	18	272 814 m²	15	100	85	9	6	C	0,1
Voies réservées	35	141,25 km	16	100	89	10	1	C	—
Équipements									
Locomotives	41	s.o.	10	78	96	4	0	B	0,3
Voitures passagers	206	s.o.	8	89	100	0	0	A	—
Automotrices électriques	58	s.o.	20	100	0	100	0	D	39,2
Véhicules d'intervention	25	s.o.	2	100	80	8	12	C	N/D
Signalisation	175	s.o.	22	52	93	7	0	B	0,8
Caténaire	s/o	47,25 km	19	100	100	0	0	B	—
Aiguillages	53	s.o.	9	100	100	0	0	B	—
Total									59,9

¹ Données du 12 février 2015

² L'inventaire exclut, conformément à la décision prise par le gouvernement, les infrastructures nécessaires au prolongement du réseau de métro sur le territoire de la Ville de Laval qui seront cédées à la Société de transport de Montréal en date du 31 mars 2015.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pourcentage d'inspection

En plus des inspections quotidiennes réglementaires, les programmes d'inspection de l'AMT prévoient que toutes les infrastructures seront progressivement inspectées d'ici 2020 aux fins de l'évaluation de l'état et du DMA.

Méthodologie

Pour les infrastructures dont le pourcentage d'inspection est inférieur à 100 %, les indices d'état et le DMA de ces infrastructures n'ont pas été extrapolés.

Les pourcentages d'inspection, les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés en fonction du nombre d'infrastructures.

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

Inventaire des infrastructures¹

Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension	Âge moyen (ans)	% Inspection	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
					ABC	D	E		
Immeubles	67	8 642 m ²	21	100	98	2	0	B	0,3
Ouvrages de génie civil									
Quais	25	7 346 m	18	100	66	25	9	C	14,1
Embarcadères	21	3 604 m ²	27	100	68	5	27	D	16,0
Autres	19	156 633 m ²	24	100	89	0	11	C	9,0
Équipements									
Navires	18	s.o.	35	100	100	0	0	A	—
Total									39,4

¹ Données de décembre 2014

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Méthodologie

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés selon la valeur de remplacement.

Annexe 1

Loi, Directive et autres

1. La Loi sur les infrastructures publiques

La Loi sur les infrastructures publiques établit des règles en matière de planification et de gestion des investissements publics en infrastructures.

Les objectifs poursuivis par la Loi sont :

- Obtenir une vision à long terme des investissements du gouvernement en infrastructures;
- Assurer une planification adéquate des infrastructures publiques;
- Favoriser la pérennité des infrastructures publiques de qualité;
- Contribuer à la priorisation des investissements publics en infrastructures;
- Faire en sorte que la Société québécoise des infrastructures assure une gestion optimale du parc immobilier.

La Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3) a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 30 octobre 2013. Cette Loi établit les règles de gouvernance en matière de planification des investissements publics en infrastructures de même qu'en matière de gestion des infrastructures publiques.

La Loi institue également la Société québécoise des infrastructures, ayant pour mission de soutenir les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructure publique et d'assurer que le parc immobilier répond à leurs besoins, principalement en mettant à leur disposition des immeubles et en leur fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

Cette Loi propose une vision à long terme de la planification des investissements du gouvernement en infrastructures, basée sur les meilleures pratiques dans le domaine. Ainsi, elle favorise une planification adéquate des investissements en infrastructures publiques en prescrivant notamment une administration rigoureuse et transparente des sommes qui leur sont consacrées et en promouvant les meilleures pratiques de gestion de projet ainsi qu'une meilleure reddition de comptes.

Les mesures introduites par la Loi favorisent également la pérennité d'infrastructures publiques de qualité, notamment par une répartition adéquate des investissements entre ceux relatifs au maintien d'actifs et ceux relatifs au développement des infrastructures.

2. La Société québécoise des infrastructures

Issue de la fusion de la Société immobilière du Québec et d'Infrastructure Québec, la Société québécoise des infrastructures a mis en place une structure unique d'offre de service en gestion de projets.

Tout en assurant la continuité des activités en gestion et en exploitation immobilières, cette fusion a permis la mise en commun des compétences respectives des deux organisations et, par conséquent, une gestion améliorée des projets d'infrastructure publique, de leur planification à leur exécution.

La Société québécoise des infrastructures a pour mission :

- De soutenir les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructures;
- De développer, de maintenir et de gérer un parc immobilier qui répond aux besoins de ces organismes.

3. La Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique

La Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique permet de mieux encadrer le processus de gouvernance des projets majeurs et d'arrimer les décisions du gouvernement avec les catégories d'avancement apparaissant au Plan québécois des infrastructures.

La Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique est entrée en vigueur le 12 février 2014 et a remplacé la Politique cadre sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure publique.

Cette directive découle de l'adoption de la Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I 8.3) qui confie au Conseil du trésor le pouvoir de formuler des directives en matière de gouvernance et de gestion des infrastructures publiques.

Elle détermine les mesures requises pour assurer la gestion rigoureuse des projets majeurs d'infrastructure publique et vise, notamment, à promouvoir les meilleures pratiques en gestion de projet, afin de faire les bons choix d'investissement pour se doter d'infrastructures de qualité tout en respectant les limites d'investissement établies.

Elle permet également au gouvernement de disposer de l'information nécessaire pour convenir de la pertinence d'un projet majeur et pour s'assurer que toutes les actions nécessaires ont été prévues et complétées depuis le démarrage du projet jusqu'à sa clôture.

4. Les cadres de gestion des infrastructures publiques

Un cadre de gestion des infrastructures publiques constitue l'ensemble des pratiques, règles et normes qu'un organisme doit suivre à l'égard notamment du maintien et, au besoin, du rétablissement de l'état des infrastructures existantes.

À cette fin, le Secrétariat du Conseil du trésor a transmis au début de l'exercice 2014-2015 le « Guide d'élaboration et de mise en œuvre des cadres de gestion des infrastructures publiques » basé sur les meilleures pratiques en ces matières. Ainsi, tout au long de 2014-2015, chacun de ces organismes a élaboré un nouveau cadre de gestion devant respecter les lignes directrices du Conseil du trésor et être révisé tous les trois ans.

Afin d'assurer la pérennité des infrastructures publiques, le gouvernement a adopté en 2007 la Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques. Les organismes ont alors produit un premier cadre de gestion de leurs investissements élaboré selon leurs propres pratiques et une première évaluation sommaire de leur déficit de maintien d'actifs.

La Loi sur les infrastructures publiques, adoptée en 2013 en remplacement de celle de 2007, a conservé l'objectif de favoriser la pérennité des infrastructures publiques, notamment en assurant une répartition adéquate des investissements entre ceux relatifs au maintien d'actifs, incluant la résorption du déficit de maintien d'actifs, et ceux relatifs au développement des infrastructures. Cette Loi a notamment prévu l'élaboration par chaque organisme public d'un nouveau cadre de gestion conforme aux lignes directrices du Secrétariat du Conseil du trésor ainsi qu'un inventaire des infrastructures publiques et une évaluation de leur état et leur déficit de maintien d'actifs.

